



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 octobre 2021
à 18h00 en salle du Conseil municipal

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 12/10/21 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Hôtel de ville sous la présidence de **M. Étienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (40): Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Claude FAVRA, Madame Marie COLAVITA, Monsieur Patrice CARRE, Madame Charlotte BAELDE, Monsieur Pascal HUREAU, Madame Gwenola RABIER, Monsieur Patrice ONDOUA, Madame Colette AUBRY, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Stéphanie BUJON, Monsieur Paul-André MOULY, Madame Marie-Sophie LESUEUR, Monsieur Jean-Pierre DAVIAUD, Madame Carmelina de PABLO, Madame Liliane GRAÏNE, Monsieur Pierre BACCON, Madame Elisabeth ROSSIGNOL, Monsieur Eric CASTIGNOLI, Monsieur Karim TAKI, Monsieur Patrick XAVIER, Monsieur Jacques MELEDJE, Madame Patricia BADIAS, Monsieur Thomas BRIET, Madame Yén-Lan NGUYEN, Madame Laurianne ROSSI, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Monsieur Maxime VETILLARD, Monsieur Charles SELVACOUMAR, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Christophe CARLI-SASSOE, Monsieur Joaquim TIMOTEO, Madame Juliette MEADEL, Monsieur Goulwen LE GALL, Madame Flora CLAQUIN, Madame Anne-Laure CROCHAT, Madame Cécile RENARD-DELAUTRE, Madame GALA VELOSO, Monsieur Cyril PASTEAU, Monsieur Aurélien SAINTOUL

Donnant pouvoir (4) :

Monsieur Thierry VIROL à Monsieur Paul-André MOULY
Madame Françoise DECORDE à Madame Liliane GRAÏNE
Madame Isabelle LEMEE à Monsieur Matthieu DEVRIENDT
Madame Amina SAMBOU-HONORE à Madame Claude FAVRA

Absents (1) : Madame Candide LOPES

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M.PIOT, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, Mme

DESCHANELS, Mme. CORNILLET, M. CHARTIER, Mme HENRI, M. DEDOH, Mme BERTRAND
Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme MARSAUD.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame LESUEUR est nommée secrétaire de séance.

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 10.)

M. le Maire.- Bonsoir mes chers collègues.

Nous allons débiter notre séance.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- Nous sommes 30 présents, 7 représentés, le quorum est atteint.

Nous devons désigner le ou la secrétaire de séance.

Je propose la candidature de Mme LESUEUR, si tout le monde en est d'accord.

(Mme LESUEUR est désignée secrétaire de séance.)

Points d'actualité

M. le Maire.- Je vous propose de commencer, comme il est maintenant de tradition, par quelques communications en préalable à notre ordre du jour.

Nous commencerons par une première communication sur l'accueil du jeune enfant à Montrouge qui avait été souhaitée par certains d'entre vous. Je donne la parole à Mme FAVRA.

Mme FAVRA.- Merci Monsieur le Maire. Ce soir, je vais vous présenter un focus sur la petite enfance. Comme vous le savez, d'une façon générale, la petite enfance est une compétence facultative pour l'accueil du jeune enfant de 0 à 3 ans. Pourtant, nous menons une politique active en faveur de nos tout-petits et de la parentalité.

Je vais tout d'abord vous parler d'un chiffre qui correspond au nombre de places d'accueil collectif et individuel du jeune enfant que nous avons sur la ville, qui est de 1 633 places.

Concernant l'offre collective, ce chiffre se décompose en 15 structures d'accueil publiques et 16 structures privées et associatives pour un nombre de 1 276 places. Sur la totalité, 816 places sont gérées par la Ville, dont 647 places sont proposées en régie directe, correspondant à 5 crèches, 7 jardins d'enfants, 2 multi accueils et une crèche familiale. Puis 169 places sont réservées par la Ville dans le privé, avec une délégation de service public de 66 places et 113 places achetées dans trois autres structures.

Pour les 460 places gérées par le privé, nous avons 14 structures privées, 2 structures associatives subventionnées par la Ville pour des familles uniquement montrougiennes, pour 59 enfants, pour un montant de 33 216 € pour le Chemin des enfants et 24 920 € pour Vie et Parfum.

À ces crèches d'accueil collectif s'ajoute un accueil individuel à hauteur de 357 enfants. L'accueil individuel est emporté par des assistantes maternelles et des assistants parentaux. Les assistantes maternelles s'occupent d'environ 195 enfants et les assistants parentaux de 162 enfants.

Concernant les assistantes maternelles, pour lesquelles nous ne subventionnons pas directement, puisqu'elles sont agréées par la PMI et contractualisent avec les parents, nous avons néanmoins une subvention directe de fonctionnement pour le RAM, relais assistantes maternelles, dans lequel les assistantes maternelles peuvent aller dans un espace jeu et pour se rencontrer.

Concernant les assistantes parentales, nous avons engagé une aide complémentaire de l'AMAED, qui est une subvention en complément de Bébéd'Om, une subvention donnée dans le cadre du Département.

L'accueil du jeune enfant est bien positionné à Montrouge, puisque les dernières données du diagnostic CAF de mars 2019 nous donnent un taux de couverture de 78 %. Je vous rappelle que pour les Hauts-de-Seine, nous avons un taux de couverture de 67 %, ce qui veut dire que pour 100 enfants, l'offre d'accueil du jeune enfant à Montrouge permet d'accueillir 78 enfants.

Nous sommes assez bien placés, en comparaison de certaines villes d'une population similaire. Nous sommes les premiers au niveau du classement, par rapport à des villes telles que Puteaux, Suresnes, Clamart, Meudon et Gennevilliers.

À l'échelle départementale, nous sommes les troisièmes.

L'accueil du jeune enfant, c'est aussi, bien sûr, un budget de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement représente, pour la petite enfance, 15 % des dépenses de fonctionnement de la Ville, c'est-à-dire que nous disposons d'un effectif de 24 %, qui correspond à 260 agents. C'est un groupe de professionnels qui nous donnent pleinement satisfaction, parce qu'ils travaillent au quotidien, et nous les avons vus dernièrement, ils ont été admirables par rapport à la Covid-19.

En mairie, nous avons aussi des agents administratifs dédiés au dossier des parents, et dans les établissements, nous avons une palette de professionnels spécialistes de la petite enfance rompus aux problématiques du secteur, tels que des infirmières puéricultrices, des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture.

Des CAP petite enfance accompagnent ces professionnels également, des agents techniques d'entretien, des agents techniques de cuisine, des hommes de cour pour l'entretien des jardins, ainsi que des médecins et psychologues rattachés aux structures pour des missions déterminées et ponctuelles. 64 % du personnel qui travaille dans nos crèches est diplômé, le taux réglementaire étant de 40 %.

Si nous parlons du coût d'un berceau, sur l'ensemble des 15 structures, nous avons fait gérer en régie les crèches, les jardins d'enfants, les multi accueils, les crèches familiales. Le coût d'une place en crèche est de 18 934 €. Il reste 6 997 € à la charge de la Ville. La CAF nous subventionne à hauteur de 5 431 €, les familles, avec les participations familiales, sont à hauteur de 5 143 €, et le Département nous alloue une subvention de 1 363 €.

La Ville met donc une somme importante pour permettre l'accueil du jeune enfant.

Nous avons aussi mis en place un socle de valeurs communes très importantes pour nous, qui sont : le respect, la bienveillance, la confiance et le partage.

Ce sont d'ailleurs des valeurs que nous portons naturellement par ailleurs, mais nous tenons à rappeler ici qu'elles sont très importantes pour nous. Pensée en équipe avec des professionnels bienveillants, notre pédagogie accompagne l'enfant et soutient ses parents dans leurs compétences, ainsi qu'au niveau de la parentalité. La dynamique pédagogique impulsée dans nos structures veille à donner à l'enfant une place en tant qu'acteur de sa journée. Elle encourage ses

découvertes à travers des aménagements d'espaces, favorisant sa motricité, la créativité, la libre expression, le plaisir et la curiosité.

Des espaces spécifiques sont également au service de notre pédagogie, telle que des salles de Snoezelen, de belles surfaces extérieures, avec des coins jardinage.

Enfin, les pratiques des professionnels sont confortées par des journées pédagogiques et de formation.

Actions en faveur des familles. Nous accompagnons la parentalité dans les structures, avec des cafés des parents, des réunions, un journal de crèche.

Nous avons organisé, et continuons à le faire, des matinales de la parentalité.

S'agissant de la communication envers les familles, nous avons fait des plaquettes de présentation individuelle de structures, à destination des familles.

Nous avons également mis en place une application pour smartphone qui s'appelle MaFrimousse. C'est une application mobile totalement sécurisée grâce à laquelle chaque parent peut voir ce que fait son enfant par des photos, des vidéos. Ainsi, un lien est toujours gardé entre l'enfant et les parents.

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues.

Nous continuons des projets tels que la maison de la parentalité et nous poursuivons aussi l'engagement d'accueillir un peu plus d'enfants dans notre belle ville.

M. le Maire. - Merci beaucoup, Madame FAVRA, pour la présentation complète de notre politique petite enfance, une politique importante, puisque vous l'avez vu, elle représente 260 agents – 24 % de nos effectifs – et 15 % de nos dépenses de fonctionnement.

Je voulais maintenant vous dire un mot d'une nouvelle direction que nous avons créée l'an dernier et qui est importante dans notre organisation. Ce n'est pas une politique publique, mais c'est une entité très importante pour l'efficacité de notre fonctionnement.

Nous avons créé en 2020 une direction de l'optimisation de l'achat public. Cette direction a trois missions :

- d'abord, rechercher autant qu'il est possible la sécurité, l'efficacité dans la bonne gestion de nos deniers publics, donc dépenser mieux ;
- ensuite, faire en sorte que dans nos achats, nous prenions en compte les dimensions nouvelles liées à l'environnement, aux questions sociales et économiques ;
- enfin, conforter, c'est très important pour nous, la sécurité et la déontologie de l'achat.

Cette direction est composée d'abord d'une équipe, bien sûr, mais elle est pilotée par un administrateur recruté l'an passé, qui s'appelle M. Philippe Chartier et est spécialisé en pilotage de l'achat public.

L'équipe du service achat a été restructurée pour générer les marges de manœuvre que j'indiquais.

Plusieurs outils existent ou sont en cours de déploiement – un guide de recommandations et un guide de définition du processus de gestion –, et d'ores et déjà, on peut enregistrer, depuis la création de cette direction, près de 150 000 € de gains d'achats réalisés.

Il y a deux types d'achats, deux axes particuliers.

Les achats éco-responsables, d'abord. Nous nous concentrons sur :

- des achats qui offrent des garanties environnementales, par exemple : le papier 100 % recyclé ; la vaisselle non jetable ou biodégradable ; les produits d'entretien normés, 0 % d'OGM ; Label rouge ; espaces verts sans produits phytosanitaires et engrais chimiques ;
- des achats en circuit court, notamment pour les cantines de nos écoles (35 producteurs en circuit court ont été fléchés : les fruits et légumes, le pain, etc., les produits bio) ;
- des achats éthiques dans les écoles, issus du commerce équitable ;
- des garanties d'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. C'est, dans toute notre politique du bâtiment et de rénovation de nos bâtiments, l'utilisation de matériaux bio sourcés, bas carbone et tout ce qui permet de réduire et de mieux manager l'énergie. Nous allons voir que c'est important. Huit écoles sont concernées, qui représentent 32 % des consommations de gaz et 22 % des consommations d'électricité ;
- et bien sûr, 100 % de nos achats sont dématérialisés.

Enfin, nos achats visent à être socialement responsables :

Nous avons inscrit des clauses d'insertion sociale dans *a minima* 25 % de nos achats publics. Ainsi, 1 000 heures d'insertion ont déjà été attribuées dans près de 10 marchés publics en partenariat avec Vallée Sud Grand Paris.

Nous prenons en compte le handicap, en réservant des marchés à des établissements qui emploient une majorité de personnels handicapés, et en accordant un droit de préférence aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, dans le respect du droit, évidemment, avec des lots de marchés pour les fournitures de bureau, papiers et produits d'hygiène.

Nous prenons en compte aussi dans nos achats, dans la rédaction des futurs contrats, l'engagement des entreprises dans la lutte contre les discriminations, notamment l'égalité femmes/hommes, et bien sûr, la défense des principes républicains.

Enfin, nous faisons en sorte de concourir à la dynamisation du tissu économique de la Ville de Montrouge, pour faciliter l'accès des TPE et PME à la commande publique, notamment à l'allotissement des marchés, le sourcing, les modalités de paiement, la simplification des démarches et l'ouverture aux variantes.

Voilà notre nouvelle politique d'achat, qui est en plein essor et produit de nombreux résultats.

Nous vous en rendrons compte, évidemment, au cours de ce mandat.

La troisième et dernière communication concerne le renouvellement du Conseil municipal des enfants, qui a eu lieu. Le prochain Conseil municipal des enfants se réunira bientôt, Mme COLAVITA nous présente cette communication.

Mme COLAVITA.- Je l'ai évoqué la semaine dernière, le Conseil municipal des enfants est un réel dispositif de démocratie participative qui existe depuis 1999.

Ses objectifs sont de favoriser l'engagement dans la vie locale des enfants et surtout des élèves montrougiens scolarisés en classe de CM1 et de CM2.

C'est également les pousser à être force de proposition pour de nouveaux projets, pour s'impliquer dans la vie de la cité de façon plus concrète, ce qui se traduit par différentes actions que je vous décrirai tout à l'heure.

Ce Conseil municipal des enfants compte 52 élèves scolarisés dans les écoles publiques et privées de la ville. Il y a 26 CM1 et 26 CM2. Cette année, les élections ont eu lieu le 14 octobre dernier, et comme l'année dernière, il n'a pas pu y avoir d'élections, nous avons renouvelé les CM1 pour un mandat de deux ans et les CM2 pour un mandat d'une année.

Ce Conseil municipal des enfants se déroule à peu près comme notre Conseil municipal. Il est composé en quatre commissions, qui ont pour thématiques le sport, la culture et les loisirs, l'environnement et le cadre de vie, l'animation et la communication, et les solidarités et les échanges.

Ces quatre thématiques seront reprises cette année, et pour donner plus de matière et de substance à ces thématiques qui ne veulent peut-être pas dire grand-chose sans projets derrière, je vais vous décrire quelques exemples de projets déjà réalisés lors des mandats précédents :

- une campagne de prévention contre l'alcoolisme ;
- une création de repas à thème pour les écoles et les accueils de loisirs ;
- le passage du permis piéton, qui continue, puisque chaque année, en CM2, les élèves le passent ;
- la création d'un bac à récupération de bouchons en plastiques installé au parc Jean Moulin, à côté de la maison des associations ;
- la création d'un jardin potager pédagogique ;
- le recyclage des matériaux d'écriture ;
- l'exposition et les ateliers sur la qualité de l'air et le développement durable ;
- la création de spectacles pour les personnes âgées des résidences de retraite de la ville, notamment avec l'EHPAD Verdier, où chaque année, des projets intergénérationnels se mettent en place, qui n'ont pas pu avoir lieu l'année dernière ;
- une collecte alimentaire annuelle, devant Auchan Messier et Auchan avenue Aristide Briand ;
- la rencontre intergénérationnelle avec les échanges de savoir-faire, qui avait été faite il y a trois ans avec l'EHPAD Verdier et l'ARPAVIE ;
- l'organisation d'une « trocante », organisée dans les vide-greniers des associations de quartier, notamment le Haut-Mesnil Grand Sud, et c'est souvent dans le cadre du Téléthon ;
- des olympiades interécoles, qui n'ont pas pu se faire l'année dernière ni l'année d'avant, mais qui vont *a priori* avoir lieu cette année ;
- parcours vélo dans les villes, en partenariat avec la Police nationale et la Prévention routière ;
- la création d'une BD sur le thème de l'enfant et la citoyenneté. Il y a trois ans, la thématique de la propreté avait été retenue ;
- comme je l'ai déjà dit, une participation active au Téléthon.

Ces commissions ne demandent qu'à reprendre, puisqu'elles ont malheureusement été mises en sommeil pendant plus d'une année à cause de la crise sanitaire.

Le jeudi 14 octobre, ont été élus les nouveaux conseillers municipaux du Conseil municipal des enfants. 147 petits Montrougiens se sont présentés, 72 en CM1, 72 en CM2, 487 CM1 et 452 CM2 ont été inscrits sur les listes. Nous avons eu un taux de participation assez élevé.

Les nouveaux élus ont été désignés et siégeront pour la première fois le samedi 13 novembre à 10 heures en commission plénière d'installation.

La tradition veut qu'il y ait trois commissions plénières à la suite, assez rapprochées, de manière, tout d'abord, à remettre tous les éléments de citoyenneté aux enfants – le petit guide de l'élu, l'écharpe, comme pour les maires adjoints –, ainsi que la désignation de chaque membre de chaque commission. Ensuite, il y a deux autres commissions plénières dans lesquelles ils présentent les grandes thématiques sur lesquelles ils voudront travailler.

Nous accueillerons ces nouveaux élus le 11 novembre lors de la commémoration de ce jour.

Nous avons envie, encore une fois, d'accompagner tous ces enfants et de faire en sorte que les projets qu'ils pourraient nous proposer soient accompagnés et puissent être mis en place. Je rappelle, comme je vous l'ai dit au dernier Conseil municipal, que la première nouveauté de ce Conseil municipal sera la nomination de trois de ses élus à la commission du bien-manger, pour participer aux différents travaux qui se mettent en place en vue du renouvellement de la commission des menus.

J'espère vous voir très nombreux à ce premier Conseil municipal d'installation le 13 novembre à 10 heures, je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Madame COLAVITA. Rendez-vous le 13 novembre pour cette séance d'installation. Merci à tous.

Je vous propose de démarrer l'ordre du jour et de procéder d'abord à l'adoption du compte rendu de la séance précédente. Y a-t-il des questions sur ce compte rendu ?

M. BOUCHEZ.- Il n'y a aucun commentaire sur les présentations, aucun commentaire, aucune possibilité de discuter ?

M. le Maire.- Si vous souhaitez le faire, allez-y.

M. BOUCHEZ.- Effectivement, je vous remercie d'avoir répondu à un certain nombre de nos demandes en ce qui concerne les présentations. Nous aurions toujours aimé savoir à l'avance quelles sont les présentations pour que nous puissions, d'une part, les préparer, plutôt que de découvrir sur place. Nous vous l'avons déjà dit, je vous le répète.

Il serait intéressant aussi que nous ayons les slides de présentation, parce que quel que soit l'endroit où on se place, il est difficile de bien lire, d'autant que parfois, les chiffres sont écrits petit. C'est riche et intéressant.

Je reprendrai d'ailleurs la demande en ce qui concerne les présentations, parce que nous ne les avons jamais eues.

Sur les présentations qui ont été faites, d'abord, merci à Mme FAVRA de cette présentation sur la petite-enfance, car effectivement, c'est un sujet important pour la commune. Nous avons plus de 700 naissances par an environ, puisque c'est très fluctuant d'une année sur l'autre. Je pense que le taux de couverture que vous avez donné de 79 % est plutôt ancien, je crois qu'il s'est amélioré, non pas par une amélioration de l'offre, mais par une baisse de la demande, dans la mesure où il y a eu une baisse des naissances il y a quelques années. Vous nous avez indiqué que cela avait un peu augmenté.

J'ai des questions complémentaires. Effectivement, que vous nous transmettiez des informations pour que nous puissions les étudier. Mais existe-t-il, parce que je ne suis pas un spécialiste, une tarification particulière pour la petite enfance en fonction d'un quotient familial ?

C'est une question très technique, mais c'est intéressant de réfléchir pour savoir si cette tarification est bien adaptée et si elle doit évoluer.

Ensuite, sur les perspectives à moyen et long terme, en fonction de ce qu'on a pu constater globalement, donc une baisse des naissances, même si c'est variable d'une année sur l'autre, on

a une tendance plutôt à la baisse. Quel impact cela peut-il avoir sur les personnels, notamment les assistantes maternelles, qui sont souvent les premières pénalisées quand il y a une baisse du nombre d'enfants à garder ?

La deuxième intervention portait sur la direction de l'optimisation de l'achat public. Merci de cette information. C'est intéressant et on verra tout à l'heure que l'optimisation des achats et la bonne gestion de la ville sont importantes.

Je me réjouis qu'il y ait des clauses d'insertion sociale, que l'on prenne en compte le handicap, qu'il y ait une préférence pour l'ESS. Tout cela est très bien, cela faisait partie de mes souhaits depuis des années et cela aboutit, c'est parfait. Je vous en félicite, et au passage, je vous dis, Monsieur le Maire, que plusieurs fois, on vous félicite, et que dans les comptes rendus, vous n'en tenez pas forcément compte. Quand vous faites les choses bien, nous vous le disons, et quand vous ne faites pas des choses bien, nous vous le disons aussi, ne vous inquiétez pas.

La question concernant les achats est de savoir comment vous pondérez vos critères d'achat, sur ces critères de clause d'insertion sociale, de handicap, de préférence ESS, qui ne sont pas forcément faciles à quantifier. Quel poids accordez-vous à ces critères ? Dans certaines communes, cela peut dépasser 50 %. Cela entre-t-il en ligne de compte chez nous ?

Je n'ai pas de question particulière concernant le Conseil municipal des enfants, mais je voulais dire à Mme COLAVITA que j'ai bien noté et que je serai présent.

Mme CLAQUIN. - Je voulais également m'associer aux demandes formulées de pouvoir disposer des documents. Je remercie les intervenants pour la clarté de leurs présentations, mais qui n'exclut pas une transmission des diapositives qui ont été présentées, car les chiffres sont intéressants. Ils répondent à une demande que nous avons formulée lors de précédents Conseils municipaux ou lors de commissions. Si nous pouvions en avoir transmission, cela serait extrêmement utile.

Sur la présentation relative à la petite enfance, il y avait en complément une question que j'avais posée au Conseil municipal précédent : au-delà de la photographie sur l'existant qui nous a été présentée, sur l'offre existante, cela m'intéresserait d'avoir également la comparaison avec ce que l'on peut apprécier des besoins des familles Montrougiennes, notamment le nombre de demandes présentées pour disposer d'une place en crèche, en accueil collectif, et le ratio à chaque rentrée entre le nombre de demandes déposées et le nombre de demandes acceptées, ainsi que le nombre de familles en liste d'attente.

J'ai bien noté également le taux de 78 % de couverture des besoins, j'avais également en tête un taux cité lors d'une précédente réunion, un taux d'activité entre 84 et 86 % pour les parents Montrougiens, et je m'interroge sur les parents qui se retrouvent peut-être sans solution de garde, ou en tout cas, qui ont peut-être des difficultés à trouver une solution de garde adaptée à leur situation et à leur choix. Si la présentation pouvait être complétée de ces données, je vous en remercie.

M. PASTEAU. - Je reprends le flambeau généralement porté par Aurélien SAINTOUL, nous vous proposons de repousser à la fin du Conseil la séquence relative aux communications. Nous resterons jusqu'à la fin.

Mme VELOSO. - Vous aviez émis l'idée assez juste de faire un point sur VSGP, qui est une collectivité territoriale peu connue, avec des financements importants et des compétences très intéressantes. Vous êtes présents fortement dans cette communauté territoriale, c'est important, je pense, pour le débat public et la meilleure connaissance des habitants de ce territoire, de nous faire un retour sur ce qu'il s'y passe, notamment pour le PLU, etc.

Sur ces interventions, je salue votre équipe pour ces présentations, mais nous n'avons pas les éléments en amont et cela relève de la communication. On ne voit pas d'où on part, où on va et sur quelle stratégie d'ensemble vous allez.

J'ai bien noté votre nouvelle politique d'achat, on entend des items très intéressants, sur les clauses de responsabilité climatique, sociale, votre pas vers l'économie sociale et solidaire, vers le milieu protégé, les CAT, mais quels sont les objectifs ? Va-t-on jusqu'à 100 % ou pas ? On entend quelques pourcentages, mais cela reste trop vague. Merci.

M. le Maire.- Avant de passer au compte rendu, Madame FAVRA, un élément de réponse ?

Mme FAVRA.- Monsieur BOUCHEZ, vous aviez évoqué cette baisse des naissances. Avant de venir dans cette instance, j'ai demandé effectivement le nombre de naissances que nous avons du 1^{er} janvier au 20 octobre de cette année. Nous sommes actuellement à 484 naissances, ce qui est assez faible. C'est vrai que l'on voit d'année en année que les naissances baissent. Pour autant, les places en crèche ne s'éteignent pas, puisque nous avons une liste d'attente de parents. Vous savez que le taux zéro, en matière d'accueil du jeune enfant, n'existe dans aucune des communes. Effectivement, nous avons des listes d'attente. Pour vous donner une vision, nous avons à peu près 400 familles en attente. Il faut savoir que parmi ces 400 familles, nous avons des familles dont la maman est en congé parental, des familles dont les parents travaillent en entreprise et ont des crèches d'entreprise sur leur lieu de travail, des familles qui ont une assistante maternelle et préfèrent rester sur liste d'attente avec la date d'inscription sur la liste, au cas où leur assistante maternelle ou leur assistant parental leur ferait faux bond.

Il faut réduire la liste d'attente à sa juste proportion.

Monsieur BOUCHEZ, ensuite, vous avez évoqué la tarification. Effectivement, le coût correspond à un contrat, à une situation financière des parents, à une situation familiale des parents et au nombre d'heures réservées.

Le quotient familial entre en ligne de compte, avec un plafond de la CAF de 6 000 € pour calculer le taux, la participation des familles.

Ensuite, vous avez évoqué le fait que des assistantes maternelles peuvent perdre le bénéfice de garder des enfants, s'agissant de la baisse de natalité. Il y a trois ans, nous avons 127 assistantes maternelles. Actuellement, nous en avons 86, et ce métier, dans les grandes villes, ne reprend pas corps. Les assistantes maternelles ont quand même la possibilité de se regrouper en micro crèche. Un dispositif réglementaire a été mis en place. Si elles devaient perdre le bénéfice de garder des enfants chez elles, elles pourraient trouver une autre démarche pédagogique et sociale à l'égard des micro-crèches.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. le Maire.- Merci. C'était très complet.

Monsieur BOUCHEZ, vous m'avez questionné sur le poids des critères d'insertion dans l'appréciation de nos marchés. On me dit qu'en général, c'est 10 %. Par exemple, dans un marché d'entretien de voirie, 90 heures d'insertion par tranche de 135 000 €. Je demanderai à M. Chartier, si vous le souhaitez, de vous préciser tout cela par écrit.

Compte rendu de la séance du 23 septembre 2020

M. le Maire.- Je vous propose de passer à notre ordre du jour, nous commençons par le compte rendu.

M. PASTEAU.- La Ville rémunère des sténotypistes pour établir un compte rendu des échanges lors des Conseils municipaux, ce qui est une très bonne chose. Nous continuons cependant, comme au dernier Conseil, à regretter que ce procès-verbal ne soit pas publié sur le site de la mairie en même temps que le compte rendu sommaire. L'ordre du jour manque aussi. En revanche, il y a bien le lien vers la vidéo, c'est une bonne chose.

Ce manque est un problème démocratique, parce qu'il faut assurer aux délibérations de ce Conseil une publicité optimale. Il faut permettre aux citoyens de s'appropriier les sujets abordés, souvent technique, et de comprendre les votes exprimés, et bien sûr, il faut assurer l'accessibilité des débats à des personnes qui ne sont parfois pas en situation de les suivre *via* Youtube.

Les débats ne sont toujours pas publics. Pouvez-vous nous dire, d'ailleurs, quand ils le redeviendront, si vous avez des informations à ce sujet ?

M. le Maire.- Vous avez tout à fait raison. Vous avez constaté que ces comptes rendus étaient maintenant exhaustifs, cela fait l'objet d'un travail important avec une équipe qui nous est dédiée. Ils sont en ligne dès que c'est évidemment possible. Celui du mois de mars est en ligne, celui du mois de juin va l'être dès qu'il sera... Il sera demain en ligne. Celui du mois de septembre, il faut l'approuver aujourd'hui.

Tout cela se fait à un rythme effréné, Monsieur Pasteau, et ne croyez pas que nous ne souhaitons pas les mettre en ligne, bien au contraire, mais tout cela se fait en bon ordre.

M. BOUCHEZ.- Concernant le compte rendu, je l'ai dit tout à l'heure, je renouvelle, ne sont pas jointes les présentations projetées en séance du Conseil, les présentations relatives aux communications. C'est dommage, parce que cela ne donne pas sens au texte qui est dit. Nous avons des commentaires sur des slides projetés, mais nous n'avons pas les slides. Cela me semble indispensable que les présentations faites au préalable – qui pourraient être faites à la fin, cela a été mentionné, mais que cela soit au début ou à la fin – soient jointes à ce compte rendu.

D'une manière générale, dans les comptes rendus, on mentionne des demandes d'études particulières. J'ai noté, par exemple, page 10, une question a été posée concernant l'encadrement du périscolaire. Il n'y a pas de réponse. Aurons-nous des réponses à ce jour avec des éléments nouveaux ?

Page 32, j'ai noté que nous avons demandé une nouvelle fois que vous nous transmettiez l'étude d'évaluation de Montrouge Habitat qui aboutissait à 38 millions, chiffre qui fait l'objet de débats. Pour clore le débat, transmettez-nous l'étude faite par les experts, si l'étude existe réellement. Au moins, ainsi, nous pourrions avoir des discussions sereines.

Enfin, je note que nous avons demandé qu'il y ait une présentation du PCAET lors de la réunion des commissions la semaine dernière, nous avons cette présentation. Je tenais à vous en remercier. Nous sommes sur le bon chemin.

Pourrions-nous avoir les slides présentés pour ce PCAET ?

M. le Maire.- Vous voyez que nous vous écoutons. Sur les communications, les présentations ne font pas partie de l'ordre du jour, et n'ont pas à figurer sur le compte rendu. Elles sont en ligne avec le Conseil qui est enregistré. Vous pouvez les regarder sur le site de la Ville.

Merci pour le PCAET, c'était en effet important que les uns et les autres, qui étaient présents à l'AP3C, puissent apprécier ce travail mené par VSGP.

M. PASTEAU.- On ne peut pas proposer aux gens de travailler sur des slides via Youtube, comme quand on reçoit des documents qui sont en fait une présentation imprimée puis scannée, la qualité du travail n'est pas là. Cela complique notre travail et aussi la tâche pour les citoyens qui s'intéressent aux documents que vous publiez. Il faut publier les documents.

M. le Maire. - Ces communications, qui figurent maintenant en début de Conseil – parce que c'est important que chacun les entende, et comme souvent, nos conseils se terminent tard, personne ne... cela leur donne plus de relief –, font l'objet après d'une communication dans plusieurs supports, notamment le *Montrouge Mag*, sur le site de la Ville. Cette information est transmise à tout le monde, mais elle ne fait pas partie de notre ordre du jour, même si elle nourrit notre réflexion à toutes et à tous.

Le compte rendu est soumis au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble

Abstention : les groupes Demain Montrouge, Montrouge Ecologique et Solidaire et Montrouge en Commun.

M. BOUCHEZ. - Vous nous convoquez à 18 heures pour un Conseil municipal, vous nous faites des présentations après 18 heures, puis vous nous dites que cela ne fait pas partie du Conseil municipal. Pour moi, ce n'est pas cohérent. Soit vous nous convoquez à 19 heures pour le Conseil municipal et vous faites vos présentations avant et nous assistons ou non, certaines sont intéressantes, très bien. Mais si vous faites des présentations, dans le cadre du Conseil municipal convoqué à 18 heures, mettez les présentations dans le compte rendu du Conseil municipal. Il faut être cohérent.

M. le Maire. - C'est cohérent. Cela fait partie du Conseil municipal, mais pas de l'ordre du jour, comme je vous l'ai dit.

Décisions

M. le Maire. - Y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas.

AMENAGEMENT URBAIN

1 - Accord de principe d'engager un projet de géothermie en partenariat avec le SIPPAREC, Malakoff et Vallée Sud Grand Paris

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-84

M. le Maire. - Comme vous le savez, cela fait plusieurs années que nous conduisons ce projet qui va franchir ce soir une nouvelle étape. Le 1^{er} juillet 2017, nous avons signé avec Malakoff et le SIPPAREC une convention pour réaliser une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, donc de géothermie, sur le territoire de nos deux communes.

Cette étude a été conduite par le SIPPAREC, elle a été longue, mais elle a conclu positivement. Le SIPPAREC nous dit que la faisabilité de ce projet de géothermie est démontrée, que nous pouvons le réaliser, et donc, créer ce réseau de chaleur.

Le puits serait situé sur Malakoff, ensuite un réseau serait aménagé, de 23 kilomètres dont 10 sur la Ville de Montrouge, qui permettrait d'alimenter un grand nombre de logements et d'équipements publics.

Le coût de ce projet est évalué à ce stade à 66 M€. Pour mener ce projet, pour le conduire et le mettre en œuvre, nous prévoyons de créer une société publique locale, une SPL, qui aurait quatre actionnaires : les deux communes de Montrouge et de Malakoff, l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris dont nous faisons partie, ainsi que le SIPPAREC, syndicat dont nous faisons partie également, qui rassemble plus de 100 communes en Ile-de-France et qui a cette compétence.

Le SIPPAREC aurait la majorité de l'actionnariat et réaliserait pour notre compte ce projet dans le cadre de la SPL.

Nous sommes en train de rédiger des statuts. Ceux-ci seront soumis à l'approbation de notre Conseil municipal afin que cette SPL puisse être mise en place.

Nous proposons ce soir de prendre acte de la faisabilité du projet de géothermie sur le territoire de la commune de Montrouge avec nos partenaires, de déclarer opportune la mise en œuvre de ce projet et de mandater votre serviteur pour préparer les statuts de cette SPL qui, encore une fois, seront soumis à votre appréciation, à votre vote, lorsqu'ils seront achevés et rédigés.

M. PASTEAU.- Vous vous en doutez, nous sommes heureux de voir cette délibération à l'ordre du jour, mais il faut passer par un rappel des faits, rappeler que ce projet est important, il définit presque votre mandature. Je vous passe les rapports du GIEC et les engagements internationaux de la France. Le résidentiel et le tertiaire sont la deuxième source, après les transports, des émissions de gaz à effet de serre en France. Le chauffage représente 82 % des émissions du secteur résidentiel en France, aux deux tiers en raison de l'usage massif du gaz naturel. Ce sont les chiffres sur le site du ministère de la Transition écologique.

Nous avons cette chance, en Ile-de-France, d'avoir une énergie renouvelable, la géothermie, un potentiel. C'est aussi une de vos promesses de campagne. Vous vous êtes fait élire en promettant de mettre en œuvre le projet proposé en 2017 par le SIPPAREC et la commune de Malakoff.

D'une manière générale, vu les enjeux, c'est votre travail de faire, à l'échelon communal, tout ce qu'il est possible de faire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, vous n'avez pas pris ce projet suffisamment au sérieux. Au Conseil municipal de décembre dernier, vous aviez justifié le retard pris dans ce projet par des raisons techniques et économiques, en faisant valoir notamment les prix bas du gaz, et ce, alors que le tarif de la chaleur géothermique est avantageux, quel que soit le prix du gaz, une fois fortement subventionné. Un an plus tard, le projet n'a pas avancé, mais les prix du gaz ont augmenté, ce qui ne devrait pas être une surprise. Ils ne sont pas connus pour leur stabilité, historiquement.

La suite prouve que l'adoption des énergies renouvelables est ce qui permet de protéger le pouvoir d'achat. On perd sur le pouvoir d'achat avec ce retard, mais on perd aussi sur le combat existentiel contre le dérèglement climatique. Si on retient une année de retard pour la livraison du réseau de chaleur, 2024 au lieu de 2023, si je comprends bien, ce sont 120 GWh d'énergie dépensée qui aurait pu être renouvelable et ne le sera pas.

En factorisant les différences d'intensité carbone du gaz et du fuel, ce sont 20 000 tonnes qui vont être émises, alors qu'elles auraient pu ne pas l'être. L'émission de ces gaz à effet de serre aurait pu être évitée, nous le pensons, avec plus de conviction sur ce dossier. C'est ce genre de chiffres que nous aimerions voir établi dans le rapport développement durable qui sera peut-être à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Il faudrait d'ailleurs inscrire ce projet dans un plan global d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments publics et des logements sociaux de la Ville de Montrouge, à l'instar de ce qu'a fait la Ville de Malakoff.

Cela permettra de mieux juger de la pertinence de ce projet et notamment de sa pertinence par rapport à d'autres investissements dans ce domaine. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans d'autres réunions, mais le Conseil municipal devrait s'engager sur des objectifs chiffrés en matière de consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, 2035, 2040.

Pour revenir sur la géothermie, quelques propositions pour le suivi du dossier.

Une question d'abord, car nous souhaitons maximiser l'utilité de ce réseau de chaleur. La couverture de la commune citée dans le document, 10 kilomètres, est à la fois importante et parcellaire. Avez-vous discuté avec le SIPPEREC des possibilités d'extension du réseau, pour couvrir à terme le maximum technique des besoins de chaleur de la commune, avec comme priorité la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Peut ensuite venir le temps d'un arbitrage politique sur le coût que notre communauté serait prête à payer pour raccorder les particuliers qui sont, nous le comprenons, bien plus coûteux à raccorder.

Dans le prolongement de cette question, il paraît important d'associer Châtillon, qui a été mentionnée dès 2017 et est absente du projet à l'heure actuelle, dès que cela sera possible techniquement.

Tout cela nous amène au rôle de Vallée Sud Grand Paris, qui n'était pas présente au projet initial. Quel rôle joue l'intercommunalité, avec cette prise de participation prévue au capital de la SPL, dont il n'était pas fait mention il y a quelques années au Conseil municipal ?

J'imagine, j'espère, que vous défendrez au sein du Conseil de territoire l'idée que cet investissement ne doit pas simplement servir à remplir une case dans le plan climat air énergie territorial, le PCAET, mais qu'il faut que cette entité VSGP soit motrice dans l'interconnexion des différents réseaux de chaleur géothermique du territoire, afin d'améliorer encore l'efficacité de l'ensemble.

Comme la construction d'une exploitation géothermique peut empêcher celle d'autres exploitations à proximité, il est urgent de rationaliser cet effort, et pour une fois, c'est bien quelque chose dont nous estimons que l'intercommunalité devrait se saisir.

Dans tous les cas, ce projet doit aller de l'avant sans nouveau hiatus de communication de plusieurs années. Nous vous demandons de nous présenter au moins une fois par trimestre un rapport d'avancement du projet avec en référence, d'une part, les prévisions initiales telles que validées par le Conseil, et ensuite de nouvelles estimations en ce qui concerne les coûts de livraison, d'exploitation, le planning de réalisation, le coût de la chaleur livrée, et que soient mentionnées les difficultés éventuelles rencontrées et leur impact sur le projet.

De même, ce Conseil, l'année dernière, a élu Gwénola RABIER et Paul-André MOULY pour nous représenter au comité de suivi de l'opération de géothermie. Nous souhaitons qu'ils associent à ce rapport le SIPPEREC afin que ce dernier puisse mettre en perspective ce projet en fonction des retours d'expérience des projets similaires que ce syndicat a menés en Ile-de-France, pour apprécier le réalisme des prévisions mises à notre disposition.

Quel que soit le prix du gaz, le projet nous apparaît nécessaire. Notre groupe votera pour cette délibération et appelle la majorité municipale au sérieux et à concourir à la tenue des engagements pris en votre nom propre et en celui de notre pays.

M. le Maire. - Merci.

M. TIMOTEO.- Je vous remercie. On peut se féliciter d'avoir enfin au sein de cet hémicycle une première délibération sur ce sujet de la géothermie. Depuis le temps qu'on l'attendait, on peut au moins cocher cette case de satisfaction, d'autant plus que nous avons été nombreux, dans la séquence électorale précédente, à porter la nécessité d'un tel investissement en termes de chauffage urbain, plus ou moins avec force, je le concède. Je ne crois pas que vous ayez été un très grand convaincu du sujet, c'est peut-être ce qui motive le fait que nous n'ayons cette délibération qu'aujourd'hui. Ce qui n'est évidemment pas mon cas, ni celui de ma collègue Flora CLAQUIN ou d'autres collègues autour de la table dans l'opposition.

Dans cette délibération, il y a deux grandes questions que vous avez rapidement résumées, qui sont d'un côté l'opportunité et de l'autre côté le montage.

Il y en aurait presque une troisième, que vous n'avez pas évoquée, qui est celle du calendrier, sur lequel vous pourrez nous éclairer tout à l'heure.

Tout d'abord, sur la question de l'opportunité de la géothermie et du projet actuel tel qu'il nous est présenté, dont je rappelle que la faisabilité technique et l'opportunité technique – vous l'avez vous-même dit, je ne peux que le rappeler – étaient connues dès juin 2019. Cela ne date pas qu'il y a quelques mois. Dès cette date, le rapport d'opportunité était validé par les deux communes et ensuite, on s'engageait dans le processus.

On aurait pu, je pense, acter dès ce moment-là l'avancée du dossier et cette opportunité pour tout le monde, notamment pour le bien-être et le porte-monnaie des Montrougiens.

Sur le principe, on peut également rappeler que cette source d'énergie, avant d'aller sur d'autres sujets plus importants, a plusieurs avantages. D'abord, la géothermie est une énergie fiable et continue, disponible 24/24h, 7/7j, sans stockage, ce sont quand même des caractéristiques non négligeables à l'heure actuelle.

Elle participe, cela a été dit par notre collègue M. PASTEAU à l'instant, à la préservation de l'environnement, grâce notamment à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, et par là même, au raccordement de plusieurs milliers de logements en énergie renouvelable en une seule opération, la création de ce point de forage.

Avantage non négligeable également, la maîtrise des coûts, puisque le prix de la chaleur est peu sensible, face à la volatilité du prix des énergies fossiles, et on a vu ces derniers mois, voire ces dernières semaines, combien cette volatilité, notamment pour certaines énergies fossiles, notamment celles du gaz, pouvait être importante.

Il y a aussi un contexte économique qu'il ne faut pas négliger, il participe de l'équation globale, c'est celui du contexte favorable aujourd'hui qu'offre le plan de relance initiée par l'Ademe, mais aussi par le Conseil régional Ile-de-France, au niveau des subventions potentielles qui sont accordées pour ce type d'investissement.

Vous l'avez rappelé, le projet est estimé à environ 67 M€ – 66,7 millions exactement – à ce jour. Et grosso modo, un quart de cet investissement pourrait être aujourd'hui couvert par des subventions émanant de ces organismes et institutions que je viens de citer, ce qui n'est pas négligeable. Il y a aussi une opportunité économique sur le sujet.

L'autre avantage enfin est celui qui impactera la facture des utilisateurs finaux que seront bien sûr la Ville, au travers de ses équipements municipaux, mais aussi d'autres établissements publics, des entreprises qui souhaiteraient se raccorder au réseau, mais évidemment également les ménages.

Pour l'ensemble de ces utilisateurs finaux, le coût de l'énergie, en tout cas, c'est pointé ainsi dans la délibération, dans le rapport associé, devrait être divisée par deux dans la facture, ce qui est

aujourd'hui, en termes de pouvoir d'achat, non négligeable, avec en plus, une plus grande stabilité dans la facturation.

Sur cette question des ménages, je crois qu'il y aura dans l'avenir, c'est peut-être trop tôt aujourd'hui, à mieux identifier, faire un travail d'identification des logements du parc privé potentiellement raccordables à ce réseau quand il sera créé, puisqu'aujourd'hui, on a essentiellement identifié les logements du parc social, peut-être une ou deux résidences du parc privé, je ne sais pas trop, mais là aussi, il y a des marges de manœuvre importantes.

Bien sûr, comme tout équipement un peu structurant, il y aura quelques inconvénients. Là aussi, il faudra le dire aux Montrougiens et Montrougiennes, il y aura des inconvénients qui sont ceux liés à la création du réseau et au fait que des tranchées, à un moment ou à un autre, viendront garnir certaines de nos rues pour permettre le passage du réseau.

Voilà un propos liminaire un peu large sur le projet en tant que tel et sur l'opportunité.

Le montage, deuxième aspect sur lequel vous avez été plus discret, est celui d'abord de la structure d'une SPL choisie pour porter ce projet, avec initialement trois parties prenantes : le SIPPEREC, la Ville de Malakoff et la Ville de Montrouge.

On a, me semble-t-il, demandé très récemment à l'EPT Vallée Sud Grand Paris de « raccrocher les wagons », ce que le territoire semble visiblement avoir fait, lorsqu'on regarde la délibération, même s'il n'était pas demandeur d'intégrer ce projet d'investissement, mais de fait, il est là.

Restent néanmoins deux points à éclaircir sur ce montage. Je ne sais pas si nous pourrions les éclaircir ce soir, mais je tenais à les identifier.

Premier point à éclaircir, au-delà de la forme juridique, il se pose aujourd'hui une question qui n'est pas secondaire, celle de la répartition du capital de la SPL, au sein de laquelle le SIPPEREC souhaite être actionnaire majoritaire. Vu l'investissement qu'il met, c'est pour le moins normal, et son apport aussi au capital de la SPL, puisque je sais combien il apporte, de l'ordre de 1,5 million.

Quel sera l'apport des autres actionnaires, étant entendu que je crois que le capital global doit être de l'ordre de 2,5 millions et que l'on ne connaît toujours pas la position de notre ville sur le sujet, ni d'ailleurs celle de Vallée Sud Grand Paris dans cette répartition ?

Deuxième point, qui ne se veut pas polémique mais qui est tout de même un facteur non négligeable pour l'avancée du dossier, la question de la présidence de la SPL. Je crois savoir que vous êtes candidat, Monsieur le Maire, à cette fonction, dès la création de la SPL, malgré la position d'actionnaire minoritaire de la Ville. Je n'ai pas d'avis sur ce sujet, peut-être est-ce une fausse information, que vous pouvez démentir.

Si c'est le cas, il me semble que la présidence – que ce soit vous ou quelqu'un de la Ville de Montrouge, qui est un actionnaire minoritaire –, à ce jour, est un point de blocage pour avancer sereinement sur la création de la SPL. Si c'est le cas, cela serait dommage pour le projet, cela serait aussi dommage pour les Montrougiens et Montrougiennes qui vont avoir besoin de cet équipement, parce que l'objectif aujourd'hui est d'avancer vite sur le sujet, car nous avons perdu suffisamment de temps en la matière.

Mme MEADEL.- Beaucoup de choses ont été dites, je ne voudrais pas les répéter. Vous savez que notre groupe est favorable à la géothermie, parce que c'est une énergie renouvelable et qu'elle est une alternative aux énergies fossiles. Seulement, pour nous aussi, cela n'est pas l'alpha et l'oméga de la limitation d'énergies fossiles, et nous pensons que cela n'est pas le seul moyen d'éviter de polluer et cela n'est pas le seul moyen de lutter contre le dérèglement climatique.

Je vais faire deux remarques sur le projet : une première remarque sur le fond du projet, sur la méthode, et une seconde sur la mise en œuvre que vous proposez.

Ce qui nous gêne, c'est que la géothermie, comme vous le savez, est une activité industrielle, et comme toutes les activités industrielles, elle cause évidemment des nuisances et des risques pour tous, pour l'environnement, pour les riverains. Si l'on veut vraiment le faire sérieusement, ce qui ne peut qu'être votre cas, il faut prendre le sujet de façon sérieuse et vraiment associer les Montrougiens à son opportunité et les informer correctement des risques que fait courir ce projet.

Pourquoi faut-il les informer ? Une fois que tout le monde aura connaissance des risques et que vous aurez présenté la façon dont vous comptez les limiter, l'adhésion sera pleine et entière et cela permettra un vrai succès, que nous souhaitons, d'ailleurs.

L'objectif devrait être pour vous que la géothermie soit compatible avec les attentes et les besoins des Montrougiens. Il faut quand même que l'on se saisisse de ce débat qui nous est ouvert aujourd'hui pour dire aux Montrougiens que sur les 30 dernières années, il y a des expériences de géothermie, sur 1 700 centrales, avec près de 2 % d'accidents. Ce ne sont pas des accidents dramatiques, il y a eu un mort quand même et quelques blessés, mais je voudrais simplement souligner ici que dans l'étude que vous nous avez présentée, il n'est pas fait mention de façon précise des risques. Peut-être faudrait-il les lister et démontrer en quoi vous pouvez les écarter.

En l'espèce, les risques sont mal présentés. Je vais vous en citer quelques-uns, mais il y a évidemment des risques en termes de travaux. D'abord, les travaux sont des désagréments considérables, vont durer longtemps, fragiliser évidemment les sous-sols. Nous savons tous ici à Montrouge ce que c'est de vivre dans une ville en travaux.

Par ailleurs, il y a un impact paysager non négligeable, du bruit, des vibrations, puisque nous allons percer à plusieurs kilomètres au sous-sol. Il n'est pas exclu qu'il puisse y avoir des émissions de gaz, des odeurs désagréables, des émanations, des épanchements. Au fond, le meilleur moyen de dépasser tous ces risques est vraiment de les examiner de façon tout à fait rigoureuse et avec beaucoup de méthode. Nous, nous sommes beaucoup plus prudents.

J'en viens maintenant à cette étude que vous nous avez présentée, qui est une étude de faisabilité. En général, dans une étude de faisabilité, les rédacteurs sont des experts. Je ne doute pas que la société en question, SIPPAREC, soit un expert, c'est même d'ailleurs comme cela qu'elle se présente, puisque SIPPAREC indique sur son site Internet qu'elle conseille, accompagne et assiste les collectivités. Je comprends qu'ils sont spécialistes du sujet, qu'ils vont se faire les faiseurs de projet et vont probablement participer à sa mise en œuvre, tellement y participer qu'ils ont tout à fait intérêt à ce que cela se fasse.

Je m'interroge sur leur indépendance. S'ils ont intérêt à ce que cela se fasse et qu'ils sont à l'origine de l'étude de faisabilité, est-on certain que cette étude est parfaitement objective et qu'elle présente de façon conforme à l'intérêt général, les risques, c'est-à-dire les avantages et les inconvénients ?

Par définition, une étude de faisabilité présente les avantages et les inconvénients pour que la décision puisse être prise en toute connaissance de cause. À moins que vous ne préfériez que ce sujet soit mal expertisé, mais je ne le pense pas.

Petite question : je comprends que SIPPAREC sera au capital de la SPL, est-ce bien raisonnable d'être à la fois l'expert, l'auteur de l'étude de faisabilité et en même temps membre au Board ou avec un pouvoir décisif au sein de la SPL ? Pourriez-vous nous éclairer là-dessus ?

Je m'interroge aussi sur la quote-part des 66 M€ qui sera à la charge de la Ville de Montrouge.

De ce point de vue, j'aimerais bien savoir combien cela va nous coûter.

Il faut donc, je crois, sur ce sujet, être plus prudent. Nous souhaiterions être mieux éclairés, nous souhaiterions que les Montrougiens aient connaissance de l'ensemble des risques associés à ce projet.

Et puis, j'ai un vrai regret, comme mes collègues, c'est qu'au fond, vous avez attendu 2021 pour vous y mettre, même si on sait que des décisions ont été prises avant. L'échéance est lointaine pour faire face aujourd'hui aux difficultés que nous connaissons en matière d'approvisionnement énergétique, je crois que cela n'est pas encore une solution tout à fait réaliste, compte tenu de son échéance. Je trouve que le meilleur moyen de limiter le réchauffement climatique serait de consommer moins d'énergie, et au moins, pour vous, en tant que maire, de montrer que vous avez fait vos meilleurs efforts pour limiter la consommation énergétique de la Ville de Montrouge.

Je m'interroge. Avez-vous tout fait pour améliorer notre consommation énergétique ? Par exemple, avez-vous limité l'éclairage urbain, avez-vous favorisé les pistes cyclables, avez-vous mis en place davantage de voitures électriques ? Bref, qu'avez-vous fait pour limiter la consommation de l'énergie fossile ?

Peut-être le rapport sur le développement durable que vous avez l'obligation de porter à notre connaissance au moment de l'examen du DOB va-t-il nous permettre de savoir si vous avez fait vos meilleurs efforts, mais il se trouve que ce rapport, à nouveau, ne figure pas dans les documents que vous nous avez communiqués. Je ne peux qu'en déduire qu'au fond, pour vous, la géothermie est une mode, et le manque de construction et de sérieux de ce projet montre que vous n'avez pas vraiment l'intention de vous engager pour limiter les effets de la consommation énergétique et son impact sur le réchauffement climatique.

M. le Maire.- Je vais répondre à tout ce qui a été dit.

Tout d'abord, je voudrais vraiment me féliciter du fait que vous soyez, les uns et les autres, favorables à ce projet de géothermie. Comme je l'ai dit, c'est une opportunité pour notre ville de tirer parti de la chaleur qui est sous nos pieds et que nous pouvons exploiter pour chauffer nos logements. Effectivement, cela va participer de l'utilisation d'énergies renouvelables. Il faut savoir que tous les territoires en France n'ont pas cette chance, que d'autres proches de nous l'ont déjà expérimentée avec succès, et donc, je crois que c'est à notre tour de le faire.

J'entends que nous ne sommes pas allés assez vite. C'est vrai que c'est toujours facile de dire qu'il faut aller plus vite, mais je vous rappellerai que toutes les études n'étaient pas terminées, nous avons eu des réponses à nos questions seulement cet été. S'agissant d'un projet de cette importance, 66 M€, ce n'est pas une paille, il nous fallait avoir toutes les certitudes, les réponses précises sur l'impact de ce projet.

D'un point de vue financier, évidemment, la faisabilité doit démontrer que c'est rentable. Il n'est pas question de sortir une énergie qui ne trouvera pas preneur, puisque comme vous le savez, les Français sont très attachés à leur pouvoir d'achat, et si l'énergie qui sortait de ce réseau ne trouvait pas preneur, cela ne fonctionnerait pas. L'économie du projet est évidemment fondamentale.

Jusqu'à cet été, des éléments nous ont été apportés.

Enfin, le volet technique, puisque comme vous l'avez souligné les uns et les autres, c'est un réseau qui va avoir un impact sur la voirie de notre ville. Évidemment, la question de la définition précise de ce réseau n'était pas connue non plus avant l'été.

Il nous fallait avoir toutes les réponses à nos questions avant de pouvoir nous engager. C'est la raison pour laquelle je crois que le moment est venu, ce soir, pour poursuivre ce projet.

J'allais dire que ce projet franchit une étape. Il y a encore des aléas devant nous, des questions et il va cheminer ainsi jusqu'à sa mise en œuvre, mais ce soir, c'est une progression importante.

Vous me demandiez comment cela allait fonctionner sur notre ville. Il faut savoir que le réseau de géothermie est une boucle. C'est un peu comme une infrastructure autoroutière : une fois que la boucle est faite, elle est faite. Une fois que nous aurons fait le puits, à Malakoff, la ressource ne

sera pas infinie. Nous ne pourrons pas chauffer tous les logements de la ville. Nous ne pourrons d'ailleurs participer qu'au chauffage des logements collectifs, puisqu'il s'agit en fait de permettre à tous ceux qui aujourd'hui ont des chaudières de passer à la géothermie. Tous ceux qui ont des chauffages individuels, que cela soient des habitats collectifs ou individuels, continueront à se chauffer à l'électricité. Cela ne résout pas le problème du chauffage de tous les Montrougiens, vous l'avez bien compris.

Je termine sur le dossier technique. Il faut savoir qu'un permis minier a été sollicité et qu'une subvention du fonds chaleur est également prévue. Tout cela doit encore être confirmé, mais ce sont encore des éléments importants pour le dossier.

J'entends Mme MEADEL qui nous dit que tout cela est plein de risques et dangereux. Je crois qu'il ne faut pas non plus considérer... Il ne faut pas exagérer cette dangerosité. Bon nombre de communes, en France, ont mis en place des réseaux de chaleur avec succès, près d'ici, notamment, à Bagneux.

Et s'agissant du fonctionnement, c'est-à-dire de la manière dont cela va être géré, nous avons prévu une SPL, qui sera capitalisée à hauteur de 3 M€. Nous sommes en train d'en définir les statuts. Vous saurez très prochainement, sans doute avant la fin de cette année, comment ce capital serait réparti et la manière dont elle sera gouvernée. J'entends de Monsieur TIMOTEO qu'il y a des informations par d'autres biais, j'espère qu'il défend bien, dans ces discussions, l'intérêt de la ville, mais, évidemment, entre nos quatre partenaires, nous trouverons un consensus pour piloter cette affaire dans l'intérêt général. Cela me paraît évident.

Pourquoi VSGP ? C'est moi qui ai souhaité que VSGP soit autour de la table, parce que c'est le territoire dont nous faisons partie, qu'il est compétent sur les enjeux de développement durable, qu'il nous a présenté un PCAET au titre duquel la géothermie fait figure de priorité, et nous savons bien tous que VSGP demain aura la capacité financière et en termes d'ingénierie d'accompagner tous ces projets. Plusieurs projets de géothermie sont en cours sur notre territoire, du côté de Clamart, de Sceaux, de Bourg-la-Reine. Je crois qu'il était intéressant que VSGP soit avec nous pour nous accompagner sur ce projet.

Sur la qualité de l'étude, il faut faire confiance au SIPPAREC, structure qui a pignon sur rue en matière de géothermie, qui mène de nombreux projets en Ile-de-France. Leur étude est sérieuse. Nous avons beaucoup travaillé pour en être convaincu.

Il ne faut pas, Madame MEADEL, chercher à faire peur, il n'y a pas de théorie du complot, nous travaillons avec des gens sérieux. Je pense que ce projet sera utile à tous les Montrougiens.

Évidemment, Monsieur TIMOTEO, il y aura des inconvénients, c'est sûr, puisqu'un projet de cette nature générera des travaux dans la ville, il ne faut pas s'en cacher. Mais je crois qu'il faut considérer que l'avantage que nous en retirerons, à la fois pour lutter contre le réchauffement climatique, mais aussi pour apporter du pouvoir d'achat à nos concitoyens l'emportera sur les inconvénients. Si nous sommes, et nous le serons, agiles, nous pourrons réhabiliter nos voiries pour qu'à la fin, elles soient rénovées en même temps que les tuyaux de géothermie passeront dans le sous-sol.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

M. PASTEAU.- Vous n'avez pas répondu à la proposition d'avoir un suivi plus régulier, plus qu'une fois tous les deux ans, du projet. Pouvez-vous vous engager à proposer au Conseil municipal un suivi...

M. le Maire.- Comme pour chacune des structures des satellites de la Ville, un compte rendu annuel vous sera présenté pour suivre l'évolution de ce projet.

Je n'ai pas répondu à une question de Mme MEADEL sur le coût.

Madame MEADEL, comme nous vous l'avons indiqué, la Ville de Montrouge sera actionnaire de la SPL, son apport sera en capital. Ensuite, c'est la SPL, et donc le SIPPAREC qui, lui, va porter le risque, et qui va, par le biais d'un emprunt, assurer le financement et la réalisation des travaux. Le coût pour la Ville sera limité à son apport en capital.

M. TIMOTEO.- Je vous remercie. Ce n'est pas une question, mais deux remarques relatives aux réponses que vous venez de nous faire. J'entends bien que sans doute l'étude de faisabilité n'était pas totalement achevée, qu'il y avait encore quelques petites choses à cadrer dans la période, mais vous êtes d'accord avec moi que la demande de poursuite des études, notamment avec un portage en SPL, en crantant un peu l'avancée du dossier, a été faite dès 2019. J'entends bien qu'il puisse y avoir encore quelques éléments demandant à être stabilisés, mais tout était dans les « tuyaux », montage compris, dès 2019.

Seconde remarque, je vous remercie d'avoir confirmé mes inquiétudes sur les deux derniers points que j'évoquais sur le montage. Rassurez-vous, je défends les intérêts des Montrougiens et Montrougiennes autant que faire se peut, partout où je suis.

M. le Maire.- Je vous ai indiqué que cette étude de faisabilité n'était pas terminée. Nous avons besoin d'éclaircissements très précis. Je ne sais pas quelles sont vos informations, mais si vous avez peut-être des contacts avec certains acteurs du dossier, je vous dis que pour la Ville de Montrouge, que je représente – je défends les intérêts de la Ville de Montrouge, Monsieur TIMOTEO, je ne sais pas d'où vous tenez vos informations –, il est important que la Ville de Montrouge, qui va créer un réseau de géothermie et va « s'embarquer » dans une affaire de cette importance, ait toutes les réponses à ces questions. C'est mon devoir d'y veiller.

Mme MEADEL.- Vous avez indiqué que la Ville allait réaliser un apport en capital à la SPL. Avez-vous le montant de ce capital ?

M. le Maire.- Je vous l'ai dit, ce sera 3 M€.

Mme MEADEL.- Je vous ai demandé l'apport de la Ville de Montrouge à la SPL en capital.

M. le Maire.- Vous le saurez lorsque nous parlerons des statuts.

Mme MEADEL.- Mais avez-vous une idée ?

M. le Maire.- Nous vous soumettrons en décembre, normalement, si tout va bien, les statuts de cette SPL qui définiront la répartition de son capital et sa gouvernance. Chaque chose en son temps.

Mme MEADEL.- Peut-être cela doit-il aussi faire l'objet d'une étude un peu approfondie. Je pense aux risques financiers pour la Ville. Nous allons nous embarquer loin.

M. le Maire.- Cette discussion est en cours.

M. TIMOTEO.- Pour vous rassurer, les documents sur lesquels je m'appuie quant aux dates que j'ai évoquées sont tirés des documents qui nous ont été remis par les services de la Ville pour la préparation de la séance. Je ne fais que reprendre le document PowerPoint en date du 8 juin 2021 qui a dû faire l'objet d'une présentation de la Ville de Montrouge, du 8 juin 2021, qui donne un certain nombre de dates, d'historiques du projet, sur lesquels je me suis appuyé. J'ai évidemment quelques amis proches du dossier, mais les informations que j'ai données sont celles de la Ville.

M. le Maire.- Merci beaucoup.

M. SAINTOUL.- M. PASTEAU est intervenu au nom de mon groupe, je n'ai donc pas grand-chose à ajouter. En revanche, je tiens à préciser que l'on nous demande de voter pour vous donner encore une nouvelle fois une délégation de pouvoir, celle de participer à la rédaction des statuts.

Comme vous venez de nous l'expliquer, parmi les questions qui vont être soulevées au moment de la rédaction des statuts, il y a justement cette part du capital que la Ville de Montrouge va investir dans la SPL.

Dans ces conditions, on peut aussi se dire que vous pourriez ne pas agir tout seul et que le Conseil municipal ne devrait pas arriver à la fin du processus, comme une simple chambre d'enregistrement, mais qu'encore une fois, vous associez les conseillers municipaux, en particulier de l'opposition, dans la réflexion qui vous permettra au bout du compte d'aboutir à des statuts pour cette SPL.

M. le Maire.- Merci.

Je vous demande de me faire confiance sur ce sujet et vous serez informés en temps et en heure de l'aboutissement de nos discussions, qui sont en cours, une fois encore.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité.

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Montrouge en Commun et Montrouge Ecologique et Solidaire

Abstention : le groupe Demain Montrouge.

2 - Réitération de la cession et/ou formalités de publicité foncière d'un ensemble d'immeubles au profit de l'office Montrouge Habitat dans le cadre de la vente de son patrimoine à Seine Ouest Habitat Patrimoine (SOHP)

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibérations n°2021-85 à 89

M. le Maire.- Dans le cadre de la loi ELAN, nous avons décidé la cession du patrimoine de Montrouge Habitat à SOHP le 31 décembre dernier. Le préfet des Hauts-de-Seine a émis un avis favorable sur cette opération et nous devons ce soir parfaire un certain nombre de sujets de titres de propriété, réitérer des cessions dont les actes n'ont pas été retrouvés et permettre ensuite la publication de ces actes de façon que cette cession soit complète.

C'est Me DINIELLE, notaire à Montrouge, qui est chargé de ces opérations.

Plusieurs immeubles sont concernés. Il y en a cinq : un immeuble situé au 128, rue Maurice Arnoux, un immeuble au 2, rue Pelletan, un autre au 4 rue Candas, un autre au 5 rue Candas, et un autre au 23, rue Roger Salengro.

Afin, pour tous ces immeubles, qu'il y ait un titre de propriété en bonne et due forme, et afin de pouvoir achever la cession, il vous est proposé de bien vouloir :

- confirmer que ces biens n'ont jamais été affectés à l'usage direct du public ou à des missions de service public pour la partie cédée à titre gratuit par la commune ;
- déclarer en tant que de besoin que le déclassement du bien du domaine public communal a été prononcé préalablement à la cession ;
- reconnaître que Montrouge Habitat se comporte comme un propriétaire depuis plus de 30 ans ;
- confirmer que la Ville n'a pas financé les constructions et n'a jamais acquitté depuis plus de 30 ans de taxe foncière pour ces biens ;

- confirmer que la Ville n'a jamais perçu de loyer pour ces biens ;
- réitérer la cession au profit de l'OPH, conformément aux délibérations concernées.

Sur ces réitérations de cessions et formalités de publicité foncière, y a-t-il des questions ?

M. BOUCHEZ.- C'est une délibération technique. Je rebondis sur cette question pour renouveler la demande d'étude et d'évaluation de Montrouge Habitat à 38 M€ qui aurait été faite par des experts. Nous venons de discuter d'un projet important, la géothermie, je fais un rapport, l'évaluation des 2 500 logements ne correspondrait qu'à 57,5 % du montant de la géothermie. À l'inverse, on aurait pu dire que la géothermie représente 3 400 logements sociaux. Il me semble très important que nous ayons cette étude sur la validation du chiffrage soi-disant fait par des experts.

M. le Maire.- C'est une question que vous réitérez à chaque Conseil. Je vous fais la même réponse. Cette cession SOHP de Montrouge Habitat a été faite dans les règles de l'art, elle a été expertisée par des cabinets sérieux, validée par le préfet. La valeur nette comptable en a été l'élément déterminant. Nous pouvons continuer ce jeu de ping-pong, mais je crois que tous les éléments vous ont été fournis.

M. BOUCHEZ.- . Non, aucun ! Je vous demande ce rapport des experts.

M. le Maire.- Si vous souhaitez le rapport d'expert, demandez à Montrouge Habitat, c'est lui qui le détient.

M. TIMOTEO.- C'est une explication de vote, pour indiquer notre opposition à cette délibération et notre vote contre, en cohérence avec la position que nous avons eue sur tout le process de vente du parc HLM, sur le vote « contre » que nous avons fait sur le process et sur la délibération qui conduit à celle-ci, à savoir la vente de chacun des biens immobiliers.

M. SAINTOUL.- Dans le même état d'esprit, nous sommes contre la loi qui oblige à vendre le parc HLM, la logique sera respectée. Nous avons voté contre la première délibération. Pour ce qui est de la question du prix du parc, je partage votre analyse. Néanmoins, je trouve qu'il est justifié, dans la mesure où vous avancez que vous vous appuyez sur une estimation de France Domaine, que vous présentiez ces analyses. Ainsi vous éteindriez toute polémique, ce serait beaucoup plus facile que de nous laisser à chaque fois dans une situation de relative incertitude.

Vous demandez que l'on vous fasse confiance. En réalité, nous ne sommes pas là pour vous faire confiance, nous préférierions avoir des pièces nous permettant au fur et à mesure de donner notre confiance.

Le dernier point revient sur la délibération. Comme vous le dites, c'est une délibération technique. Néanmoins, elle pose une question : pour que nous ayons besoin aujourd'hui de renouveler la propriété, d'acter la propriété de ces biens, c'est que les archives se sont perdues. Je sais qu'il y a un projet de conservation des archives. Ce sujet est-il jugé prioritaire ? A-t-il avancé ? Quelles conséquences pouvons-nous tirer du problème que finalement, aujourd'hui, on nous demande de solutionner ? C'est une question purement technique aussi.

Mme VELOSO.- Nous avons bien sûr encore des questions sur le process et nous voterons contre. Il y a eu beaucoup d'engagement et de sérieux pour nous expliquer que ce rapprochement ne nuira en rien au bien-être des habitants de Montrouge Habitat qui sont nombreux à Montrouge, cela concerne de nombreuses familles. Sur les gardiens, par exemple, c'est à préciser, je voudrais que les informations que nous avons soient bien réelles, que nous ayons le maintien des gardiens avec le même effectif. Cela serait bien d'avoir cette garantie que l'ETP des gardiens sera maintenu.

Autre point sur l'isolation, si on pense précarité énergétique et sobriété, je pense qu'il faut accélérer le mouvement. J'ai le magazine des locataires de Montrouge Habitat en date de juillet 2021, c'est assez récent, il y a beaucoup d'engagements, notamment un essai de transparence sur les travaux dans les 10 ans à venir. On nous dit qu'il y aurait des travaux pour 47 % du parc locatif.

Quand on regarde bien, parmi les bâtiments cités, les résidences citées, certaines ne figurent pas alors qu'elles n'ont eu aucuns travaux depuis 10 ans, c'est-à-dire que pendant 20 ans, ces logements vont abriter des familles qui seront encore dans le froid, qui se poseront la question de mettre le chauffage ou pas. Ces engagements doivent être également tenus.

M. le Maire.- S'agissant des archives, ces pièces qui manquaient et pour lesquelles on vous demande de régler les choses ce soir par le biais de cette délibération n'étaient pas conservées dans les archives municipales, nous n'avons aucune responsabilité dans cette affaire. Cela n'est pas de notre ressort. Comme je l'ai déjà dit, c'est Montrouge Habitat qui est propriétaire des études, vous pouvez aller leur demander.

Sur la qualité de la gestion de Montrouge Habitat, lors d'un dernier conseil, Thierry VIROL vous a présenté une étude que certains ont contestée, mais qui a été faite sérieusement et qui indique la très grande satisfaction d'une très large majorité des habitants des logements gérés par Montrouge Habitat.

Je fais confiance à Thierry VIROL et à sa gestion. Tout n'est pas parfait, évidemment, il y a des choses à améliorer, je crois qu'ils font beaucoup d'efforts et beaucoup de travaux et continueront.

S'agissant des gardiens, c'était l'un des enjeux, pour lesquels nous avons souhaité aussi nous rapprocher de SOHP, et la garantie apportée par Thierry VIROL et Montrouge Habitat est que les gardiens demeurent dans chacune des résidences de la ville.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

M. VIROL ne prend pas part au vote

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble

Vote contre : les groupes Demain Montrouge, Montrouge en Commun et Montrouge Ecologique et Solidaire.

MARCHES PUBLICS

1 - Choix du délégataire de la concession de service relative à la gestion et à l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activités et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprises sur Montrouge

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021- 90

Arrivée de M. BRIET qui avait donné procuration à M. LENGEREAU

M. le Maire.- Le 26 mars dernier, nous avons approuvé le principe de renouvellement de la gestion et de l'exploitation de cet hôtel d'activités qui est également une pépinière d'entreprises. Dans ce cadre, nous avons rendu public un avis à la concurrence relative à la dévolution du contrat de délégation, le 7 avril 2021, nous avons suivi toute la procédure.

À la date limite de remise des candidatures, le 15 mai 2021, il y avait un seul candidat, la SEMARMONT. Le 11 juin 2021, les membres de la commission de délégation de service public se sont réunis et ont admis le candidat à présenter son offre.

À la date limite de remise des offres le 27 août dernier, le candidat, la SEMARMONT, a déposé son offre, et lors de la réunion, les membres de la commission de délégation de service public ont émis un avis sur l'offre reçue. Au vu de cet avis, j'ai décidé de négocier avec le candidat.

Il n'y en avait qu'un.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, nous avons transmis le 5 octobre dernier le rapport de la commission, les motifs du choix du candidat, l'économie générale du contrat. Tous les documents ont été visés. Vous pouvez constater, à la lecture de l'offre et à l'issue des discussions menées avec la SEMARMONT, que celle-ci est le meilleur candidat. Elle a présenté une offre satisfaisante tant du point de vue technique que financier au regard de l'analyse menée à partir des critères de jugement fixés par le règlement de la consultation.

Je vous propose d'approuver le choix de la SEMARMONT comme délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activités et une pépinière d'entreprises – le changement dans la continuité, n'est-ce pas, Monsieur le Président CARRÉ –, d'approuver le contrat de délégation à conclure avec ledit délégataire et de m'autoriser à signer ce contrat, ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

M. LE GALL.- Plusieurs questions au regard de ce que vous venez de nous décrire et pour revenir également sur l'une des présentations que vous nous avez faites. Vous nous dites que vous avez professionnalisé vos services en créant une direction de la commande publique, on peut être perplexe quant à la gestion de cette affaire par cette direction.

Premièrement, lorsqu'on regarde l'avis de marché que vous avez publié, l'évaluation faite du prix attendu se montait à 2 760 M€. Pour huit ans, si mes calculs sont exacts, cela nous donne un loyer annuel attendu de 345 000 €.

Or il s'avère que le loyer que propose la SEMARMONT, excellent candidat, comme vous l'avez noté avec justesse, est de 164 000 €, soit moins de 50 % de l'estimation. J'ai effectivement un doute soit sur la valeur de l'estimation prévue par vos services et par vous, Monsieur le Maire, soit sur le fait que la SEMARMONT, en tant que seul candidat, ce qui est un deuxième problème, ait pu bénéficier d'une situation un peu favorable pour proposer une baisse de son loyer de plus de 20 %, puisque précédemment, elle versait l'équivalent du crédit-bail, à 195 000 €.

Vous nous disiez tout à l'heure que cette direction de la commande publique a d'ores et déjà permis l'économie de 150 000 €. Sur cette affaire, elle les a largement « mangés ».

Problème également sur la stratégie de l'hôtel d'activités. En effet, il y a 22 lots sur cet hôtel d'activités, dont seulement six sont dédiés à la pépinière d'entreprises, pour aider nos jeunes « startups », nos jeunes entrepreneurs et entrepreneuses à se développer dans Montrouge. Pour le reste, on est dans une activité de location de bureaux dite classique, et je ne suis pas persuadé que ce soit à la puissance publique d'avoir ce rôle à jouer. Le privé le fait plutôt très bien. Je suis perplexe sur la stratégie développée par la SEMARMONT en la matière.

Je ne sais pas si nous arriverons au vote, parce qu'il y a un énorme problème de conformité, par rapport à ce marché. Nous vous demandons de bien vouloir retirer cette délibération et de faire

en sorte que la CAO n'attribue pas ce marché, au regard des éléments contestables que l'on peut noter sur ce dossier.

Si tel est n'était pas le cas, nous voterons contre.

Mme VELOSO.- C'est toujours gênant, sur un appel d'offres, qu'il n'y ait qu'un seul candidat, un « historique ». C'est à réfléchir, mais c'est vous qui donnez la délibération et qui avez la majorité. J'alerte, en termes de transparence et de qualité de service. Pour ce qui est de la transparence, des entrepreneurs et des sociétés ont dû se mettre en collectif pour solliciter un détail des charges, cela a duré un peu de temps. Il faudrait une meilleure transparence dans la relation entre la SEMARMONT et les entreprises, entrepreneurs et entrepreneuses accueillis. Et également en termes de qualité de service, par exemple, c'est peut-être un point de détail, mais pour la réception des colis, quand les entrepreneurs sont par monts et par vaux.

Peut-on améliorer tout cela ?

Merci.

M. SAINTOUL.- La remarque porte sur cette situation un peu burlesque de voir un appel d'offres remporté par un candidat dont le Conseil d'administration est composé par six conseillers municipaux. On se demande vraiment si on n'a pas affaire à une parodie plus qu'à un appel d'offres ou à une mise en concurrence. Dans l'absolu, cela ne me poserait pas un problème, je ne suis pas un fan de la délégation de service public, mais je ne m'explique pas cette obstination, dans ce cas, à ne pas vouloir assumer une gestion directe d'un service public qui n'est pas illégitime. Abriter des activités commerciales pour la ville, avoir une influence et organiser les services commerciaux dans une ville, ce n'est pas illégitime, cela ne pose pas de problème. Mais assumez. Il n'y a pas de raison que M. CARRÉ préside une SEM pour le plaisir, il n'y a pas de raison, assumez une gestion directe.

M. le Maire.- Je vais répondre globalement.

D'abord, je me félicite que le meilleur candidat ait gagné, puisqu'effectivement, je pense que la SEMARMONT est la mieux placée pour gérer depuis des années cet hôtel d'entreprises et cette pépinière.

Je pense que le rôle de la SEMARMONT est important dans notre ville. Vous avez tous noté qu'il y a quelques mois, l'an passé, nous avons transféré à la SEMARMONT un certain nombre de commerces auparavant gérés par Montrouge Habitat. Je crois que cela va tout à fait dans le sens de l'intérêt de notre ville que de préserver ces commerces et de faire en sorte que Montrouge continue d'être une ville attractive en matière commerciale. D'ailleurs, elle est souvent citée en exemple, et c'est vrai qu'aujourd'hui, l'un des éléments puissants de notre qualité de vie à Montrouge, ce sont les commerces. Encore une fois, bravo à la SEMARMONT pour le travail qu'elle fait déjà, mais qu'elle va renforcer avec cette acquisition.

Il faut savoir que digérer ce transfert est lourd pour la SEMARMONT, il n'était pas question à nos yeux d'alourdir sa charge. La négociation qui a été faite entre votre serviteur et la SEMARMONT, c'était en matière de loyers, non pas que le loyer soit réduit à zéro, mais qu'il soit raisonnable.

Comme vous l'avez indiqué, autrefois, avant la fin de la période du crédit-bail, annuellement, la charge du crédit-bail pour la SEMARMONT était de 190 M€. Le crédit-bail est maintenant terminé, la SEMARMONT versera un loyer de 164 000 €, ce qui est raisonnable pour lui permettre de passer cette étape importante et de digérer l'acquisition des commerces de Montrouge Habitat.

Ensuite, rien n'interdira à la SEMARMONT qui, j'en suis certain, prospérera et s'enrichira, de verser un loyer plus important à la Ville. C'est une autre histoire. Il nous restera à l'écrire.

La SEMARMONT poursuit un rôle d'intérêt général. Cela fait partie de la Ville de Montrouge. Cette structure dépend de nous, nous en sommes le principal actionnaire. Monsieur SAINTOUL, je sais que vous êtes contre les DSP et le capitalisme en général. Beaucoup de services publics en France sont gérés par la voie de DSP, et ce mode de gestion a fait ses preuves. S'agissant de la SEMARMONT, il n'y a pas de doute à avoir.

M. CARRÉ.- Je voudrais répondre à M. SAINTOUL, quand il a dit que j'assurais la présidence de la SEMARMONT pour me faire plaisir. Je ne pense pas que cela soit le mot exact. En revanche, j'attache beaucoup d'importance à développer le commerce sur la ville comme nous le faisons. Là, je suis d'accord. Je le fais avec beaucoup d'ardeur. Les commerçants le savent également sur la Ville. C'est beaucoup plus qu'un plaisir.

M. LE GALL.- Je souhaite rectifier ce que vous avez dit, si vous me le permettez. Il est marqué, dans la négociation que vous avez habilement, comme vous l'avez souligné, menée avec la SEMARMONT, que le loyer n'est absolument pas révisable sur les huit années du contrat. C'est dans les pièces que vous nous avez transmises. Il y aura peut-être un retour à meilleure fortune. Nous le souhaitons toutes et tous.

J'aimerais être éclairé sur le niveau de l'évaluation faite dans l'appel d'offres que vous avez lancé, les 2,760 M€ sur huit ans. Nous en sommes très loin. Comment ce montant a-t-il été évalué ? Cela donne 345 000 € de loyer et on nous propose de voter pour 160 000 €. J'ai du mal à comprendre l'écart.

M. le Maire.- Le montant de 2,8 M ne correspond pas au loyer versé, mais à la valeur de l'activité déléguée. Il ne faut pas tout mélanger. Ce ne sont pas les loyers, mais l'activité. Tout cela est évalué par rapport à l'historique de l'entreprise. Vous avez parlé de CAO, ce n'est pas elle qui se prononce, mais la CDSP. Ce n'est pas la même chose.

M. SAINTOUL.- Je vous remercie d'avoir noté la cohérence politique qui justifie toute mon action. Effectivement, je ne suis pas un grand partisan du capitalisme. C'est une position philosophique et non pas folklorique.

Quand le maire justifie de négocier avec son adjoint, en politique, ce n'est pas un moyen de faire avancer la mise en concurrence. Quand un maire négocie avec son adjoint, on est plus proche de la schizophrénie politique que de la négociation. C'est du dédoublement de la personnalité.

Vous nous avez dit que la SEMARMONT est l'émanation de la Mairie de Montrouge. Dont acte. Gérez directement, bon sang ! Il ne s'agit pas de mettre en cause M. CARRÉ. Il est adjoint aux affaires économiques, il le serait tout autant dans le cadre d'une gestion directe et pourrait mettre toute son ardeur dans son mandat, exactement comme il le fait en tant que Président de la SEMARMONT. Chacun comprend qu'aujourd'hui, il préside la SEMARMONT ès qualités, personne n'en doute.

Il ne s'agit pas de mise en cause personnelle, simplement un point de vue de philosophie politique. Je cherche à être cohérent. Vous essayez de sauver les apparences d'une espèce de mise en concurrence justifiée par des raisons idéologiques. Vous êtes pro capitalisme. Vous respectez seulement les apparences. Nous avons les inconvénients du capitalisme, pas les avantages. Les avantages, c'est la mise en concurrence réelle. De fait, on ne l'a pas.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Vous avez le mérite de la cohérence. On ne va pas vous « refaire » là-dessus.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Les Administrateurs ne prennent pas part au vote (Mmes LEMEE et MEADEL et MM LENGEREAU, CARRE, HUREAU, DAVIAUD et BRIET).

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble.

Vote contre : les groupes Demain Montrouge, Montrouge Ecologique et solidaire et Montrouge en commun.

2 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la Ville à la SEMARMONT

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-91

M. le Maire. - C'est la suite logique de la délibération que nous venons d'adopter. Nous venons de désigner le délégataire chargé de la gestion et de l'exploitation de notre hôtel d'activités pépinière pour une durée de huit ans, à compter du 1^{er} novembre prochain. Le contrat prévoit que le délégataire pourrait exiger de la Ville, la propriétaire, les travaux dits de gros œuvre qui auraient pour objet de permettre la conservation d'ouvrage délégué. Un certain nombre de travaux pour ce bâtiment sont à la charge de la commune, qui nécessitent une certaine réactivité, une connaissance optimale de l'équipement.

La SEMARMONT ayant cette expertise, nous proposons de lui confier la maîtrise d'ouvrage de l'intégralité des études et des travaux.

Nous vous proposons, par le biais de cette convention : d'optimiser le phasage des chantiers ; de mieux coordonner les travaux ; de maîtriser les délais de livraison des ouvrages concernés.

Le délégataire sera compétent pour organiser les procédures de passation de marchés, assurer le suivi de leur exécution et contrôler que les ouvrages correspondent bien aux éléments techniques du programme.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Ne prennent pas part au vote Mmes LEMEE et MEADEL et MM LENGEREAU, CARRE, HUREAU, DAVIAUD et BRIET

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble

Vote contre : les groupes Demain Montrouge, Montrouge Ecologique et Solidaire et Montrouge en Commun.

3 - Abrogation de la délibération n°2017-4 du 2 mars 2017 approuvant la mise en œuvre d'un règlement intérieur de la commande publique

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021- 92

M. le Maire. - Nous avons, en mars 2017, approuvé un règlement intérieur de la commande publique, qui visait à encadrer sur le plan juridique les pratiques d'achat de la Ville. Une réforme importante a eu lieu au 1^{er} avril 2019, instaurant le Code de la commande publique, et rend caduque toutes les dispositions de notre règlement précédent. Nous vous proposons de l'abroger

et de nous en tenir au nouveau Code de la commande publique et dans le respect du Code général des collectivités territoriales.

Je vous rappelle que votre serviteur est chargé de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Nous allons mettre en œuvre un guide pratique de la commande publique à Montrouge que préparent les services de Philippe Chartier. Nous vous le présenterons lors d'une prochaine séance. Ce guide nous servira pour l'ensemble de nos achats.

Nous vous proposons d'abroger la délibération du 2 mars 2017, devenue caduque, et de procéder ainsi.

M. SAINTOUL.- Ce n'est pas tant une question qu'une observation, comme d'habitude. Lors de notre Conseil municipal d'installation, vous nous avez fait voter toute une série de délégations de pouvoir au maire, et notre groupe avait déjà protesté, parce que nous n'entendons pas soutenir l'idée d'après laquelle l'exécutif, quel qu'il soit, d'une collectivité, voire de l'État, doit avoir les mains libres en permanence et que les représentants de la population lui remettent un blanc-seing.

De fait, c'est ce que vous nous demandez, encore une fois, en partant du principe que vous avez eu cette délégation pour ne pas nous soumettre ce règlement de la commande publique. On pourrait tout à fait imaginer l'élaborer ensemble. Nous sommes capables de produire des consensus, c'est moi qui vous le dis.

Au contraire, vous choisissez encore une fois l'option du fait du prince. Nous avons un règlement. Finalement, certaines de ses dispositions sont caduques, dont acte, qu'est-ce que qui empêche de rédiger un nouveau règlement et de le faire avec les oppositions ? J'ai beaucoup d'idées concernant l'empreinte écologique des achats, les conditions sociales de production des biens achetés. Nous avons beaucoup de choses à dire sur la commande publique, mettons-nous autour d'une table. Encore une fois, vous nous demandez de vous déléguer nos pouvoirs. Il n'y a aucune raison que la démocratie, cela soit un homme qui décide.

M. TIMOTEO.- J'ai fait des remarques en commission sur ce sujet. J'entends parfaitement, comme nous tous ici, le côté caduc, en tout cas, peut-être plus complètement à jour d'un document, eu égard au fait que depuis qu'il a été voté, un Code de la commande publique existe, c'est un fait. Cela n'interdit pas, me semble-t-il, que l'on actualise ce règlement intérieur de la commande publique en intégrant ces dimensions.

J'ai posé la question en commission de la force d'un guide pratique face à un règlement intérieur. On m'a répondu qu'au-dessus de tout cela, il y a le Code de la commande publique. Tout à fait, évidemment, c'est le Code qui règle tout. Néanmoins, je pense que nous pourrions nous doter d'un document plus incitatif que peut-être un simple guide dont on ne sait pas aujourd'hui quel est le contenu.

Je rappelle que dans le règlement intérieur, nous avons à Montrouge un certain nombre de pratiques dans les usages qui pourraient conduire à réunir une CAO particulière, par exemple, alors même que les seuils imposés par les marchés étaient plus élevés. Nous nous permettions des choses, dans la transparence et dans le débat démocratique élargi, qui étaient plutôt positives. Je l'ai dit en Commission, je le redis ici. Nous n'avons aucune garantie que celles-ci soient maintenues dans la pratique et suggérées dans le guide pratique, puisque cette chose n'est pas prévue par le Code de la commande publique. Dans ce dernier, ce sont des seuils, et selon les seuils, des procédures particulières y sont attachées.

Si vous apportez les garanties sur le maintien de ce fonctionnement, nous sommes prêts à entendre les choses, sinon, cela sera un peu compliqué.

Mme MEADEL.- J'ai une remarque qui me semble importante sur la manière que vous avez de chercher, par tous les moyens, à empêcher une discussion avec de la contradiction. Franchement, sur le règlement intérieur de la commande publique, nous devons pouvoir discuter de la question des grandes lignes du règlement. Mais cela me gêne encore plus, dans ce règlement, il y aura aussi des éléments qui nous permettront de donner des accords ou non et de prendre des décisions. Je veux dire par là que probablement, ce règlement aura un impact sur des cas précis.

Vous avez été élus dans des conditions exceptionnelles, il faut qu'on se le dise. La moindre des choses est d'en tenir compte, et de ne pas faire comme si l'opposition ne représentait que 3 % des Montrougiens. Par conséquent, les bons usages de la démocratie locale sont de ne pas tout capter pour soi.

Je ne vois pas ce que cela vous apporte, sincèrement, et ce qui me gêne dans cette délibération est que vous donnez le sentiment d'organiser une opacité générale sur des sujets compliqués. La commande publique, vous savez très bien que cela donne lieu à des supputations. Des gens sont des adeptes de la théorie du complot (personne dans mon groupe). Vous tendez des bâtons pour vous faire battre, puisque vous verrouillez tout. C'est dommage.

Vous auriez évidemment à gagner à faire la transparence. D'ailleurs, vous seriez protégés vous-même. Si un jour, vous preniez une mauvaise décision en matière de commande publique, cela vous retomberait dessus. C'est de bonne politique. C'est du respect pour l'opposition et nos concitoyens d'être pleinement associés à des sujets lourds.

Les Montrougiens ont le droit de savoir.

M. le Maire.- Merci Madame.

La commande publique est très encadrée, comme vous le savez. C'est le Code des marchés publics. Nous vous proposons de prendre acte du fait que le règlement qui a maintenant quatre ans était caduc. Des choses n'étaient plus valables.

Si vous aviez été présent en début de Conseil, Monsieur SAINTOUL, vous auriez vu qu'en matière de commande publique, nous avons présenté une communication, peut-être ne vous intéresse-t-elle pas, mais nous avons expliqué la manière dont notre service de la commande publique était désormais organisé, en particulier sur les volets de l'insertion et du développement durable. Nous progressons beaucoup en la matière. Rassurez-vous, Madame, la transparence est de mise. Nous avons une Commission d'appel d'offres, dont l'objet est évidemment de se réunir sur tous les marchés publics. L'opposition en fait d'ailleurs partie. Il n'y a aucun sujet sur la transparence et le respect des règles du code et le droit.

D'ailleurs, cette CAO sera saisie – nous l'avions précisé à M. LE GALL qui nous avait interrogés, ainsi que M. TIMOTEO – au-delà de ce que prévoit le Code, puisque nous continuerons, comme nous le faisons déjà, de saisir la CAO pour tous les marchés supérieurs à 214 000 € pour les fournitures et 5,350 M€ pour les travaux. Nous allons donc au-delà de ce que prévoit le Code.

En la matière, il n'y a pas de débat de transparence ni de respect du droit, bien au contraire. Il s'agit de nous adapter à l'évolution des textes et en particulier du nouveau Code de la commande publique.

Nous allons finaliser un guide pratique de la commande publique, qui sera obligatoire et dont chacun d'entre vous aura connaissance pour ce qui le concerne dans le fonctionnement de notre collectivité.

M. SAINTOUL.- Plusieurs points. D'abord, effectivement, je suis arrivé en retard, d'une part, parce que vos exposés de début de Conseil Municipal, je vous l'ai dit, ne sont pas légitimes, en réalité. Deuxièmement, parce que j'ai un travail et que quand vous convoquez un Conseil municipal à 18 heures, vous prenez le risque que les gens ne puissent pas se rendre libres. Je suis désolé, c'est comme cela.

Quant à savoir si la question de la commande publique nous intéresse, elle nous intéresse tellement que lors du Conseil municipal d'installation, nous avons candidaté à toutes les commissions, y compris à la Commission d'appel d'offres. Y participer entraine aussi dans nos objectifs.

Vous auriez pu décider que tous les groupes d'opposition y seraient représentés, pourquoi pas, mais ce n'était pas votre objectif. Donc restons courtois, cela vaudra mieux pour tout le monde.

Aujourd'hui, vous dites que vous respecterez la pratique établie de réunir la CAO au-delà de ce que le Code vous oblige à faire, nous sommes heureux de l'apprendre. Néanmoins, les promesses n'engagent que ceux que les croient, y compris quand elles sont formulées au sein du Conseil municipal. Un règlement voté par le Conseil aurait plus de force, M. TIMOTEO l'a précisé.

Quant à savoir si ce guide sera bien ou mal rédigé, ce n'est pas l'objet. Je suis navré, nous avons un objectif. Nous devrions, en tout cas, en avoir un : que la commande publique ne se borne pas forcément au Code, mais que notre guide, ou plutôt règlement, parce que nous défendons l'idée du règlement, soit mieux-disant, en termes écologiques et sociaux.

Oui, je suis d'accord avec vous pour dire qu'amener la discussion sur le terrain de la transparence *stricto sensu* n'est pas forcément opportun. Ce n'est pas un problème de transparence, mais d'objectifs politiques dans le cadre de la commande publique. Nous en sommes d'accord.

Néanmoins, en termes démocratiques, nous serions capables ensemble, tous les groupes, de proposer des pistes d'améliorations pour une commande publique vertueuse, et du point de vue écologique et social, extrêmement exigeante.

Je n'ai pas de garantie que vous le ferez. Si vous nous proposez un guide extrêmement exigeant, qui va plus loin que ce que le Code prévoit, nous en serons déjà satisfaits.

N'hésitez pas. Allez loin !

M. le Maire.- Nous vous transmettons la communication présentée en début de Conseil.

Je vous précise aussi que la composition de la Commission ne permet pas à tous les groupes d'opposition d'y siéger.

M. SAINTOUL.- La majorité pourrait renoncer à ses sièges.

Mme CLAQUIN.- Sur votre réponse, nous avons noté que vous vous engagez à maintenir, dans le futur guide, un certain nombre de garanties, notamment sur les seuils à partir desquels les dossiers sont présentés en CAO. Je m'interroge sur le fait que nous ne puissions pas bénéficier lors du même Conseil municipal, à la fois de la présentation de ce guide, au moment où l'on nous demande d'abroger le règlement intérieur en vigueur, puisque le changement de réglementation date de 2019. Je comprends qu'il n'y avait pas forcément urgence à l'abroger le règlement intérieur, dont certaines dispositions avaient pu devenir obsolètes, sinon, vous nous l'auriez présenté bien plus tôt.

Ce sujet aurait pu être présenté lors du prochain Conseil municipal, avec à la fois la demande de votre part d'abroger le règlement intérieur de 2017 et la présentation du guide, qui aurait peut-être permis de répondre à un certain nombre de questions de notre part, notamment sur le fait que la pratique à Montrouge resterait mieux-disante qu'un certain nombre de seuils imposés par la réglementation.

M. le Maire.- Elle le restera, en effet.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble

Vote contre : les groupes Demain Montrouge, Montrouge Ecologique et Solidaire et Montrouge en Commun.

AFFAIRES DIVERSES

1 - Partenariats santé - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions et actes afférents

Rapporteuse : Mme BUJON

Délibérations n°2021- 94 à 96

Mme BUJON.- En mars dernier, nous vous avons exposé le contexte de diminution de la démographie médicale à l'appui du lancement d'un diagnostic territorial de l'offre et du recours aux soins, en cours de réalisation.

Ce contexte conduit le centre de santé à diversifier et renforcer les partenariats utiles au développement de l'offre de soins et à la fluidification des parcours de soins pour les Montrougiens, dans le prolongement des démarches déjà engagées il y a quelques années avec le groupe hospitalier Saint Joseph.

Ces travaux engagés dans ce cadre m'amènent à vous proposer aujourd'hui la construction de trois nouveaux partenariats.

D'abord, un partenariat avec le groupe hospitalier universitaire Paris Saclay, qui comporte deux volets. Premier volet, un accord-cadre visant à développer la complémentarité de l'offre de soins hospitalière avec l'offre de soins de premier recours et développer des postes partagés ville/hôpital, et à améliorer la prise en charge des soins non programmés.

Le deuxième volet est une convention d'application pour la mise en œuvre expérimentale de consultations avancées en dermatologie, avec des consultations avancées par un dermatologue hospitalier sur adressage des médecins du centre de santé, et des consultations d'experts en direction des médecins du centre de santé, sous forme de télé expertise. C'est un dispositif qui implique une participation de 6 000 € par an de la part de la Ville.

Le deuxième partenariat est avec le réseau parisien d'imagerie médicale, de manière à faciliter l'adressage de patients du centre de santé, tout en veillant à préserver le principe de tarification en secteur 1.

Le troisième partenariat est avec les services d'hospitalisation à domicile. Il s'agit de formaliser des démarches de travail qui existent déjà depuis la circulaire parue en 2018. L'idée est de permettre l'intervention conjointe du service de soins infirmiers à domicile de la Ville de Montrouge avec des services d'hospitalisation à domicile de l'Assistance publique Hôpitaux de Paris, de la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et de la fondation Santé Service.

C'est en vue de la mise en œuvre concrète de ces partenariats que nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à signer les conventions afférentes.

Mme MEADEL.- D'abord, merci pour cette présentation.

Un petit mot sur le travail mené par le CMS, on ne l'a pas assez dit ici, qui pendant toute la crise sanitaire et en particulier toute la phase de vaccinations et de tests, a joué un rôle essentiel pour la ville. Il faut le dire, les remercier et insister. Cela n'a pas été facile pour eux et cela a été utile pour les Montrougiens.

Je vous avoue que nous sommes d'accord avec l'objectif d'améliorer les parcours de soins, de ces partenariats avec des hôpitaux et laboratoires, pourquoi pas.

Cela dit, je voudrais faire une remarque de cohérence. Le premier paragraphe de la délibération parle quand même d'un diagnostic sur l'offre et le recours aux soins, et indique que vous avez lancé des travaux pour dresser un état des lieux chiffrés de l'incapacité de l'offre médicale actuelle à répondre aux besoins des patients.

Je voudrais que vous m'indiquiez qui s'occupe de ce diagnostic, et surtout, qu'il soit bien ajouté qu'il ne suffit pas d'engager une enquête auprès des professionnels de santé exerçant en ville, il faut aussi interroger les patients et les Montrougiens. Il ne faut pas oublier que les professionnels de santé ne sont pas les seuls à être capables d'établir – d'ailleurs, ils ne savent pas le faire – les besoins en santé d'un territoire.

Nous avons besoin d'avoir plus d'informations. Qui s'occupe de cette étude ? Quand en aurez-vous les résultats chiffrés ? Et surtout, n'oubliez pas d'interroger les patients.

Le deuxième paragraphe de la délibération entre en contradiction avec le premier.

Vous dites que les travaux engagés dans ce cadre, qui sont donc la conséquence logique de l'évaluation de l'offre de soins actuels, vous engagent à proposer, nous allons y venir.

Comment pouvez-vous faire des propositions avec des actions si vous ne savez pas exactement quels sont les besoins des Montrougiens en termes de santé et les spécialistes qui manquent en nombre, combien il en faut, s'il faut plus de pédiatres, de dermatologues, de radiologues, gynécologues, psychologues ?

Nous avons besoin d'un vrai diagnostic sérieux. Or vous parlez d'un diagnostic engagé, sans nous dire qui le réalise, quels sont les résultats du diagnostic, et vous proposez des actions avant même d'avoir eu les résultats du diagnostic.

Il y a d'abord un problème de cohérence dans cette délibération. C'est suffisamment important pour que je le souligne.

Sur les actions proposées, le partenariat avec le groupe hospitalier Paris Saclay, pourquoi pas.

Je voudrais comprendre pourquoi vous avez fixé votre attention, dans ce partenariat, sur la dermatologie. Je ne crois pas qu'à Montrouge, la dermatologie soit la spécialité la plus compliquée pour obtenir des rendez-vous. Beaucoup d'autres passent avant.

Merci de m'expliquer pourquoi.

En outre, je crois, d'après les calculs que nous avons effectués, que le prix de la consultation s'élèverait à 120 €. Cela me paraît très cher. C'est du secteur 2.

Il faut regarder ce point. En secteur 2, beaucoup ne peuvent se financer cela. Il serait curieux que la Mairie soutienne.

Deuxième point, le partenariat avec le réseau d'imagerie médicale, très bien, rien à dire, mais je m'interroge quand même sur la place du CMS dans cette politique globale.

Dans le corps même de la délibération, on n'entend pas parler du CMS, il n'est jamais cité. Pourtant, c'est bien lui qui devrait piloter l'amélioration de l'accès aux soins médicaux dans la ville, parce que ce sont eux qui sont au contact. On n'en parle pas.

Et pour finir, et ce n'est pas rien, on a l'impression qu'il y a une superposition de contrats et de conventions sans pilotage global. La cohérence globale et la vision font défaut.

Je termine avec deux remarques.

Je m'interroge sur les rémunérations. Du personnel vacataire, surtout pour les partenariats avec les services d'hospitalisation à domicile, sera probablement recruté. *Quid* de leur rémunération ? En équité, comment allez-vous les considérer par rapport aux actuels vacataires ? Il y en a aujourd'hui, et beaucoup. Quelle est la situation ? Pourrions-nous avoir un audit de la situation sociale et professionnelle de tous les professionnels du service d'hospitalisation à domicile qui dépendent aussi du CMS ? Où en sont-ils ? J'ai de bonnes raisons de penser qu'ils sont en état de souffrance au travail. Il faudrait s'occuper d'eux.

Vous vous intéressez à la dermatologie et à la radiologie, actes les plus rémunérateurs, ce sont les deux fonctions médicales les plus rémunératrices. *Quid* de la pédiatrie ? Nous avons un désert médical en termes de pédiatrie et de pédopsychiatrie. Vous n'en parlez pas.

Je ne comprends pas la cohérence de cette délibération.

M. SAINTOUL.- Mme MEADEL a été plutôt exhaustive. Je vais être beaucoup plus bref.

Nous n'avons effectivement pas de diagnostic global. On nous propose de répondre à un problème dont on n'a pas vraiment posé les données. Il faudrait encore une fois vous faire confiance.

Comme vous le savez, ce n'est pas dans notre habitude.

Deuxièmement, on nous propose, en réalité, un modèle peu satisfaisant, qui est celui de la contractualisation à tous crins, quand il faudrait en réalité, comme le disait Mme MEADEL, un système, une offre de soins pilotée, claire, lisible, homogène, c'est-à-dire qui garantisse que quand vous vous présentez à votre médecin, vous savez combien vous allez payer si vous devez payer. Il faudrait que dans ce pays, on tende vers la gratuité de tous les soins.

Quand on regarde cette délibération, on ne peut pas manquer d'être frappé par une espèce de vertige devant le caractère quasiment très bureaucratique, en réalité, de ce qui nous est proposé.

Vous pourrez, grâce à un partenariat entre la Ville et un réseau d'imagerie parisien, avoir un rendez-vous pour faire votre radio. Où est-on ? Dans quel pays ? Vous ne pouvez pas vous présenter chez un radiologue pour faire votre radio, vous avez besoin d'une lettre de recommandation du centre médical communal ? C'est ce que vous vendez à la population ?

Je vous le dis à vous, parce que je n'ai pas le ministre des Solidarités et de la Santé sous la main, Mme ROSSI a peut-être plus l'occasion de le lui dire, elle représente la majorité et votre majorité municipale.

Excusez mon simplisme, mais quand on est malade, quel est le modèle que vous avez envie de défendre ? Des entrepreneurs vers lesquels il faut être adressé pour pouvoir se soigner ? C'est délirant. En réalité, ce que vous nous proposez est délirant !

Mme VELOSO.- J'avais posé la question au dernier Conseil municipal de mars dernier, où est arrivée la délibération qui annonçait une étude sur ce désert médical, que nous constatons tous, pour tous les âges et les enfants en particulier.

Dans cette étude qui a été réalisée cet été, cela a marqué une accélération. Le CMP a-t-il été consulté ? On voit des temps d'attente sur les activités... sur l'accès à tout ce qui est psychologues, psychiatrie pour enfant, avec des besoins qui ont fortement augmenté. A-t-on pensé à mettre cet acteur et à l'interroger en lien avec l'ensemble du médical et du paramédical présent à Montrouge ?

Mme BUJON.- Pour commencer, c'est un diagnostic réalisé par l'ARS et l'URPS, on peut considérer qu'ils savent à peu près de quoi il retourne quand il s'agit de faire un diagnostic de l'accès aux soins sur un territoire.

Concernant les décisions prises de mettre en place ces partenariats, une partie existait déjà auparavant et nécessitait d'être formalisée.

Sur les autres, avant de faire cette étude sur l'accès aux soins sur notre territoire, déjà, rien qu'en voyant, justement, les demandes de consultation au CMS, en voyant les difficultés de recrutement que nous avons au CMS quand il s'agit de remplacer, par exemple, un dermatologue, nous avons décidé que c'était plus intéressant de se prémunir sur ces sujets, notamment celui du dermatologue.

Concernant la question du recrutement de vacataires au service de soins infirmiers, il s'agit de partenariats déjà existants et nous sommes déjà en cours de travail avec les services d'hospitalisation à domicile, il n'y a pas de nécessité de recrutement dans l'immédiat, pour ce qui est des infirmières à domicile.

Concernant l'accès, la convention d'adressage de telle manière que les personnes puissent être accueillies sur un tarif de secteur 1, chez le radiologue qui est en ville, le but du jeu est en effet de limiter les frais pour des personnes qui, quand elles viennent au CMS, la plupart du temps, ne déboursent pas, n'avancent pas du tout de frais pour leurs consultations.

Le CMP fait partie du diagnostic territorial également, et la question de la santé mentale, je pense, est prise en compte.

M. le Maire.- Mme COLAVITA souhaite aussi vous répondre sur le sens de notre politique de santé, qui, je crois, est une vraie réponse aux attentes des Montrougiens, à la fois sur la question tarifaire et sur la qualité de l'offre de soins.

Mme COLAVITA.- Merci Monsieur le Maire. C'est un dossier qui m'a pris beaucoup de temps, parce que de fait, durant six ans, nous avons réenchanté le CMS, passant de moins de 5 000 consultations à plus de 9 000 passages, pour 2020. Cette politique de santé était portée par la volonté de rester en secteur 1. Dans un centre municipal de santé, on n'a pas le droit d'appliquer d'autres tarifications qu'un secteur 1, d'où l'application d'un partenariat.

Quand bien même nous ferions un partenariat privé, nous ne pourrions pas appliquer d'autres tarifs que le secteur 1, sinon, nous ne serions plus un centre municipal de santé.

Je voulais appuyer sur la pédiatrie.

Vous indiquez qu'il manque des pédiatres. Vous avez raison. À Montrouge, il n'y en a que trois en libéral. C'est pourquoi il y a quatre ans, nous avons ouvert un parcours maternité mères/enfants et recruté des pédiatres qui n'étaient pas présents au centre auparavant.

La pédiatrie n'est plus une spécialité, c'est un diplôme universitaire. Nous avons recruté des médecins généralistes qui ont ce DU et qui sortent de Necker. Il y a des vacations de pédiatrie au centre depuis 2017, je peux vous dire qu'elles sont très bonnes. De nombreuses familles nous ont indiqué être contentes d'obtenir des rendez-vous rapidement au CMS alors que les trois pédiatres de la ville sont très complets.

M. le Maire.- Notre CMS est plébiscité par les Montrougiens, il permet aux plus modestes d'accéder à la santé. Il est une vraie réponse au risque que nous connaissons tous en France et en Ile-de-France, singulièrement, de désert médical. C'est parce que nous avons un excellent centre à Montrouge que nous apportons une réponse à toutes ces difficultés qui sont celles de beaucoup de Français.

Mme MEADEL.- Je n'ai pas eu la réponse à ma question. Que l'étude soit confiée à l'ARS, c'est très bien, parfait, mais cette étude n'est pas mentionnée dans la délibération, et par ailleurs a-t-elle été rendue ? Comment faites-vous pour concevoir des partenariats, donc, pour engager une politique publique locale, si vous n'avez pas le résultat du diagnostic ?

Mme BUJON.- Encore une fois, nous avons quand même, Mme COLAVITA vient de le rappeler, une expérience et des partenariats commencés auparavant. Nous avons considéré que cela valait le coup d'en mettre d'autres en œuvre, parce qu'on sait que la question du désert médical, indépendamment du diagnostic, existe à Montrouge et que certaines spécialités manquent énormément, y compris en ville. Par exemple, la question du dermatologue se pose réellement.

Mme MEADEL.- Pourriez-vous nous envoyer le diagnostic ?

Mme BUJON.- Probablement, tout à fait.

Mme MEADEL.- Je le note. Nous l'attendons avec impatience.

M. le Maire.- Merci Mesdames.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité.

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en Commun.

Abstention : le groupe Montrouge Ecologique et Solidaire

ENFANCE - JEUNESSE – SPORTS

1 - Convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » et Bonus associés entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Hauts-de-Seine et la Ville de Montrouge

Rapporteuse : Mme COLAVITA

Délibération n°2021- 97

Mme COLAVITA.- Je vous présente rapidement cette convention d'objectifs. L'action de cette convention concourt à une politique sociale municipale. Le renouvellement de cette convention est nécessaire, puisqu'elle est venue à échéance en juin 2021.

Elle prévoit la possibilité de financement de bonus supplémentaires. C'est un bonus de 300 € pour le bonus « enfants », qui vise à soutenir la mise en place de projets culturels et éducatifs. J'en profite pour répondre à certaines questions qui nous ont été posées. Quel genre de projets culturels et éducatifs pourraient être ou sont mis en place ? Ce sont surtout des projets de sorties, de voyages et d'accompagnement. Cet été, il y a eu un voyage au château de Blois. Ce sont beaucoup d'accompagnements pour des week-ends sportifs.

Également, cette année, nous avons comme projet de faire intervenir des personnalités extérieures, qui auraient une expertise auprès des jeunes pour développer des projets plus spécifiques.

Le bonus suivant est le bonus famille, « parents ». Celui-ci est intéressant également. Il s'élève à 300 € et permet de développer avec les familles des rapports plus serrés, pour avoir un suivi de l'évolution de l'enfant. Ces rapports peuvent être évidemment lors des rencontres familles que j'ai évoquées la semaine dernière, qui ont lieu le samedi matin, ce sont des rencontres familiales pour débattre de certains sujets, au cours desquelles sont présents parents et enfants.

Ensuite, un gros travail est fait, que la Ville souhaite plus développer, sur la fracture numérique et la possibilité donnée aux parents de venir au club 8-13 pour avoir accès à une plate-forme numérique que l'Éducation nationale met en place. Et aussi un accompagnement pour les demandes de bourses et autres demandes d'aides financières qui pourraient exister.

Nous avons mis en place cette année le fameux livret qui permet de suivre la scolarité de l'enfant et un rapport, une communication plus directe avec les familles.

En termes d'enjeux, c'est le renouvellement de cette convention.

Je rappelle qu'elle concerne les trois clubs 8-13 de la ville, Aristide Briand, Renaudel, Maurice Arnoux, ainsi que l'espace jeunes Saint-Martin. La question a été posée de savoir combien d'enfants étaient concernés. Au dernier bilan, ce sont 217 enfants, et comme il y a des fratries, ce sont 180 familles.

Dans ces 217 enfants, on compte 168 élémentaires, 113 collégiens et 36 lycéens, ces derniers étant ceux présents à l'espace Saint-Martin.

La finalité pour nous est de renforcer l'égalité des chances et de renforcer encore plus notre politique de prévention des difficultés, en lien avec la scolarité des jeunes, et de soutenir l'accompagnement global des parents et des familles. C'est proposer des actions spécifiques autour de l'orientation scolaire et soutenir les parents dans un usage au quotidien du numérique, des manuels d'apprentissage, et encore une fois, d'une meilleure relation avec les familles pour l'évolution de l'enfant.

Il est important pour nous de renouveler et de permettre à M. le Maire de signer cette convention, afin que nous puissions renforcer, et continuer et travailler toujours plus de concert avec les enfants, les familles et la politique de la municipalité.

Mme CROCHAT. - Nous vous remercions pour vos réponses à nos questions. Pour pouvoir mieux apprécier néanmoins l'adéquation de cette convention avec l'évolution des besoins, et aussi savoir tout simplement si le dispositif porte ses fruits, il serait intéressant d'avoir des bilans sur la progression des élèves. Y a-t-il des concertations avec les équipes éducatives et des bilans rendus sur les acquisitions ?

De même, combien d'élèves ayant bénéficié du CLAS poursuivent l'année suivante ? Cela pourrait être un bon indicateur de l'efficacité du dispositif.

Sur les bonus de 300 € nouvellement alloués pour des projets spécifiques, il serait intéressant de savoir quel type de projet parmi ceux évoqués, outils numériques, projets culturels, sorties, lesquels sont majoritairement représentés. A-t-on un retour sur la progression des élèves, de la part des enseignants ? Combien de bonus parents sont alloués et quelle est l'évolution ?

Avez-vous tous les ans un vivier d'enseignants suffisants pour mener à bien ces projets ? D'après les données fournies, sur les 217 élèves bénéficiant du dispositif, les deux tiers sont du secondaire, collèges, lycées. Combien d'enseignants se mobilisent ? Sont-ils tous titularisés ? Avez-vous recours à des vacataires, des étudiants ? Les chefs d'établissement vous font-ils un retour ? Rencontrent-ils des difficultés particulières ?

Y a-t-il par exemple des élèves ou des parents, comme précisé dans le cadre du soutien à la parentalité, qui seraient identifiés comme pouvant bénéficier du dispositif, mais ne le souhaitent pas, et dans ce cas, pour quelle raison ? Comment les aider ?

Dans le premier degré, les mêmes questions se posent. L'inspectrice de l'Éducation nationale est-elle informée de l'évolution des élèves suivant ce dispositif ? En la matière, il serait pertinent d'avoir son avis.

M. SAINTOUL.- Mme CROCHAT a été exhaustive, mais vous nous parlez du nombre de bénéficiaires et n'êtes pas très clair sur le nombre d'enfants éligibles. Si nous avons déjà un ratio et le besoin... Nous avons un problème de compréhension. Le rattrapage scolaire, l'aide aux devoirs sont des choses différentes.

Susciter l'adhésion d'un public est louable. On n'enseigne pas à des enfants qui n'ont pas envie. Mais la remédiation et la lutte contre les inégalités ne sont pas la même chose. La remédiation scolaire, c'est le travail d'un enseignant.

Ce qui me gêne, ce ne sont pas les intentions, très louables, c'est de penser qu'il revient à des collectivités de faire le travail que l'État ne fait pas : payer les enseignants, garantir qu'ils soient suffisamment nombreux pour faire le travail, quand il s'agit de l'accompagnement aux devoirs, etc.

Je ne vous blâme pas, vous, en tant que collectivité, d'avoir cette intention. Mais il est important de remettre dans le cadre global les décisions que nous sommes amenés à prendre dans cette assemblée. Nous faisons de la politique.

Mme COLAVITA.- Je vais essayer de répondre à toutes les questions. Concernant la concertation, Madame CROCHAT, avec les collèges et lycées, elle est faite. Après la période Covid, l'année dernière, nous avons décidé de la renforcer encore plus, nous avons d'ailleurs acheté en collaboration, avec les directeurs des lycées et collèges, des manuels en double pour qu'ils soient disponibles dans les trois clubs, ainsi qu'un accès à un logiciel qui permettait d'avoir en ligne l'ensemble des ouvrages pour travailler sur les programmes.

Le CLAS n'est pas obligatoire. Il est facultatif. La Ville s'engage. C'est un choix de la Ville d'offrir aux élèves de Montrouge cette possibilité d'avoir un support supplémentaire en plus de celui de l'Éducation nationale. Vous parliez de l'IEN, elle n'est pas du tout intégrée. Elle sait que ce dispositif existe. Nous en faisons la promotion auprès de l'ensemble des directeurs des écoles, lycées et collèges, mais c'est un choix de la Ville.

À l'instar d'une activité périscolaire, celle-ci est une activité d'aide aux devoirs. C'est important, parce que lorsque vous voulez savoir quel est le bilan, je suis très honnête, je ne l'ai pas aujourd'hui. Lorsqu'on échange avec les directeurs des clubs 8-13 et l'espace Saint-Martin, on sent et on sait d'ailleurs qu'il y a un vrai suivi des familles, parce que les jeunes qui arrivent au primaire, la plupart du temps, demandent à rester jusqu'à l'âge plus adulte. Il y a un suivi des familles. Elles sont connues. C'est la raison pour laquelle nous savons très bien que chaque année, nous rencontrons un vif succès. Il y avait 150 inscrits l'année dernière, nous sommes à 213 cette année. Je n'intègre pas le CLAS de Colucci, qui n'est pas intégré dans cette convention, mais il a un certain nombre de jeunes aussi.

Il y a un suivi des familles. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons mis en place ce livret de suivi qui peut faire office de carnet de correspondance, c'est un peu réducteur, mais c'est un livret avec lequel les familles communiquent avec les animateurs des clubs, les directeurs des clubs, animateurs avec le BAFA qui ont suivi une formation CAF pour assurer et garantir ce suivi scolaire.

Ce n'est donc pas obligatoire, mais facultatif. Il y a vraiment un lien...

Je me permets de rappeler que l'observatoire de la jeunesse est en pleine relance, observatoire dans lequel sont invités les interlocuteurs des collèges et lycées. Nous en parlons. Eux aussi savent que cela existe. Ils nous envoient parfois des familles qui auraient pu échapper à ce dispositif.

Nous ne remplaçons pas l'Éducation nationale. C'est une politique de la Ville. C'est le choix de la Ville d'accompagner familles et enfants dans cette scolarité. C'est la raison pour laquelle nous y adjoignons des sorties culturelles, sportives et de tout type, pour que cela ne reste pas une aide

au devoir classique, un cours du soir. C'est un accompagnement global qui inclut de l'aide aux devoirs.

Je n'ai pas de retour quantitatif. Je sais que les familles sont suivies. Si d'aventure, j'obtenais un retour chiffré, je vous en ferais la présentation l'année prochaine, bien évidemment.

M. ONDOUA.- Monsieur SAINTOUL, vous vous trompez beaucoup quand vous dites que la Mairie fait ce que l'État devrait faire, à savoir payer des enseignants. Ce n'est pas vrai. C'est une politique sociale qui est mise en place, à laquelle la Ville participe énormément sur le plan financier.

M. le Maire.- Comme l'a dit Mme COLAVITA et comme l'a confirmé M. ONDOUA, le temps périscolaire est un temps très important. Pourquoi ? Parce qu'il est plus long que le temps scolaire, si on additionne le temps du matin, de la pause méridienne, du soir et des vacances scolaires. Donc, le temps périscolaire de l'enfant est plus long que le temps scolaire.

Qui s'occupe des enfants pendant les temps périscolaires ? Ce n'est pas l'État. C'est nous, les collectivités locales et les communes, qui sommes en charge de la gestion de ce temps. Cela nous coûte cher. Mais nous sommes fiers de le faire. La filière animation est une filière importante, ce sont pratiquement 200 personnes dans la ville. Nous faisons tous nos efforts pour qu'elle fonctionne bien.

Monsieur SAINTOUL, ce temps dont nous nous occupons avec des animateurs, que nous voulons rendre utile pour que les élèves pris en charge par nos animateurs puissent être formés, puissent s'élever, s'éduquer, et que ce temps ne soit pas perdu, c'est notre fierté, c'est notre rôle, sinon, qui le ferait ? C'est une vraie solidarité qu'ils expriment. Ce sont beaucoup de familles modestes qui profitent de la qualité de ce temps périscolaire. C'est un vrai choix que nous faisons. Nous l'assumons, nous le revendiquons et faisons en sorte autant que possible qu'il soit de très grande qualité.

Plutôt que de critiquer ce que fait la Ville, il faut s'en féliciter. Je sais qu'il y a beaucoup de débats : la Ville n'en fait pas assez, il n'y a pas assez d'animateurs, etc.

Sachez que c'est une filière compliquée, qu'elle est très mobile, mais que la Ville fait tous ses efforts. Si on comparait ce que fait Montrouge avec d'autres communes en termes de personnel et de budget, nous n'aurions évidemment pas à rougir. C'est notre honneur de permettre à toutes les familles montrougiennes, notamment les plus modestes, de s'élever grâce au temps périscolaire.

Mme MEADEL.- Une question non moins politique, puisqu'il s'agit de la vie quotidienne des Montrougiens. Pourriez-vous nous donner les chiffres exacts de l'encadrement pour chaque école et comparer les autres villes des Hauts-de-Seine ? J'avais posé la question au dernier Conseil municipal, je suis sûre que vous avez eu le temps de la renseigner.

M. le Maire.- Une prochaine magnifique communication vous sera faite lors d'un prochain Conseil. Vous aurez toutes ces informations. En matière de taux d'encadrement du périscolaire, nous n'avons pas à rougir.

M. SAINTOUL.- Vous avez eu tort de prendre ma remarque pour une critique de votre action, puisque j'ai cherché, au contraire, cette fois, à prendre un peu de hauteur et à montrer justement que si les collectivités sont tenues aujourd'hui d'assumer une responsabilité aussi importante que celle de l'animation ou de l'accompagnement des enfants sur le temps périscolaire – en fait, du temps hors école, et non pas périscolaire –, c'est en particulier et notamment à cause d'une réforme qui porte le nom d'un ministre socialiste, la réforme Peillon. Elle aurait pu être une bonne réforme si elle avait donné les moyens aux collectivités d'assumer pleinement cette nouvelle responsabilité, et d'autre part, si elle n'avait justement pas mis des collectivités qui n'ont pas les

mêmes situations sociales et économiques face à des obligations qu'elles ne peuvent pas forcément satisfaire.

En l'occurrence, ma charge est plutôt contre un gouvernement précédent, dont une ministre siège parmi nous.

Mme MEADEL.- C'est la gauche qui déteste la gauche et qui préfère la droite !

M. SAINTOUL.- Je suis la gauche égalitaire qui ne supporte pas la demi-mesure qui donne des arguments à nos adversaires.

Mme MEADEL.- On voit bien qui sont vos alliés.

M. SAINTOUL.- Vous êtes bien représentés.

M. le Maire.- Restons dans notre débat municipal.

M. SAINTOUL.- C'est intéressant !

M. le Maire.- Quand on titille M. SAINTOUL, il réagit bien.

M. SAINTOUL.- Des questions de principe se posent. On ne peut pas avoir une posture en Conseil municipal et critiquer le taux d'encadrement sans remonter aux causes des problèmes. Une fois n'est pas coutume.

Mme MEADEL.- On ne va pas engager un débat. C'est odieux de se faire agresser ainsi en plein Conseil municipal. Si vous voulez, nous engageons le débat sur le bilan de la réforme Peillon et nous parlons aussi du bilan de l'action de la France insoumise à l'Assemblée nationale. Honnêtement, cela n'intéresse personne !

M. le Maire.- S'il vous plaît, calmez-vous. Monsieur SAINTOUL, on vous a entendu, Madame MEADEL aussi. Nous n'allons pas faire un débat sur la réforme Peillon. Contentons-nous de commenter cette délibération. J'ai voulu indiquer que la Ville de Montrouge prenait à sa charge, et ô combien, la filière périscolaire importante dans notre ville.

M. SAINTOUL.- Je tiens à signaler que dans le courant de la campagne municipale, j'avais proposé un débat qui n'a pas eu lieu. Nous aurions pu parler de nos affiliations partisanes respectives et défendre nos identités politiques.

M. le Maire.- Ce temps est passé. Nous sommes dans un autre temps.

M. SAINTOUL.- Le débat n'est pas exclu entre nous, dans d'autres enceintes, quand vous voulez !

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité.

Vote pour : Montrouge Ensemble, Montrouge en Commun, Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

M. le Maire.- Nous passons au renouvellement du Conseil municipal des enfants dont Mme COLAVITA nous a fait une magnifique communication tout à l'heure.

2 - Renouvellement du Conseil municipal des enfants

Rapporteuse : Mme COLAVITA

Délibération n°2021- 98

Mme COLAVITA.- Je vais être très rapide. Je vous ai présenté ce qu'était le Conseil municipal des enfants. L'idée de cette délibération est aujourd'hui de pouvoir renouveler les statuts, confier la présidence de ce Conseil à M. le Maire et à l'adjoint à la vie scolaire et aux apprentissages scolaires au bien-être à l'école, et de confier à cet adjoint le pilotage des trois commissions, en lien avec le pôle démocratie participative de la Ville.

Cela reprend ce que je vous ai présenté en début de séance pour que nous puissions être prêts pour le 13 novembre prochain.

M. PASTEAU.- Vous avez organisé une élection visiblement réussie, félicitations. Il manque quelque chose qu'on annonce généralement en cas d'élection. Vous n'avez pas mentionné le taux d'abstention. Je suppose qu'il est particulièrement faible, le corps électoral est captif et plutôt influençable. Or la participation citoyenne aux processus électoraux est en chute libre. Les dernières élections départementales et régionales ont été dominées par l'abstention.

La Convention citoyenne pour le climat, avec ses membres tirés au sort, a fourni récemment un exemple intéressant de complément à la démocratie électorale.

Nous suggérons donc d'essayer, l'année prochaine, d'ajouter une portion de tirage au sort dans la composition du Conseil municipal des enfants. Cela permettrait peut-être à des enfants venant de tous horizons de révéler plus facilement leur potentiel.

Par ailleurs, nous proposons que les membres du Conseil municipal des enfants se voient proposer une formation de la Fresque du Climat, qui s'appelle la « Rentrée du Climat junior ». Il s'agit d'un atelier adapté aux élèves du primaire, qui les sensibilise de façon ludique aux effets du changement climatique. Mais comme ce ne sont pas les futurs dirigeants, mais ceux d'aujourd'hui qui font les choix en cette période critique, je réitère la proposition déjà faite à ce Conseil que l'ensemble du Conseil municipal des adultes se voit proposer la formation de la Fresque du Climat, intitulée « Le Mandat du Climat ».

M. le Maire.- Merci, Monsieur PASTEAU, pour ces projets.

Mme CROCHAT.- Une question : les séances plénières du Conseil municipal des enfants donneront-elles lieu à un compte rendu qui peut être visible sur le site de la Ville ? Cela serait bien pour les enfants de l'avoir, par exemple.

M. TIMOTEO.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Tout d'abord, avant d'engager deux ou trois remarques sur cette délibération qui ne pose aucune difficulté, évidemment, je tenais d'abord à féliciter les jeunes élus et à leur souhaiter, leur formuler un vœu de bon mandat, enthousiaste et engagé.

Le Conseil municipal des jeunes existe à Montrouge depuis très longtemps, c'est un dispositif très connu et reconnu dans le champ « jeunesse et sports ». Les conseils de jeunes, d'ailleurs, de manière plus large, ont largement été favorisés, ou en tout cas, on a incité les collectivités à les développer, notamment dans la très belle loi socialiste promulguée en janvier 2017, Egalité et citoyenneté, dont tout un chacun a connaissance, j'en suis certain.

En début de séance, quand Mme COLAVITA a exposé cette délibération, pas sur son contenu mais sur le dispositif, elle l'a présenté comme un outil de démocratie participative. Je ne suis pas certain qu'à Montrouge, cela en soit un. Si c'en était un, le Conseil municipal des enfants serait régulièrement saisi, par exemple sur des projets municipaux, ou tout du moins associé, parce que c'est cela la démocratie participative, à l'élaboration de politiques publiques ou à divers projets, politiques publiques municipales, et je ne crois pas qu'il le soit.

En revanche, c'est un bel outil, un outil important, un outil utile, susceptible d'encourager l'engagement des jeunes. Si on arrive déjà à faire cela, ce sera très bien.

Je ne saurais trop recommander à la Ville, puisqu'elle adhère à différentes associations de toutes natures sur des champs sectoriels très divers, de se rapprocher de l'Association nationale des conseils de jeunes, l'ANACEJ, qui fait un très beau travail d'accompagnement des collectivités locales, dont l'intervention pourrait être très utile au développement de ce dispositif, dont je sais qu'il est utile pour l'engagement présent et futur des jeunes, et en particulier des Montrougiens.

M. SAINTOUL.- Vous me permettrez une remarque que je veux quelque peu malicieuse, je l'ai faite en AP3C, je la refais aujourd'hui : ce Conseil municipal des enfants a la chance d'avoir trois commissions, le Conseil municipal des adultes, lui, n'en a plus. Je trouve que c'est le signe que notre démocratie a un peu faibli.

Mme COLAVITA.- Pour répondre d'abord à M. PASTEAU, je pense que le taux de participation est d'environ 98 %. Non pas que le vote était obligatoire, mais il faut que vous sachiez que depuis le 24 septembre, les enfants étaient en campagne. Nous avons fait le tour de l'ensemble des écoles, des bureaux de vote, avec M. le Maire, et nous avons vu les programmes, il y avait des affiches dans les couloirs des écoles, c'était une vraie campagne. Tous les enfants avaient le droit d'y participer, puisque nous avons fait un large appel à candidatures, c'est pourquoi je vous ai dit que nous avons eu 172 candidats dans l'ensemble des écoles élémentaires.

Nous avons vu de super programmes, d'ailleurs. Je me souviens d'un programme à l'école élémentaire Rabelais, sur les espaces verts, sur le bien manger, sur la culture, le théâtre. Ce n'étaient pas uniquement des frites et des *skateparks*, cela allait beaucoup plus loin.

Ce sont des citoyens en herbe et qui ont beaucoup de leçons à nous donner, je pense.

Ces commissions et ces comptes rendus seront évidemment sur le site Internet de la Ville, et nous avons même un projet de publication de petites communications dans le *Montrouge Mag* de temps en temps.

Lorsque vous parlez de démocratie participative, Monsieur TIMOTEO, c'était évidemment un terme pour expliquer que nous voulons encore plus intégrer les enfants. Je ne vais pas défendre ce que je n'ai pas apporté. Je défends ce que je porte à partir d'aujourd'hui. Nous allons accompagner les enfants jusqu'à leur projet du mieux que nous le pouvons, c'est pourquoi nous les intégrons à la commission du bien manger, d'ores et déjà. C'est une nouveauté, puisqu'il n'y était pas.

Je rappelle qu'ils participent au prix Cristal dans le cadre du Salon d'art contemporain, et qu'il y a deux ans, il y a eu le plan propreté, le plan « toilettes propres » mis en place par le Conseil municipal des enfants, qui avait débuté à l'école Raymond Queneau et a été déployé dans l'ensemble des écoles. Les travaux dans les toilettes ont été faits dans l'ensemble des écoles de la ville grâce aux enfants, qui avaient proposé au Conseil municipal des enfants de porter ce projet.

Un test a été fait à Raymond Queneau et comme il a été très positif, la Ville a engagé financièrement des travaux au cours de cet été et l'été précédent pour que ce plan propreté toilettes soit mis en place dans l'ensemble des écoles.

Oui, ce n'est pas encore très visible, mais en tout cas, cela existe, et nous sommes très fiers d'accompagner ces enfants pour des projets aussi intéressants que ceux-ci.

Je vous invite, encore une fois, je lance de nouveau l'invitation, le 13 novembre, et vous verrez que nous ferons au mieux pour intégrer ces enfants dans la vie de la cité.

M. le Maire.- J'ajouterai, pour répondre à M. PASTEAU, que le tirage au sort est une très mauvaise idée, parce que ce système qui existe permet aux enfants, justement, de devenir des citoyens, de comprendre comment fonctionne la démocratie représentative et de se préparer à être des futurs citoyens.

Ce système de campagne, de vote, etc., est beaucoup plus intéressant et pédagogique que celui du tirage au sort.

Et sur la démocratie participative, je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur TIMOTEO, c'est de la démocratie participative. Les enfants ont des projets, ces projets sont débattus, sont réalisés, et donc, ils contribuent à leur manière à la démocratie participative, qui est un vaste champ sur lequel il y a beaucoup de choses à faire.

M. PASTEAU.- Je proposais cela comme un complément. Je ne proposais pas de remplacer les élections, mais en complément, une petite partie d'élèves tirés au sort.

M. le Maire.- Une petite dose de proportionnelle.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en Commun et Montrouge Ecologique et Solidaire

AFFAIRES CULTURELLES

1 - Subvention de soutien à Amanda BOURNEUF et sa maison de production Vers les étoiles – Label indépendant

Rapporteuse : Mme AUBRY

Délibération n°2021- 93

Mme AUBRY.- Cette délibération vise à accorder une subvention de 500 € à une jeune artiste montrougienne pour son travail musical sur la thématique de harcèlement scolaire. Elle a réalisé un clip en mai dernier destiné à sensibiliser jeunes, encadrement éducatif et parents d'élèves aux conséquences psychologiques du harcèlement à l'école.

Pour information, la réalisation de ce clip a fait l'objet du soutien des villes de Vanves, Châtillon et de l'association qui s'appelle Marion la main tendue, qui est une association de lutte contre le harcèlement scolaire et les cyberviolences ainsi qu'une structure d'écoute auprès des publics qui subissent le harcèlement.

Ce sujet nous a semblé suffisamment pertinent dans son actualité pour que nous y portions un regard attentif.

Je précise que le clip a été réalisé dans des conditions professionnelles avec sa maison de production indépendante, il est disponible sur les plates-formes Internet et a fait l'objet de plus de 120 000 vues selon mes dernières informations.

Cette proposition de subvention s'inscrit également dans la politique de soutien de la Ville à la jeune création contemporaine et nous sommes attachés à soutenir les artistes montrougiens, qui peuvent également contribuer au rayonnement de la ville. C'est pourquoi nous vous proposons d'accorder cette subvention à cette jeune femme, non seulement pour soutenir son projet musical actuel, mais également pour l'encourager à poursuivre son travail et son engagement citoyen.

Je vous rappelle qu'elle a 16 ans.

Mme MEADEL.- C'est très bien, nous sommes tout à fait favorables à cette démarche qui consiste à soutenir des jeunes artistes, surtout sur ce thème. Simplement, comme souvent, dans ce genre de cas, nous n'avons pas connaissance, depuis l'opposition, des critères de sélection et de ce qui

fait que vous choisissiez tel ou tel projet. Peut-être pourriez-vous, soit dans le cadre d'une communication, plus sérieusement dans le cadre d'un débat contradictoire, nous dire comment vous traitez toutes les demandes que vous recevez. J'imagine que vous recevez souvent des demandes de subvention. Peut-être pouvez-vous nous dire combien vous en recevez, quels sont les critères, pourquoi vous en rejetez certaines, pourquoi vous en acceptez d'autres ?

Cela me fait penser que nous avons rencontré beaucoup d'associations dont certaines ne comprennent pas pourquoi elles n'ont pas de subvention. Je voulais vous parler ici du cas de l'association R'Danses, l'espace R'Danses, association qui a une bonne centaine d'adhérents. Ils ne reçoivent aucune subvention de la Mairie. La directrice artistique de l'espace s'appelle Ciya. Je ne comprends pas. C'est peut-être un simple oubli de votre part, mais il faudrait expliciter et dire à tous ces Montrougiens acteurs – et les cours de danse, c'est de la culture – pourquoi ils ne rencontrent pas le soutien de la Mairie.

Mme AUBRY.- Je pense qu'il y a deux points dans votre question. La question de savoir comment nous avons connaissance de ces projets, vous savez qu'une délégation a été créée, tenue par Mme LEMEE – qui n'est pas là ce soir, mais c'est elle qui fait ce travail d'approche des associations culturelles –, qui a rencontré les nombreuses associations avec lesquelles nous travaillons, avec lesquelles la Ville travaille, et qui sollicitent tous les jours de nouvelles rencontres. L'effet de ces rendez-vous provoque évidemment des demandes, c'est d'ailleurs comme cela que nous avons eu connaissance de la demande de cette jeune femme Amanda BOURNEUF, qui se trouve avoir réalisé ce clip à Vanves, mais qui était déjà connue sur d'autres villes, alors qu'elle est Montrougienne et n'avait pas été reçue précédemment.

C'est un travail de longue haleine, où nous faisons notre possible pour aller nous faire connaître, également savoir quelles sont les attentes, pour mieux connaître les attentes des associations, des artistes, pour leur proposer ensuite un environnement propice à les mettre en valeur au sein, par exemple, des concerts d'été, ce qui a été fait cet été. Michael DUARTE, de la direction de la culture, a monté un programme de concerts l'été dernier, tous les mardis, qui étaient exclusivement organisés avec des artistes montrougiens.

Tout cela se fait en concertation avec la direction de la culture.

Pour le deuxième point qui concerne les demandes des associations, effectivement, il y a un processus de dépôt de dossier, cela passe par le service... Jean-Yves VERZEELE pourra peut-être vous répondre de manière détaillée, mais nous avons connaissance des demandes déposées au service de la vie associative, et ensuite, nous avons un certain nombre de critères...

M. VERZEELE.- Pour répondre notamment sur les associations de danse sur la ville, nous ne subventionnons pas forcément par une subvention, mais par le prêt à titre gracieux de salles, qui n'est pas négligeable et est bien souvent beaucoup plus important qu'une simple subvention.

M. le Maire.- On me dit également que cette association dont vous parlez, espace R'Danses, n'a pas déposé de demande de subvention.

Mme MEADEL.- En tout cas, elle paie son loyer à Montrouge Habitat et il a augmenté.

Mme AUBRY.- Ce n'est pas le sujet. Elle n'a pas déposé.

M. le Maire.- Si elle n'a pas fait de demande de subvention, il n'y a pas eu d'instruction, mais toutes les associations qui font une demande de subvention obtiennent une réponse, et en général, elles sont subventionnées ici, à Montrouge.

M. VERZEELE.- Je confirme, R'Danses n'a pas voulu faire de demande de subvention, parce qu'ils ont une possibilité de soutien au niveau du local.

Mme VELOSO.- On peut saluer le fait que la Ville de Montrouge soutienne une jeune artiste sur un sujet aussi important que le harcèlement. On voit que l'association Marion la main tendue est citée et qu'elle a comme objet l'entraide entre pairs, qui est une action à valoriser. Cela a rencontré de beaux succès pour les groupes d'entraide mutuelle, qui soutiennent les personnes en situation de handicap psychique, qui se prennent en charge et développent des projets ensemble. Néanmoins, nous souhaitons que la Ville prenne toute la mesure des dégâts occasionnés par le harcèlement, en tant que parents ou même en tant qu'adultes sans enfants, nous avons des souvenirs malheureux de personnes que nous avons connues.

C'est un sujet à prendre dans toute sa mesure, et pour certains autres enfants, on sait que cela va très loin. La présidente de Marion la main tendue... Ce sont des situations qui ne sont pas si rares que cela, que l'on peut rencontrer aussi à Montrouge.

Cela demande des interventions adaptées et rapides.

Dans le fascicule que les parents de Montrouge ont reçu cet été, nous avons eu une vision claire de tout le temps passé par les enfants en périscolaire, et quelquefois, pour certains de ces enfants, cela fait quatre ou cinq heures, plus le centre aéré. Je pense qu'il faut vraiment avoir une vision très claire de ce qu'on peut faire pour la filière animation, notamment, je souhaiterais que l'on puisse intégrer sur le plan de formation de la filière animation, des formations à la hauteur de ces enjeux, en intégrant aussi les aspects de prévention de la pédocriminalité. On peut ne pas en parler, mais cela existe aussi.

Le BAFA ou des petites formations comme cela ne sont pas à la hauteur du temps et de la responsabilité qu'ont ces femmes et ces hommes auprès de nos enfants, dans le quotidien. À la cantine, ce sont deux heures en continu, cela mériterait que l'on élève un peu les choses, et en tout cas, qu'ils aient accès à des formations auprès de vrais professionnels, pour les aider à intervenir et à être dans la prévention. Cela élèverait tous nos enfants, que l'on ne soit pas dans la loi de la jungle, en récréation ou ailleurs.

Par ailleurs, des associations sportives et culturelles reçoivent des subventions de la Ville, c'est très bien, il faut soutenir, mais peut-on relier ces subventions à des engagements clairs, que l'on ait vraiment des procédures, noir sur blanc, pour prévenir notamment les aspects de pédocriminalité ? Cela existe, on le sait, il y a des pourcentages, des études là-dessus. Peut-on être plus vigilant auprès de ces associations, de toutes les personnes adultes en lien avec nos enfants ?

M. SAINTOUL.- Je reviens plus directement sur la délibération et sur le sujet, pour vous dire que cette délibération me met mal à l'aise. Non pas que l'initiative de cette jeune femme soit problématique, au contraire, elle est louable, son succès est mérité, nous nous en félicitons tous, nous la félicitons tous, il n'y a aucun problème.

Le principe d'une subvention à une personne plutôt qu'à une association devient plus questionnable.

Deuxièmement, il faut observer que l'on nous parle de subventionner une personne qui a un projet de création d'une société de production, et en même temps, on nous explique que pour justifier ceci, ce n'est pas la qualité de son travail, c'est le sujet qu'elle traite qui nous intéresse. C'est-à-dire que si son travail était de qualité et qu'elle n'avait pas eu l'heur de traiter un sujet de société, mais que simplement, elle avait fait preuve de son talent, en chantant, je ne sais pas, les fleurs, les oiseaux ou l'amour, elle n'aurait pas mérité d'être soutenue.

Je crois qu'il y a un mélange des genres, un problème de conception, dans cette délibération. Soit nous subventionnons une initiative civique, de prévention de la lutte contre le harcèlement, soit nous décidons de subventionner la création, mais vous ne pouvez pas utiliser un argument au service d'une autre action. Je trouve que cela n'est pas très sain, c'est intellectuellement peu

cohérent. Il n'y a que moi qui m'intéresse, peut-être, à ce genre de souci, de question de principe, je vois Mme ROSSI qui a l'air de tiquer, peut-être désapprouve-t-elle, je ne sais pas. Mais ce n'est pas très sain de dire : « Arrivez avec votre petite création conforme aux attentes de la société, etc. »

Encore une fois, je ne néglige absolument pas le sujet du harcèlement sous toutes ses formes, et l'intervention de ma collègue de mon groupe le prouve largement, mais il me semble, encore une fois, que même si le montant est mince, le caractère opportuniste de cette subvention, qui n'aurait pas existé, en somme, si cette jeune femme n'avait pas rencontré un grand succès sur Internet, témoigne d'un manque de vue ou de vision de la majorité, et cela m'ennuie.

M. PASTEAU.- J'ajoute aux interventions de mes estimés collègues qu'il me paraît important de ne pas gérer le problème réel du harcèlement sous l'angle de la détection, même si c'est vrai que l'on parle de vigilance, c'est toujours compliqué notamment parce que les victimes sont susceptibles de ne pas parler de ce problème. Mais il ne faut pas le gérer juste sous l'angle de la détection ou de l'aide aux victimes, mais créer aussi un environnement défavorable structurellement au harcèlement. Je ne sais pas si cette chanson peut y contribuer, mais cela peut être une petite pierre sur ce chemin.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour vous conseiller la lecture du dossier reportage dans le numéro 100 du journal *Fakir*, intitulé *La rentrée des claques*, il traite des violences de toutes sortes envers les enfants au sein de l'Éducation nationale et par le corps enseignant. C'est une autre forme de harcèlement.

Très récemment, dans l'actualité, nous avons eu le rapport Sauvé sur la pédocriminalité au sein d'une autre institution qui gère les enfants, l'Église, on peut passer assez vite en quelques phrases de quelque chose de douloureux, une blessure d'enfant, à quelque chose de carrément atroce. Pour traiter ce continuum de violences qui vont du simple harcèlement à la pédocriminalité, sachant que les enfants harcelés ou les enfants violents, on le sait, ne vivent pas toujours quelque chose de très « rose » chez eux par ailleurs, il est important d'instaurer un climat qui rende le harcèlement ou ce genre de dérapage intolérable, même si cela peut paraître relativement mineur.

À ce titre, je suis favorable à cette subvention, même si elle s'apparente à une sorte de fait du prince en raison de son caractère un peu...

M. le Maire.- Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en Commun et Montrouge Ecologique et Solidaire

Départ de Mme ROSSI, M. VETILLARD

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

1. Rapport d'orientation budgétaire 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021- 99

M. le Maire.- Nous devons avoir un Débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote de notre budget primitif. Ce vote aura lieu en décembre, et donc, ce soir, nous avons ce Débat d'orientation budgétaire 2022.

Il commence par quelques mots sur le contexte économique et financier national. L'INSEE nous annonce une croissance en hausse de 6 % en 2021, et 4 % en 2022. L'année 2021 n'est effectivement pas terminée.

Après la période de crise sanitaire, l'économie repart fortement.

L'inflation attendue en 2021 serait à 1,8 %, et en 2022, attendue à plus 1,5 %.

Évidemment, tout cela, ce sont des prévisions et cela dépend de l'évolution de la situation sanitaire, mais également de la manière dont les ménages et les entreprises réagiront en sortie de crise.

Quelques chiffres nationaux. En 2022, le ratio de la dette publique par rapport au PIB sera de 114 %. Je vous rappelle que les critères de Maastricht établissaient ce ratio à 60 %. Nous sommes très au-delà.

La charge de la dette s'établira, d'après les prévisions du Gouvernement, à 38,4 Md€, en hausse de 1,6 Md€. C'est la charge de la dette, je vous rappelle que la dette de la France s'établira l'année prochaine à 2 762 Md€.

Le déficit public en 2021 est attendu en atterrissage à 8,4 % et en 2022 à 4,8 %.

Les mesures de soutien d'urgence liée à la crise sanitaire vont donc disparaître, on nous l'a annoncé, progressivement et totalement, sans doute, en 2022, sauf si, malheureusement, la situation sanitaire devait se retourner. Le Gouvernement attend une reprise économique forte.

Les dépenses publiques devraient augmenter de 2,3 % en 2022, ce qui est une dynamique comparable à celle connue lors des années 2018 et 2019.

S'agissant du contexte des collectivités locales, plus précisément, les contrats de Cahors, qui avaient été instaurés en début du quinquennat, qui imposaient une limitation de la progression de 1,2 % des dépenses de fonctionnement des collectivités les plus importantes – et nous étions concernés, ici, à Montrouge –, ne seront pas reconduits en 2022, comme ils ne l'ont pas été en 2021 à cause de la crise sanitaire. On ne sait pas ce qui se passera en 2023, mais il est probable qu'en 2023, la contractualisation reprenne, parce qu'il va falloir tous s'atteler à la réduction de la dépense publique. C'est une autre histoire.

Le niveau de la dotation globale de fonctionnement, qui est un élément important dans nos recettes, est resté stable. Comme les années précédentes, elle s'élève à 26,8 Md€ au niveau national.

Les concours financiers de l'État progressent et cette progression est liée à la compensation par l'État des réformes de la fiscalité locale, notamment la suppression de la taxe d'habitation et la dynamique de la TVA.

Je parlais de la taxe d'habitation, cette suppression est progressive, comme vous le savez. Certains contribuables ne paient plus du tout de taxe d'habitation, d'autres, les plus aisés, en

paieront encore en 2022, ils ne paieront que 35 %. En 2023, tous les contribuables ne paieront plus de taxe d'habitation, et donc, cela réduira d'autant l'autonomie fiscale des communes.

D'après la Direction générale des collectivités locales, les collectivités prévoient d'augmenter leurs dépenses de fonctionnement de 2,4 % en 2021. Les recettes de fonctionnement progresseraient moins vite que les dépenses, 1,5 %. L'épargne brute qui s'en dégage diminuerait une nouvelle fois en 2021 mais un peu moins qu'en 2020.

Les finances de la Ville de Montrouge suivent évidemment cette tendance, avec des dépenses qui augmentent plus que les recettes.

Les dépenses d'investissement reprendraient en 2021, plus 8,8 %. Vous savez tous qu'elles ont connu un arrêt au cours de l'année 2020 et au premier semestre 2021.

Les recettes d'investissement progresseraient plus fortement – plus 10 % – que les dépenses d'investissement. Malgré cela, la baisse de l'épargne brute entraînera un besoin de financement de 4,1 Md€ pour les collectivités françaises.

Celles-ci auraient recours à l'emprunt – plus 14 % –, et l'encours de la dette augmenterait en 2021 de l'ordre de 4,1 %.

À Montrouge, nous ne devrions pas emprunter en 2021, contrairement à ce que nous avons voté au budget primitif.

Quel est l'impact de tout cela sur notre projet de budget ? Évidemment, ce sont des orientations budgétaires.

En termes de fonctionnement, nous estimons que nos recettes de fonctionnement progresseraient de 1,5 % en 2022. Elles atteindraient nos recettes, à 86 M€, un peu plus de 86 M€, contre 84,850 M€ en 2021, donc plus 1 % pour nos recettes.

Cela comprendra :

Les atténuations de produits, pour 300 000 €, à peu près identique à ce que nous avons budgété en 2021 ;

Les produits et services des domaines : nous projetons 12 M€ de produits des services et des domaines, en forte hausse par rapport à l'an passé, car l'année dernière a été perturbée à cause de la crise sanitaire, ces produits étaient donc largement en baisse ;

Les autres produits de gestion courante, qui recouvrent les revenus des immeubles et redevances de DSP, vont être stables par rapport à 2021, à 1,45 M€ ;

Les dotations et participations : nous attendons un produit en baisse par rapport à 2021, avec une baisse de la DGF, car les allocations compensatrices de taxe d'habitation disparaissent avec la réforme de la taxe (baisse de 1,6 % attendue en 2022). Les dotations et participations sont attendues à hauteur de 9,950 M€ ;

Enfin, le plus important, les impôts et taxes, avec une prévision pour 2022 de 62,390 M€, qui recouvrent le produit fiscal pour 36 M€, calculé d'après les bases 2021, et l'attribution de compensation, qui est inchangée, est stable à 21,72 M€ reversés par la métropole de Grand Paris, ainsi que la taxe de séjour ;

Le produit de nos impôts et taxes est estimé en hausse de 0,7 % en 2022 et les allocations compensatrices de la taxe d'habitation sont inscrites dans ce chapitre. Vous savez que la taxe d'habitation, qui a été supprimée, est compensée, cela vient donc dans ce chapitre « impôts et taxes ».

Voilà pour nos recettes de fonctionnement, les prévisions sont celles-ci.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous estimons en 2022 qu'elles atteindront 82,438 M€, contre 79,680 M€ en 2021, soit une augmentation de 3,5 %, nettement supérieure aux recettes.

Elles se composent de la façon suivante :

Charges à caractère général, qui regroupent l'ensemble des dépenses permettant le fonctionnement courant de la ville, nos services publics, attendues à 16,470 M€, soit une hausse de 1 %, qui prend en compte notamment la hausse des matières premières et de l'énergie ;

Atténuations de produits, attendues à 12,020 M€, cela regroupe le fonds national de garantie individuelle (FNGIR), le fonds de péréquation et les reversements de fiscalité. C'est donc une hausse de 4,2 % de cette dépense suite à la hausse des reversements de fiscalité, notamment la taxe de séjour et le FPIC. La péréquation augmente et cela va nous coûter plus cher ;

Les autres charges de gestion courante, qui regroupent le fonds de compensation des charges transférées, les subventions et toutes créances admises en non-valeur, devraient baisser de 1,7 %, notamment avec la fin des mesures que nous avons décidées dans le cadre du plan de soutien et de solidarité. Ces charges de gestion s'établiraient à 6,550 M€ ;

Le point le plus important, ce sont les charges de personnels. Elles représentent près de 60 % de nos dépenses de fonctionnement. Celles-ci seront en hausse, elles sont attendues en hausse importante de 5,4 % en 2022, suite à plusieurs évolutions attendues : la revalorisation du SMIC ; celle de l'indice minimal de traitement ; les effets reports des recrutements intervenus en 2021, nous aurons à plein, en 2022, les recrutements pour la filière animation notamment et pour la police municipale et les établissements de petite enfance.

Nous aurons également l'impact du Ségur de la santé, qui nous oblige à revaloriser un certain nombre de tarifs, ainsi que la mise en place, on en parlera tout à l'heure, du fameux RIFSEEP, régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et de la revalorisation régulière des contractuels, ainsi que de tous les avancements d'échelon, de grade, de promotions internes. C'est un point de vigilance, car une masse salariale qui augmente de 5,4 % n'est pas anodine ;

Les charges exceptionnelles, qui regroupent les bourses et prix, seront en baisse importante, mais cela ne représente que 155 000 € ;

Les charges financières, qui correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts, seront également en baisse, puisque nous n'empruntons pas. Les dépenses sont ici en baisse de 30 %.

Nous aurons un prélèvement de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement estimé à 2,1 M€.

Les grandes orientations budgétaires en investissement.

S'agissant de nos prévisions en matière d'investissement, en 2022, nous prévoyons d'investir 20,575 M€. C'est pratiquement équivalent à ce que nous avons programmé pour 2021, soit une augmentation de 1,8 %.

Ces dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

D'abord, le FCTVA, attendu à 2 M€, en forte baisse, parce que nous avons moins investi en 2021 ;

La taxe d'aménagement est attendue en doublement par rapport à l'année 2021, 200 000 € ;

Les cessions sont attendues à hauteur d'un peu plus de 4 M€. Nous vendrons en 2022 un immeuble au 118 République et l'immeuble du 16-18 République également, et le 161 Maurice Arnoux ;

Les subventions sont attendues à hauteur de 780 000 €, en particulier des subventions que nous devrions toucher à la fois pour le lancement des deux projets importants d'aménagement de nos espaces publics Ginoux Gauthier et République Nord, pour la première partie des travaux et l'achat de véhicules propres ;

L'emprunt d'équilibre, nous le prévoyons à hauteur de 13,550 M€. Évidemment, c'est une prévision, nous avons également prévu un emprunt important l'an passé, que nous n'avons pas été contraints de contracter.

Les dépenses d'investissements sont estimées à 24,763 M€, contre 25,202 M€ en 2021, soit une petite baisse de 1,5 %.

Il y a tout ce qui relatif au remboursement des emprunts et dettes assimilées, pour 2,863 M€. C'est une petite hausse suite à l'augmentation des dépôts et cautionnements.

Nous avons également le gros chapitre : les dépenses d'équipement lié à nos projets importants d'amélioration de l'espace public. Le projet Ginoux Gauthier, et évidemment, tous les autres projets liés à l'espace public et au cadre de vie, ainsi que l'aménagement, l'entretien et la rénovation de nos équipements et services publics.

Ces dépenses sont en baisse attendue de 2,1 % par rapport à 2021.

La structure de la dette.

S'agissant de l'encours de notre dette, nous sommes très faiblement endettés à Montrouge, il s'élèvera à 18 M€, presque 19 M€, un peu moins. Il est très en deçà des villes comparables à notre strate. Tous nos emprunts sont notés 1 A par la charte Gissler et sont sans risque. Notre besoin de financement prévisionnel s'élèvera à 10,662 M€ en 2022.

La masse salariale

Fin 2020, les effectifs ont été de 950 ETP, contre 986 ETP fin 2019. Cette diminution est liée aux tensions sur le marché de l'emploi. Nous avons eu beaucoup de mal à recruter sur certains métiers, comme la petite enfance et l'animation.

Sur ces 950 ETP, fin 2020, 107 sont de catégorie A, 85 de catégorie B et la plupart, la nette majorité, 750, sont de catégorie C.

Le flux se réduit par rapport à l'année précédente. Aucun poste n'a été supprimé, comme vous avez pu le constater dans le tableau des effectifs. Le solde est négatif à cause des tensions que j'ai évoquées tout à l'heure.

Le taux d'absentéisme est de 6,23 % à Montrouge en 2020, ce qui est un assez bon niveau, qui est en baisse constante depuis plusieurs années. Nos agents sont en poste.

Les épargnes

Malgré des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, il faudra y être vigilant, la Ville continue d'avoir de bons soldes de gestion qui traduisent la très bonne gestion financière de notre ville. Notre encours de dette permet de conserver une épargne nette de près de 2 M€.

Notre capacité de désendettement reste excellente, c'est une vraie marge de manœuvre pour nous, bien en dessous du seuil critique caractérisant une situation de surendettement.

Voilà les principaux éléments de ce rapport d'orientation budgétaire, qui ouvre entre nous un débat.

Mme CLAQUIN.- Je voudrais revenir à la diapositive 2 de votre présentation, indiquant que le maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, et que ce rapport

permet d'être informé sur la situation financière de la collectivité, mais aussi de faire connaître les choix budgétaires prioritaires de la Ville.

Or, de fait, nous avons un rapport, nous avons des éléments budgétaires, des informations intéressantes et sur la situation financière de la collectivité. En revanche, ni à la lecture ni à la suite de votre présentation, je n'ai réussi à identifier vos orientations budgétaires pour votre budget 2022, et les choix prioritaires que vous allez faire.

Un budget, ce sont des leviers d'action publique, des leviers d'action vis-à-vis des citoyens, dans une enveloppe qui, par construction, est rarement extensible à l'infini, ce qui suppose des choix.

Le débat que nous devons avoir ce soir sur des orientations budgétaires est bien de pouvoir discuter sur les choix et priorités qui seront les vôtres pour votre budget 2022. Or votre présentation ne permet pas de connaître ces choix, en tout cas, avant la présentation du budget que nous devons attendre au prochain Conseil municipal. Cela prive d'effet le débat que nous sommes censés avoir ce soir. Pour ma part, j'ai l'impression qu'on coche une case en présentant un rapport, mais en privant totalement d'effet la présentation de ce rapport.

M. LE GALL.- Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit.

On a l'impression que ce débat d'orientation budgétaire est effectivement une corvée pour vous. Je ne sais pas si vous avez lu les textes. L'an dernier, on nous avait présenté un rapport sur l'égalité hommes/femmes. Je crois qu'il est toujours obligatoire dans les communes de plus de 20 000 habitants. Peut-être est-ce parce que Mme DE PABLO, qui a cette délégation, vient de l'opposition et ne sait pas encore très bien où se positionner, que cela ne nous permet pas d'avoir ce rapport ce soir.

L'an dernier, on nous avait aussi mis un rapport sur le développement durable. Certes, il paraîtrait que nous sommes passés sous les 50 000 habitants, mais c'est assez symptomatique que ces deux rapports soient absents ce soir par rapport aux priorités qui sont les vôtres. L'égalité femmes/hommes ne semble pas une priorité, tout comme le développement durable.

À la place de la conseillère déléguée et de l'adjointe, je serais assez inquiet.

Il manque également des notions obligatoires et qui sont dans les textes sur la durée effective du travail. Vous êtes également muet sur ces points.

Sur les avantages en nature, nous n'avons rien non plus, alors que les textes prévoient que c'est une information obligatoire. C'est pénible. Il faut travailler, les rapports d'orientation budgétaire dans les autres communes sont des pavés que peu d'élus lisent, je vous l'accorde. C'est bien d'essayer d'en faire une synthèse d'une trentaine ou d'une quarantaine de diapositives. Mais nous devons avoir l'information pour débattre.

Débattre sur quoi ? Sur quelles orientations ? Nous n'avons effectivement rien sur les politiques publiques, sur la sécurité, le logement, l'éducation, le sport, l'animation. On ne comprend pas où vous voulez en venir. Par rapport au peu d'informations que nous avons, on peut encore quand même en critiquer quelques-unes, notamment sur le profil des effectifs. On voit que les ETP diminuent de 3,65 % au global. Surtout, on voit que le nombre de contractuels en deux ans explose : plus 53 %, ce qui montre la précarité dans laquelle nos agents travaillent aujourd'hui.

Vous avez mentionné le fait que l'on avait un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 2,100 M€.

Il s'avère que ce montant n'est même pas suffisant pour rembourser le capital de la dette de 2,6 M€. Certes, les textes le permettent, notamment grâce aux recettes propres d'investissement comme le FCTVA.

Mais cela démontre effectivement une trajectoire plus qu'inquiétante. Vous avez augmenté les impôts de 30 %. Vous nous dites aujourd'hui que les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Quel levier vous reste-t-il ? Vous l'avez dit tout à l'heure un tout petit peu, il faut réfléchir aux vraies orientations sur ce que sont les dépenses prioritaires que la puissance publique doit mettre sur le terrain.

Comme d'habitude, sur les documents financiers, il y a quelques petites coquilles. Vous nous dites que le ratio de solvabilité sur l'épargne brute doit être supérieur à 8 % et annoncez de façon péremptoire que c'est le cas. Je ne suis pas allé très loin en calcul, mais 4,425 M€ sur 86 M€, c'est largement en dessous de 8 %. Cela traduit la trajectoire très inquiétante que prend notre ville. C'est une ville qui avait les coudées franches sous votre prédécesseur. Depuis votre arrivée, les dépenses sont dispendieuses et ne servent que très peu à la population.

Dernier point très inquiétant, pour essayer d'équilibrer les choses, en termes d'investissement, vous vendez pour 4 M€ de patrimoine. Je vous rappelle que c'est un fusil à un coup, lorsqu'on vend les « bijoux de famille », pour parler trivialement.

Je ne sais pas si nous allons pouvoir débattre ce soir. Pour le moins, la situation est très inquiétante. Je souhaite prévenir les Montrougiennes et Montrougiens que l'arme fiscale risque d'être appliquée de nouveau dans cette période où le pouvoir d'achat est sous tension.

M. SAINTOUL.- Je ne suis pas un technicien, comme M. LE GALL, et pour moi aussi, ces tableaux de chiffres sont une corvée, mais enfin, je me livre à l'exercice.

Je partage l'avis émis par mes deux collègues. Effectivement, vous nous livrez un document qui est remarquable par son manque d'aspérités. On a de grandes masses, mais pas de véritables orientations. Quelques questions vont se poser, j'espère que vous pourrez apporter la réponse.

Je vous propose de défiler les slides au fur et à mesure.

La slide 6, vous avez commencé par parler du contexte global financier. Manifestement, faire de la politique et prendre de la hauteur ne vous choque pas, vous nous avez même gratifiés d'une remarque d'ordre très général, en disant qu'il faudra bien tous s'atteler à la réduction de la dépense publique. Cela me paraît...

Je vous ennuie ?

M. le Maire.- Allez-y.

M. SAINTOUL.- Je vais vous laisser finir, ainsi vous pourrez m'écouter tranquillement. Je suis navré de vous le dire, cet avis d'après lequel il faudrait tous s'atteler à la réduction de la dépense publique n'est pas partagé par mon groupe. Je ne vois pas pourquoi vous le présentez comme une vérité d'évidence : cela n'en est absolument pas une. Nous avons vu que la dépense publique, au contraire, était possible et vertueuse, et qu'en réalité, il est tout à fait possible, à un niveau macroéconomique, de dépenser plus sans que cela pose de graves problèmes, sans que des pluies de grenouille nous tombent dessus.

C'est une remarque d'ordre général. Vous l'avez faite à propos des contrats Cahors, slide 6.

Les contrats Cahors, pour ceux qui l'ignorent, sont ce que l'on appelait auparavant des contrats d'austérité. C'est l'engagement que vous avez pris devant le Gouvernement et la majorité, il est dommage que Mme ROSSI ne soit plus là pour l'entendre et justifier l'orientation du Gouvernement qu'elle soutient, c'est l'engagement que vous avez pris de bloquer les dépenses, sans considération des besoins réels de la population, juste pour des raisons strictement financières. Vous avez parlé des critères de Maastricht, critères que nous avons largement dépassés depuis fort longtemps, et sans que les grenouilles nous soient tombées dessus. Ce raisonnement à partir de critères abstraits ou de chiffres décidés le soir au coin d'une table par

quelques économistes de la Commission européenne n'était peut-être pas le meilleur moyen de gouverner.

Il est intéressant de voir que ces contrats Cahors ne sont pour l'instant pas à l'ordre du jour. Ils sont suspendus. Néanmoins, ils nous retomberont dessus à un moment ou à un autre. De la même façon que M. LE GALL disait que vous utiliseriez probablement bientôt l'arme fiscale, je crains que bientôt, vous fassiez le choix d'une plus grande austérité.

J'en viens à la slide 10, produits des services et ventes diverses. J'observe une hausse de 8,2 %, qui m'interroge. En quoi consiste-t-elle ? Vous aurez sans doute une réponse technique.

Plus intéressant, probablement, la slide 12, où vous faites remarquer que les allocations compensatrices de taxe d'habitation disparaissent et sont intégrées dans les recettes fiscales du chapitre 73. On comprend que ce que le Gouvernement nous a donné d'une main, l'exemption de taxe d'habitation, est repris par l'autre. En réalité, on confie aux collectivités le soin de prélever des impôts et on évite finalement à l'État d'avoir une mission de redistribution, de partage égalitaire des subventions. En tout cas, on observe que la compensation des baisses de dotation n'aura pas été pérenne. Le tour de passe-passe du Gouvernement aura peut-être fonctionné auprès de certains. Sachez que nous, nous ne sommes pas dupes.

Vous parlez de recettes stables, dans la même diapositive. Sur les dotations et participations, vous précisez que les recettes des différents partenaires institutionnels comme le Département et la CAF sont stables, sans donner le montant. Nous l'avons vu au fil des délibérations, cela aurait été bien de le résumer.

Je vous propose de passer à la diapositive 15.

Vous avez signalé vous-même que certes, le montant est marginal à l'égard du reste du budget, mais que les dépenses, notamment de bourse, étaient en baisse notable. Pourquoi ?

De la même façon, vous précisez que les intérêts de la dette sont en baisse chaque année, que les taux sont très bas, mais que la Ville ne contracte pas de nouveaux emprunts. Cela signifie-t-il que la commune a choisi de ne pas faire rouler sa dette et de ne pas bénéficier des taux d'emprunt bas ? Peut-être n'est-ce pas le cas, que l'expression prête à confusion et que je suis naïf, j'aimerais m'en assurer.

À la diapositive 17, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. On a cette baisse importante de 41 %, qui traduit que les compensations de baisse de dotation ne sont pas pérennes, on peut remercier le Gouvernement. À l'inverse, la taxe d'aménagement augmente de 100 % : comment augmenter une taxe d'aménagement de 100 %, même si les montants sont minimes ?

Quant à l'idée que les cessions rapporteront 4 M€, encore une fois, cela me permet de signaler que la construction d'un budget à partir de cessions ou d'encaissements de droits de mutation nous place dans une situation, en réalité, de fuite en avant. Vous m'avez expliqué un jour que c'était une très bonne chose que le marché de l'immobilier soit élevé, parce que cela permettait de remplir les caisses de la Ville. Quand on est en situation de devoir préempter, on est toujours au prix du marché et cela ne change rien. Que l'on cède ou que l'on préempte, on n'y gagne rien. Nous n'avons pas la position d'un spéculateur, mais d'une commune.

C'était une remarque qui me semblait utile.

Diapositive 21, vous revenez sur les autorisations de programme, crédits de paiement, concernant l'opération Ginoux Gauthier. Cela me donne l'occasion de vous demander le détail de ce que nous allons payer. Comme je vous l'ai demandé dans un précédent Conseil municipal, il n'y a pas de Comité de pilotage auxquels participent les personnes élues de l'opposition. On va nous proposer un budget pour des opérations dont on ne connaît pas le détail. Nous avons vu de

jolies maquettes et projections, mais nous ne savons pas de quoi il va retourner, c'est bien dommage.

Sur cette même diapositive, 21, j'observe que le pourcentage alloué aux dépenses concernant la jeunesse, le logement, est particulièrement faible, et comme je ne suis pas expert, je vous demanderai volontiers une comparaison avec les dépenses d'investissements d'autres communes semblables du département. Je crains que 1 % de dépenses d'investissement pour la jeunesse soit assez peu au regard de ce que d'autres communes peuvent faire. Peut-être suis-je naïf ?

J'en viens directement à la diapositive 28.

Je suis assez intéressé par la formule d'après laquelle le solde des entrées et sorties de postes est négatif en raison des tensions sur le marché de l'emploi territorial.

En l'occurrence, on nous explique que l'on a 66 arrivées en catégorie C pour 72 départs.

J'avoue, mais peut-être est-ce un préjugé de ma part, je ne suis pas certain que dans les catégories C, les tensions soient les mêmes que dans d'autres secteurs. Je m'abuse peut-être. Il me semble que l'emploi le moins qualifié est sans doute le moins difficile à pourvoir. Vous serez peut-être en état de me contredire.

Je n'ai pas relevé que les dépenses augmentaient plus que les recettes. Néanmoins, cela me paraît intéressant de l'entendre de votre bouche, puisque vous avez commencé votre intervention en disant qu'il faudrait s'atteler à la réduction de la dépense publique. Je vois là une forme d'incohérence ou d'incertitude dans la conduite de vos affaires qui ne laisse pas de m'inquiéter.

M. BOUCHEZ.- Pas mal de choses ont été dites. Je vais revenir en trois points. Concernant ce débat d'orientation budgétaire, quelle est la philosophie, quelles sont les conséquences et pour quelles perspectives ?

Quelle est la philosophie ? Vous êtes élu, vous êtes redevable devant l'ensemble des citoyens. C'est à l'ensemble du Conseil municipal que je m'adresse. Il faut que nous ayons des objectifs clairs. Quels sont ces objectifs ? Mme CLAQUIN l'a bien dit : on ne les voit pas.

Des choses auraient pu être dites. Veut-on lutter contre l'insécurité, la précarité ou le chômage ? 4 000 personnes sont encore inscrites à Pôle Emploi. Est-ce le développement de l'événementiel, l'augmentation du bien-être des salariés de la mairie par le biais de l'augmentation des rémunérations ? Est-ce la reconstruction de pans entiers de certains quartiers abandonnés ou délabrés ? Est-ce une amélioration de la gestion, avec une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement, une réduction des coûts éventuellement, une amélioration de la productivité ? Est-ce du dégagement de ressources pour assurer des investissements sans trop faire appel à l'emprunt, qui est un report de dette sur les générations futures ? Est-ce un meilleur service ? Dans ce cas, qu'est-ce que c'est, où, quand et comment ? Est-ce une augmentation du patrimoine ?

En gros, on peut se poser la question du « pourquoi » de ce budget, que vous le décriviez en un mot.

Quelles sont les conséquences ?

Au niveau des services rendus à la population, je n'ai pas vraiment perçu les axes d'amélioration prévus pour cette année et les années qui suivront.

Mon raisonnement est sur le moyen et long terme.

Je note que les charges de personnel augmentent de 5,4 %, et le poste n'est pas anodin, vous avez précisé que cela représentait 60 %. Vous avez donné un certain nombre d'explications, mais où va-t-on pour l'avenir ?

La contribution des Montrougiens va augmenter pour les charges. Nous avons eu, avant les élections, la hausse du stationnement. Nous avons eu de nouvelles hausses, peut-être les commerçants en auront-ils aussi. Tout le monde va être obligé de mettre la main à la poche. Pour faire quoi ? Y aura-t-il des modifications tarifaires des services rendus à la population ? C'est un poste qui augmente. Cela ne sera-t-il pas simplement un effet de retour post Covid ?

Parallèlement, les ressources issues du fonctionnement seront insuffisantes pour couvrir les prévisions d'investissement. Cela a été souligné. Comme cela a été dit, 4 M€ de vente de bijoux de famille, combien de temps cela peut-il durer et combien en reste-t-il ?

Un point que j'ai noté, peut-être très particulier : le FIPHFP estimé à zéro après deux années autour de 30 à 35 000 €. Ce n'est pas un montant important. Ce poste concerne le handicap. J'aimerais avoir quelques explications sur ce point : pourquoi mettez-vous « zéro » ?

Quelles sont les perspectives ?

À la lecture de ce DOB, j'ai quelques inquiétudes sur le long, court et moyen terme. Quelles sont les augmentations de charges ? On a des augmentations de charges sans réelle grande maîtrise. C'est un point qui a été souligné.

Des hausses de 30 % de la taxe foncière sont « mangées » quasiment dès le premier exercice.

Le niveau de résultat sur le fonctionnement est insuffisant pour couvrir le remboursement de la dette, cela a été souligné, et pour approvisionner suffisamment les ressources pour faire des investissements.

Le niveau des investissements, question que l'on peut se poser, est-il réaliste ? Sommes-nous capables de le gérer ? Sommes-nous capables de le maîtriser ?

L'impression que me donne ce rapport de Débat d'orientation budgétaire est que nous sommes dans un paquebot qui avance et que nous ne maîtrisons pas, nous ne connaissons même pas la destination. Pour pallier cette inquiétude que tout Montrougien, et même que chacun d'entre nous autour de la table devrait partager, je souhaite que ce budget soit inscrit dans le cadre d'un plan à cinq ans, que nous ayons une vision plus long terme, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. Cela nous permettrait de mieux voir où nous allons, et quels sont éventuellement les risques, les problèmes que nous pourrions rencontrer dans les années à venir.

Que nous soyons aussi capables de tirer des enseignements des expériences passées, le développement des actions qui améliorent la productivité, la suppression de ce qui est obsolète ou moins performant pour avoir des choses mieux adaptées aux besoins des citoyens, y compris les plus pauvres et les catégories pénalisées par un handicap ou une situation sociale difficile.

Il serait bon aussi de présenter le Débat d'orientation budgétaire et les budgets non seulement en comparaison avec les budgets des années précédentes, mais avec la réalité, c'est-à-dire les comptes administratifs des exercices précédents.

M. le Maire. - Il n'y a pas d'autre intervention ?

Je voudrais rappeler qu'il s'agit là d'un Débat d'orientation budgétaire, cela n'est pas le budget. C'est un exercice préalable. Il s'agit de donner quelques prévisions sur ce que sera notre budget, et c'est lors du débat sur le budget que nous aurons le détail de chacun de nos choix, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur LE GALL, vous savez que les deux rapports sur l'égalité hommes/femmes et le développement durable sont présentés lors de la séance à laquelle est inscrit le vote du budget. Ne vous inquiétez pas, ces deux débats arriveront, Mme DE PABLO présentera le rapport égalité hommes/femmes, et sans doute, Mme RABIER présentera le rapport sur le développement durable, ils seront tous deux excellents.

Rassurez-vous, Monsieur LE GALL, tout cela se prépare comme il se doit.

M. LE GALL.- Ce ne sont pas les textes, Monsieur le Maire. Ce n'est pas ce que disent les textes.

M. le Maire.- Si, c'est ce que me disent les textes. Il va falloir interpréter les textes, c'est ce qu'ils me disent.

M. LE GALL.- Je prends les textes qui viennent de la préfecture, tout simplement.

M. le Maire.- J'ai des experts derrière moi qui me le disent, mais vous avez la science infuse.

Ils auront lieu à ce moment-là, et c'est ce que nous faisons chaque année. Ce n'est d'ailleurs pas parce que....

M. LE GALL.- L'an dernier, c'était lors du Débat d'orientation budgétaire, c'est tout.

M. le Maire.- Oui, c'est vrai.

M. LE GALL.- Ne dites pas que c'est lors de la présentation du budget, alors que l'an dernier c'était lors du Débat d'orientation budgétaire. On ne peut pas vous laisser dire n'importe quoi non plus.

M. le Maire.- Si, justement, je vous dis que cela doit avoir lieu avant le vote du budget. Cela peut tout à fait avoir lieu lors de la séance du budget.

C'est ce qui va se passer, avant le budget.

Ils auront lieu comme il se doit, comme je vous le disais.

S'agissant maintenant de la philosophie, puisqu'en fait, c'est le fond du sujet, de quoi parle-t-on ?

Le vrai sujet, le fond du sujet de ce Débat d'orientations budgétaires est qu'en effet, la situation des collectivités en général se dégrade. Pourquoi se dégrade-t-elle, partout en France, pas seulement à Montrouge ? C'est parce que nous avons une réduction de l'autonomie fiscale des collectivités, puisque la ressource fiscale est un élément important des recettes, était, plutôt, car depuis plusieurs années – et ce n'est pas lié à ce gouvernement ni à celui qui l'a précédé, mais c'est une longue histoire, les communes et d'autres niveaux de collectivités, les communes en particulier ont perdu la fiscalité économique transférée à d'autres niveaux, et tout récemment, la fiscalité de la taxe d'habitation. Il ne reste plus qu'un seul levier fiscal, le foncier bâti et non bâti. Cette réduction de l'autonomie fiscale s'accompagne, puisque tout cela est transformé en dotation, d'une diminution de la capacité des marges de manœuvre des collectivités.

En parallèle, les dépenses continuent d'augmenter, notamment les dépenses contraintes. Si notre masse salariale va augmenter de 5,4 % l'année prochaine telle que nous l'attendons, et c'est vrai pour toutes les autres communes de France, c'est parce qu'il y a des décisions qui ne sont pas de notre ressort : l'augmentation du smic, le RIFSEEP, le Ségur de la santé, etc.

Effectivement, les collectivités françaises, et Montrouge en fait partie, sont prises dans une espèce d'effet de ciseau où finalement, les recettes diminuent d'année en année, la marge de manœuvre diminue d'année en année avec des recettes qui augmentent et un besoin de service de plus en plus important.

Je vous trouve un petit peu, les uns et les autres, démagogiques, parce que vous nous dites : « Il faut plus de dépenses, Monsieur le maire. Il nous faut plus de places dans les crèches, plus

d'animateurs dans les écoles, plus de policiers dans les rues, plus d'agents dans les espaces verts, davantage d'animations culturelles, etc. ». Il faut toujours plus de services, mais en même temps, avec quelle marge de manœuvre ? Il faut bien que la collectivité dégager des marges de manœuvre pour répondre à ces besoins.

Notre projet est très clair : un haut niveau de service, et nous ne souhaitons pas, dans le mandat qui vient, le diminuer. Nous souhaitons répondre aux besoins légitimes des Montrougiens, d'une part, et d'autre part, conserver une très forte solidarité avec les plus modestes, parce qu'aujourd'hui, nous avons à Montrouge des tarifs bas et des services accessibles au plus grand nombre.

Pour assurer cette solidarité et le haut niveau de service, nous devons dégager des marges de manœuvre. Vous les connaissez, ces marges de manœuvre, nous nous sommes servis du levier fiscal. J'entends, et vous me répétez à l'envi, que nous avons fait cette augmentation trop importante, mais sachez quand même, et vous ne pouvez pas dire le contraire, que la fiscalité locale à Montrouge, en tout cas, le foncier, reste l'une des plus basses.

D'abord, nous sommes plus bas que VS GP, plus bas que la moyenne du département, plus bas que la moyenne régionale et plus bas que la moyenne nationale. Je répète et j'affirme que la fiscalité locale, le foncier, puisqu'il ne nous reste plus que cela, est très modérée à Montrouge.

J'ajoute aussi, et vous le savez, que cette évolution du foncier a été conjuguée avec la suppression de la taxe d'habitation. Vous le savez, 80 % des Montrougiens ne paient plus la taxe d'habitation et ceux qui la paient encore ne paient plus que 35 %. En termes de pouvoir d'achat fiscal, tous les Montrougiens sont gagnants. Il est absolument faux de dire l'inverse : en 2021, et cela sera encore plus vrai en 2022, le pouvoir d'achat fiscal de tous les Montrougiens a été augmenté.

Il est important, pour mettre en œuvre notre politique, à la fois de haut niveau de service et de solidarité, d'avoir des marges de manœuvre.

2020 et 2021 ont été impactées par la crise sanitaire, raison pour laquelle nous avons eu des dépenses nouvelles – le plan de solidarité –, nous avons eu des recettes en baisse, puisque de nombreuses recettes ne sont pas rentrées, ce sont des budgets un peu exceptionnels.

En 2022, nous devrions revenir à quelque chose d'assez normal, qui ressemblera aux années 2019 et 2020, mais il faut évidemment faire en sorte que nous puissions continuer de financer nos dépenses.

En matière d'investissement, nous avons beaucoup moins investi en 2021 parce que tout s'est un peu arrêté, comme partout en France, d'ailleurs, et donc, nous n'avons pas eu en 2021 la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer des investissements que nous n'avons pas faits.

Nous prévoyons en 2022, évidemment, de recourir à l'emprunt, mais aussi de reprendre un rythme d'investissement important, puisque nous avons de nombreux projets qui avancent et qui vont démarrer l'année prochaine.

Les grands projets, je les ai cités, Ginoux Gauthier et République Nord, mais également plusieurs projets dans nos écoles, dans nos crèches, dans nos équipements publics, dans les parcs. Lors du dernier Conseil, nous avons annoncé un certain nombre de projets.

Enfin, je parlais des marges de manœuvre, il y a les marges de manœuvre classiques, l'emprunt, la fiscalité, qui se réduisent. Nous avons encore une très forte marge de manœuvre, la Ville de Montrouge est très peu endettée, nous allons recourir à l'emprunt, c'est important et positif pour notre ville, mais il faut aussi, en matière de marge de manœuvre, être imaginatif. C'est ce que nous faisons, puisque comme vous le savez, nous essayons, à travers la recherche de partenaires et de subventions, d'équilibrer notre budget et de réduire la charge de nos investissements. Par

exemple, nous sommes allés dialoguer avec le Département des Hauts-de-Seine pour obtenir un contrat départemental qui nous permet de financer une grande partie de nos projets.

Nous nous sommes également tournés vers VSGP pour obtenir des financements en matière d'investissement qui nous permettent de créer de nouveaux parcs, de nouveaux équipements culturels et économiques.

Nous avons beaucoup de projets. Tout cela, vous le découvrirez en détail dans le budget, c'est l'exercice du budget. Aujourd'hui, c'est le Débat d'orientation budgétaire, je crois qu'il nous permet d'avoir cet échange sur les grands enjeux, mais rassurez-vous, nous avons clairement une philosophie, nous maîtrisons parfaitement la trajectoire financière de cette ville qui, je voudrais le rappeler, si on la compare aux communes alentour, est excellemment gérée, nous permet à la fois de garantir un haut niveau de services et des projets d'investissements dont vous savez tous qu'ils sont très ambitieux.

Voilà ce que je voulais vous répondre.

Je vous propose de prendre acte de ce Débat d'orientation budgétaire, cela n'est pas un vote, mais il faut, en tout cas, c'est la règle, prendre acte que le débat a eu lieu.

Prenons acte que ce débat a eu lieu.

M. SAINTOUL.- Monsieur le Maire....

Des questions « bébêtes » ont été posées, apportez au moins des réponses à ces questions bébêtes. Comment faites-vous pour arriver à plus 100 % d'augmentation sur une taxe ? C'est bébête, c'est technique, cela n'est même pas polémique.

M. le Maire.- C'est un Débat d'orientation budgétaire. Nous prévoyons qu'il y aura deux fois plus de produits de la taxe d'aménagement, parce que deux fois plus de projets. Elle était à 100, elle passe à 200. C'est une prévision. Si jamais la conjoncture devait s'inverser, il n'y aurait pas. C'est une prévision, comme tout ce qui vous a été présenté.

Ce sont des prévisions fondées sur un certain nombre d'éléments. Cela n'est pas le budget, que vous aurez la fois prochaine, et c'est celui qui nous engagera. Comme vous le savez, le budget est voté en décembre, nous n'avons pas tous les éléments, puisque nous voterons le compte administratif au printemps, qui donnera le résultat exact de ce qui se sera passé en 2021, ce qui fait que nous faisons des décisions modificatives pour mettre tout cela « d'équerre ».

M. SAINTOUL.- Ces précisions sont opportunes, mais cela ne répond pas aux questions. Il faut quand même arrêter de nous prendre pour des « billes ».

Mme CLAQUIN.- Une explication de vote, Monsieur le Maire.

M. SAINTOUL.- Prendre acte, cela veut dire voter, maintenant....

Mme CLAQUIN.- Une explication de vote....

M. le Maire.- J'ai demandé à chacun ce qu'il avait à dire, j'ai répondu.

M. SAINTOUL.- Non, vous n'avez pas répondu.

Mme CLAQUIN.- Vous nous demandez si nous souhaitons prendre acte ou pas, nous ne prenons pas acte du Débat d'orientation budgétaire, dans la mesure où nous considérons qu'il n'y a pas eu de présentation sur les orientations budgétaires et que le débat qui a suivi n'a pas porté sur ces dernières.

M. SAINTOUL.- Nous vous posons des questions factuelles, répondez au moins factuellement. Vous parlez de tension sur le marché de l'emploi territorial, dont acte, mais cela concerne vraiment...

M. le Maire. - Vous pouvez ne pas être d'accord avec les réponses que je vous fais, mais ce sont mes réponses. C'est un Débat d'orientation budgétaire, vous avez pris la parole, je vous ai répondu. Maintenant, il nous appartient de prendre acte sur le fait que ce débat a eu lieu.

M. SAINTOUL. - Mais vous n'avez même pas pris la peine de répondre. Vous ne m'avez pas répondu !

(Il est procédé au vote à main levée.)

Il est pris acte de ce rapport.

Vote pour : le groupe Montrouge ensemble

Vote contre : les groupes Demain Montrouge, Montrouge Ecologique et Solidaire et Montrouge en Commun.

M. le Maire. - Les trois groupes d'opposition sont contre le fait de prendre acte que nous avons eu le débat, c'est clair.

Merci beaucoup.

M. SAINTOUL. - Il faut être sérieux ! Vous pourriez simplement répondre : « Oui, les catégories C sont en tension sur le marché de l'emploi territorial ». Ce serait une réponse.

M. le Maire. - Je l'ai dit. Il y a tension sur les catégories C... D'ailleurs, vous ne semblez pas bien connaître....

M. SAINTOUL. - Non, je ne suis pas spécialiste, je ne suis pas encore élu maire.

M. le Maire. - Il y a tension sur les marchés de la petite enfance, sur l'animation, sur les jardiniers et sur les policiers municipaux.

M. SAINTOUL. - Quelle solution pensez-vous apporter ?

M. le Maire. - Tout cela est en majorité pour des catégories C.

M. SAINTOUL. - Quelle solution pensez-vous apporter ?

M. le Maire. - C'est national. On dirait que vous découvrez.

M. SAINTOUL. -... Je pense que cette condescendance, Monsieur le Maire, n'est pas de mise entre vous et moi. Je crois qu'il n'y a pas « photo », il n'y a pas de problème....

M. le Maire. - Le débat a eu lieu.

Départ de Mme MEADEL qui donne pouvoir à M.LE GALL

FINANCES

1 - Décision modificative n° 3 au budget primitif 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-100

M. le Maire.- Lors de la séance du 10 décembre 2020, notre budget primitif a été adopté. Il nous faut maintenant ajuster certaines lignes budgétaires au moyen de crédits non utilisés pour procéder à des inscriptions supplémentaires.

En investissement, nous vous proposons d'inscrire 268 775 € au titre d'une subvention de la Ville pour accorder une surcharge foncière à SEQENS pour l'acquisition d'un bâtiment situé au 44 avenue Verdier, et également de désinscrire une somme identique au titre des acquisitions, notamment du 23 rue Boileau, afin de financer la demande de crédits supplémentaires. Le montant des dépenses s'équilibrera.

En fonctionnement, en matière de dépenses, nous proposons d'inscrire 330 000 € au titre de l'augmentation de la masse salariale. Cela correspond à la contractualisation de 18 éducateurs sportifs à compter du 1^{er} septembre 2021. Cela offre la possibilité statutaire pour intégrer tous les temps d'activité et lisser sur l'année la rémunération de ces agents, et leur permet de bénéficier d'éléments de rémunération permanents.

Ces 330 000 € correspondent au renforcement du nombre d'agents dans les écoles et les centres de loisirs. La crise sanitaire a contraint à renforcer ces équipes dans les écoles et centres de loisirs, c'était le projet 2S2C.

Les recrutements sur postes permanents qui n'ont pu être réalisés en 2020 du fait du confinement se sont ouverts en 2021. Nous recrutons pour les combler, dans un marché de l'emploi territorial de plus en plus tendu, nous venons de le dire avec M. SAINTOUL.

Néanmoins, l'attractivité de notre ville est manifeste, puisque nous avons de nombreux entretiens de recrutement, mais cela ne suffit pas, malheureusement, à combler tous les besoins, et donc, nous avons mobilisé notre service des ressources humaines afin qu'il trouve les personnes dont nous avons besoin.

En matière de recettes, nous proposons d'inscrire 330 000 € au titre du forfait post-stationnement, car le montant perçu en 2021 est plus important que celui que nous estimions au budget primitif en décembre dernier.

En conclusion, cette décision modificative s'équilibre comme suit : en dépenses, sur le chapitre 204182, plus 268 000 € ; sur le chapitre 2138, moins 268 000 € ; sur le 64131, plus 100 000 € ; sur le 64111, plus 230 000 € ; en recettes, plus 330 000 €, qui les équilibrent.

Y a-t-il des questions ?

M. SAINTOUL.- Deux observations. La première revient légèrement à la discussion précédente, parce que dans la longue litanie de mes observations, j'en ai oublié une. Les dépenses de personnels augmentent, je m'interrogeais sur l'évolution du personnel lié à la communication, puisque *Montrouge Mag* devient mensuel, il me semble que cela représente une surcharge de travail. Quel coût cela représente-t-il pour la Ville ? Il me semble que cette périodicité de publication ne s'imposait pas nécessairement, mais vous pourrez justifier votre choix. J'aimerais bien savoir ce que cela coûte à la collectivité.

Plus exactement, par rapport à cette délibération, je m'interroge toujours sur le choix de subventionner SEQENS. J'en ai parlé lors du dernier Conseil municipal. SEQENS, apparemment,

est en conflit, ou des usagers, des locataires de SEQENS sont en conflit avec SEQENS, qui n'observerait pas toutes ses obligations en matière d'entretien, voire de sécurité. J'ai évoqué l'association du 101 Gabriel Péri, ils ne sont pas les seuls en Ile-de-France à trouver que SEQENS ne remplit pas ses obligations.

Le mois dernier, lors du dernier Conseil municipal, j'ai proposé un audit qualité, un audit des biens de SEQENS, afin que l'on s'assure que l'on ne subventionne pas un mauvais bailleur. Vous m'aviez répondu que cela n'était pas possible. Dans l'intervalle, je crois que vous vous êtes rapprochés de l'association du 101 Gabriel Péri, que vos intentions à l'égard de SEQENS ont été légèrement infléchies.

Pouvez-vous nous préciser explicitement quelles sont vos intentions et ce que vous croyez devoir ou pouvoir faire à l'égard de SEQENS ?

Je crois que nous serions bien avisés de suspendre les aides que nous apportons à des bailleurs, ou en tout cas, de les conditionner à la réalisation de leurs obligations.

M. LE GALL.- Je reviens rapidement sur la délibération précédente, pour deux précisions. Vous nous dites que les taux de fiscalité sont bas à Montrouge. Il faut savoir que la fiscalité, ce sont aussi des bases, et quand on les regarde, nous n'avons pas tout à fait la même interprétation. Les bases sont effectivement quasiment les plus élevées des Hauts-de-Seine, ce qui rééquilibre largement le propos.

Sur l'emprunt, vous nous dites que vous allez l'activer, mais c'est un peu tard de venir activer l'emprunt lorsqu'on n'a plus les capacités de remboursement. Quand vous dites que la commune est très bien gérée, j'ai de nouveau des doutes.

Quand on dit qu'on revient sur une année normale, non, les années normales à Montrouge, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, c'était 10 M€, là, vous arrivez péniblement à 2 M€.

Sur la décision modificative, désormais, on voit que la répartition de l'augmentation de la masse salariale, pour une fois que nous avons du détail, est quand même assez largement orientée encore vers des personnels non titulaires, 30 % de l'enveloppe est allouée à des personnels non titulaires. Je répète, et je souligne ma remarque de tout à l'heure, la précarité de nos agents est en jeu, est confirmée par cette décision modificative.

La recette qui vous permet, en fonctionnement, de venir équilibrer cette DM fera plaisir à l'ensemble des Montrougiennes et Montrougiens automobilistes, puisque c'est grâce à une augmentation de 27,5 % du forfait post-stationnement que vous pouvez, et c'est heureux, faire face aux dépenses de masse salariale supplémentaire.

M. le Maire.- Pour répondre à M. SAINTOUL, sur le personnel de communication, nous avons choisi de passer le *Montrouge Mag* à un rythme mensuel, ce qui correspond au rythme que la plupart des communes de notre taille pratiquent, et donc, évidemment, cela renchérit d'autant le coût de cette communication, mais cela nous paraît nécessaire, utile et pédagogique d'informer les Montrougiens sur l'actualité riche de notre ville.

S'agissant de SEQENS, elle est une filiale d'Action logement, premier bailleur français, plus d'un million de logements. Ce sont des gens qui font sérieusement leur travail. Il peut y avoir quelques difficultés ici ou là, il leur appartient de les régler, ce n'est pas à nous de leur faire la leçon. Nous nous contentons, modestement, de leur apporter notre soutien par le biais de garanties ou de subventions de charges pour leur permettre de créer de nouveaux logements sociaux, puisque, comme vous le souhaitez tous, il nous faut tendre vers les 25 %.

Il ne faut donc pas tout mélanger : la gestion est une chose, effectivement, nous pouvons discuter avec eux et prendre en compte ce qui peut se passer, mais on ne peut pas mélanger le fait que

l'on soutienne activement l'un des premiers bailleurs sociaux du pays pour qu'il nous aide à remplir nos obligations en la matière.

S'agissant de M. LE GALL, vous disiez 2 M€ de transfert d'excédent de fonctionnement vers l'investissement, ce n'est pas beaucoup par rapport aux années, c'est vrai, mais votre sagacité et votre honnêteté intellectuelle vous obligera à reconnaître que les années précédentes, nous avions des recettes exceptionnelles ; des recettes qui étaient liées, par exemple, au chantier de Châtillon Montrouge ou bien à des mutations tout à fait exceptionnelles.

On ne peut pas bâtir un budget et une trajectoire sur des recettes exceptionnelles. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas d'autres recettes exceptionnelles, mais sur la longue durée, sur une tendance de plusieurs années, structurellement, notre excédent de fonctionnement diminue. C'est cela, le vrai sujet. Et je l'ai expliqué, pourquoi diminue-t-il ? Nous avons moins d'autonomie fiscale et nous avons des dépenses imposées. Vous ne pouvez pas dire le contraire.

Si vous regardez le temps long, respectivement, la structure de nos recettes de fonctionnement, de notre excédent, diminue.

Les bases sont élevées à Montrouge, c'est totalement faux. J'ai discuté, d'ailleurs, une commission travaille sur les bases, notamment la revue des bases, et l'inspectrice des impôts elle-même nous a indiqué que les bases étaient relativement faibles à Montrouge. Je vous inviterai à cette commission dont vous connaissez certains membres et qui pourront vous confirmer la chose.

Je confirme que Montrouge est très bien gérée et qu'en matière d'emprunt, nous avons une réelle marge de manœuvre pour financer nos projets et réaliser notre programme dans les années qui viennent.

M. SAINTOUL.- Monsieur le Maire...

M. le Maire.- Je vous ai répondu. J'ai répondu sur la communication et sur SEQENS. C'étaient vos deux questions.

M. SAINTOUL.- Vous n'avez pas évoqué de montant. Vous avez dit : « Oui, c'est plus cher », merci, nous nous en doutions. Mais on ne sait pas ce que cela représente. Je vous ai fait part du fait qu'informer davantage les Montrougiens était de la pédagogie. Encore une fois, c'est peut-être de la sémantique, mais cela vous trahit, les Montrougiens ne sont pas des enfants, on n'a pas besoin de leur enseigner, mais de les informer, et de transparence.

Ce n'est pas à nous de leur faire la leçon, en parlant de SEQENS et des bailleurs. En réalité, non, nous ne sommes pas là pour faire la leçon, mais pour protéger les Montrougiens. Vous avez une fonction de police, vous êtes capables de vous exprimer quand il s'agit d'immeubles, utilisez votre pouvoir.

M. le Maire.- Merci Monsieur SAINTOUL. Passons au vote !

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble

Abstention : le groupe Demain Montrouge.

Vote contre : les groupes Montrouge Ecologique et Solidaire et Montrouge en Commun.

2 - Garantie d'emprunt accordée à LogiRep dans le cadre de la réhabilitation énergétique de onze logements situés au 92 rue Gabriel Péri

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021- 101

M. le Maire.- LogiRep, par courrier du 22 juin 2016, a sollicité auprès de notre ville une garantie d'emprunt dans le cadre de la réhabilitation énergétique de 11 logements situés 92 rue Gabriel Péri. Nous avons répondu favorablement à cette demande, le 30 août 2016, en contrepartie d'un contingent de deux logements. Le contrat de prêt d'un montant de 395 666 € a été signé entre LogiRep et la Caisse des Dépôts et des Consignations le 29 juillet 2021, soit cinq ans après.

Vous avez le tableau qui donne toutes les caractéristiques de ce prêt. La garantie de la commune doit être accordée à 100 % pour la durée totale des prêts. Nous proposons d'accorder à LogiRep cette garantie communale pour cet emprunt.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en Commun et Montrouge Ecologique et Solidaire

3 - Octroi d'une subvention pour surcharge foncière à la SA HLM SEQENS pour l'opération d'acquisition amélioration du 44 avenue Verdier (création de 7 logements sociaux)

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-102

M. le Maire.- C'est la création de sept logements sociaux. La S.A. HLM SEQENS a acquis un immeuble au 44 avenue Verdier par délégation du droit de préemption du préfet. C'est lui qui a préempté et l'État qui a choisi SEQENS. Cette acquisition permet le conventionnement de sept logements. SEQENS sollicite la Ville pour l'octroi d'une subvention pour surcharge foncière afin d'équilibrer son opération d'un montant de 268 755€, soit 20% du prix de revient PLUS/PLAI de l'opération. Le prix total est de 1 343 777 €. Le prix de revient total de l'opération, si l'on additionne le tout, est de 2 089 211 € TTC

Le plan de financement de cette opération prévoit :

- les prêts habituels pour le financement du logement social, PLUS, PLAI, PLS, répartis selon 150 000 pour les PLUS, 183 000 pour les PLAI, et 409 000 pour les PLS ;
- des fonds propres à hauteur de 387 342 € ;
- une participation d'Action logement pour 70 000 € ;
- des subventions pour surcharge foncière : une de la ville, que nous vous proposons de voter, et une autre de l'État, conditionnée à celle de la Ville.

Cette subvention est un des leviers dont nous disposons pour poursuivre, comme je l'indiquais, l'offre de logements sociaux sur la ville. Je vous rappelle que nous sommes en deçà des 25 % imposés par la loi SRU.

En contrepartie de ces subventions, SEQENS réservera deux logements, un T2 PLAI et un T3 PLS, à la Ville de Montrouge.

Nous vous proposons d'accorder cette subvention d'investissement à SEQUENS à hauteur de 268 755 €, et de m'autoriser à signer la convention de versement de cette subvention pour surcharge foncière avec SEQENS.

Mme VELOSO.- Comment le préfet a-t-il trouvé ce terrain ? Vous l'avez alerté ou conseillé pour préempter ce terrain ?

M. le Maire.- Depuis que la ville a été carencée – puisque comme vous le savez, dans la mesure où nous n'atteignons pas le taux de 25 % de logements sociaux, nous avons été carencés par l'État et le préfet a repris la main en matière de préemption sur les logements –, quand une DIA se présente, quand un propriétaire vend un logement ou un immeuble, ces DIA sont regardées par le préfet, et c'est à lui qu'appartient maintenant le droit de préemption.

Il peut dire : « Tel immeuble ou logement, je considère, moi, l'État, qu'on peut y faire une opération de logement social, donc je prends la main, je préempte et je choisis le bailleur social qui fait l'opération ». Depuis que l'État a pris la main, il n'y a pas eu énormément d'opérations de logement social, mais c'est une autre histoire.

Mme VELOSO.- Vous n'avez plus l'initiative de préempter du terrain.

M. le Maire.- Pas sur le logement.

Mme VELOSO.- Sur aucun logement, privé comme HLM ?

Sur tout type de logement ? Logement social comme privé.

M. le Maire.- Les logements sociaux ne se vendent pas.

Mme VELOSO.- Pour le terrain. Vous parlez de logement.

M. le Maire.- Quelle est votre question précise ? Je ne la comprends pas bien.

Mme VELOSO.- Vous avez encore l'initiative pour préempter du terrain, néanmoins, avec un objectif de construction de logements.

M. le Maire.- Il n'y a plus de terrain à Montrouge. Nous avons certains biens dans notre patrimoine et que nous destinons à du logement social.

Aujourd'hui, depuis que la carence est intervenue, ce n'est plus nous qui avons le droit de préemption concernant le logement. Nous pouvons encore préempter des biens tertiaires. C'est ce que nous avons fait au 127 République pour créer ce fameux jardin qui sera prochainement aménagé. Sur le logement, c'est le préfet qui a la main.

Mme VELOSO.- Vous n'allez plus préempter de terrain pour vendre, comme à côté de l'église Saint-Jacques, pour des promoteurs privés. Cela n'arrivera plus ?

M. le Maire.- Tant que la carence sera là.

M. LE GALL.- Je vois que vous avez encore parlé de mon honnêteté intellectuelle, cela devient un *running gag* de cette assemblée. Sur cette délibération, mon collègue Antoine BOUCHEZ vous a demandé l'expertise sur la vente de Montrouge Habitat. L'une des méthodes pour évaluer des biens est la méthode des comparables, que vous devez connaître, évidemment.

Lorsque je vois que SEQENS acquiert sept logements sociaux pour 2 M€, cela fait 298 000 € le logement.

Montrouge Habitat faisait 2 500 logements, si j'osais la comparaison, l'actif se monterait à 746 M€ bruts. Je sais bien que l'on ne peut pas faire les choses aussi simplement, mais cela met en

perspective ce montant de 38 M€, montant beaucoup trop bas pour le patrimoine que vous avez cédé à SOHP.

Pour rebondir sur ce qu'Aurélien SAINTOUL a dit tout à l'heure sur SEQENS, il serait peut-être pertinent de conditionner cette aide à la surcharge foncière à un plan de maintenance et au respect des injonctions de sécurité nécessaires, notamment en termes de sécurité incendie, si j'ai bien compris ce qui m'a été rapporté, pour que ce bailleur puisse être diligent en la matière.

Octroyer une subvention de surcharge foncière à un bailleur privé est assez cocasse et dénote aujourd'hui le fait que vous avez privatisé Montrouge Habitat, je sais que vous n'aimez pas ce mot. Précédemment, vous lui accordiez les surcharges foncières, vous aviez la maîtrise de cet outil. Aujourd'hui, pour essayer d'économiser un peu sur « l'amende SRU », vous en êtes venu à être obligé d'octroyer de la surcharge foncière à des bailleurs privés. Manque de chance, dans un calendrier qui vous dessert, ce bailleur est un tout petit peu sous le feu de l'actualité. Ce grand article du *Parisien* ne sert pas trop vos intérêts.

Nous voterons, bien évidemment, contre cette délibération, non pas parce que nous sommes contre le logement social, car je vous vois venir à 100 kilomètres avec vos raccourcis, mais parce que vous n maîtrisez plus du tout le logement social à Montrouge.

M. le Maire.- Que de grandes phrases, Monsieur LE GALL. Il ne faut pas vous emballer comme cela !

Je vous précise que c'est une opération menée par l'État.

L'État, comme je l'indiquais à Mme VELOSO, a la main sur la préemption en matière de logement. C'est donc l'État qui a choisi SEQENS. Ce n'est pas la Ville de Montrouge.

Je rappelle ensuite que SEQENS n'est pas n'importe qui : c'est Action logement. C'est 1 million de logements. Ce n'est pas un bailleur privé, mais un bailleur social.

Vous donnez des leçons à la terre entière et allez expliquer aux gens qui gèrent 1 million de logements en France qu'ils font cela très mal et qu'il faut leur taper sur les doigts, parce que vous avez lu un article dans *Le Parisien* qu'il faut faire comme cela ? C'est comme cela que vous agissez, en responsabilité ? On ne va pas aller loin.

Notre responsabilité sur le logement social est de favoriser la création de logements sociaux. En l'espèce, par le truchement de l'État, SEQENS a acquis des logements qui, aujourd'hui, ne sont pas sociaux et vont le devenir. Nous accordons une subvention pour surcharge foncière. Puisque nous sommes carencés, nous devons payer une amende, et une partie de cette amende ira au financement de la surcharge foncière. Notre amende sera diminuée d'autant. C'est parfaitement bien géré. Cela va parfaitement dans le sens de la contribution de la Ville...

M. LE GALL.- Parce que vous êtes carencé, vous osez dire que c'est parfaitement bien géré. Vous avez de drôles de raccourcis sémantiques.

M. le Maire.- Ce n'est pas facile de faire du logement social à Montrouge, le foncier est cher. Nous faisons tous nos efforts, et les dernières délibérations que nous avons prises le démontrent, pour favoriser la création de logement social. À Montrouge, le foncier est très cher. Nous avons plus de 900 logements à construire d'ici la fin du mandat. Évidemment, nous savons très bien que nous aurons beaucoup de mal à atteindre cet objectif.

Mais chaque fois que nous pouvons y contribuer, nous le faisons. Par cette surcharge foncière, nous allons y contribuer.

M. TIMOTEO.- Je ne vais pas redire ce que les collègues ont déjà dit depuis quelques minutes, notamment M. SAINTOUL, et M. LE GALL évidemment, sur la manière dont devrait procéder ce

bailleur dont nous discutons depuis quelques minutes. Je souscris à toutes les réserves formulées.

Pour ma part, il ne suffit pas d'un article du *Parisien* pour me fonder une opinion. Je suis allé sur place. J'ai vu les choses. Je peux confirmer que le bâtiment dont il a été question tout à l'heure pâtit d'un manque d'entretien flagrant. Je n'ai pas été le seul à le dire. Mme ROSSI, qui a quitté l'assemblée, a eu des propos pour le moins peu flatteurs à destination de ce bailleur. Souffrez également que les critiques que nous émettons face à ce bailleur soient fondés sur des faits concrets et réels, constatés, et qui, nous l'espérons tous, seront améliorés dans les semaines à venir. C'est le devoir du bailleur, et surtout l'attente des locataires qui est en question.

M. le Maire.- Qu'il y ait des difficultés chez un bailleur ou plusieurs, personnes ne le remet en cause. Il ne faut pas tout confondre. Ce soir, notre objectif est d'accorder une surcharge foncière à un bailleur qui va construire des logements sociaux. Ce bailleur n'est pas n'importe qui.

Qu'il y ait des difficultés, nous avons un service de réglementation urbaine que certains d'entre vous connaissent peut-être, qui intervient en cas de difficulté entre propriétaires privés ou avec des bailleurs sociaux, qui vient constater des situations de mauvaise gestion, d'insalubrité, d'insuffisance en matière de sécurité. Il fait un rapport, ensuite, la Ville intervient.

Il y a deux choses, la gestion et la construction. Nous travaillons ici sur la construction. Si ce bailleur s'est mal comporté, notre service de SRU lui enverra un courrier, je crois qu'ils sont déjà en train de le faire, et ils interviendront dans de bonnes conditions.

Dans un autre domaine, nous avons institué récemment, par le biais de Vallée Sud Grand Paris, le fameux « permis de louer », qui permet, sur un certain nombre d'adresses, de lutter contre les marchands de sommeil.

En la matière, nous n'avons pas de leçon à recevoir. Tous les dispositifs sont en place et fonctionnent.

Il ne faut pas tout mélanger dans cette affaire.

M. LE GALL.- Je me trompe peut-être, mais je crois savoir que de manière dérivée, la Ville est actionnaire de SEQENS, donc cela pourrait être une possibilité de rencontrer les administrateurs de ce bailleur et d'en discuter à livre ouvert sur les soucis que nous avons rencontrés sur le 101 Gabriel Péri. Je crois que le CCAS est actionnaire de SEQENS, et que dans la salle, nous avons un représentant du CCAS qui a le droit d'aller à l'Assemblée générale de SEQENS. Cela pourrait être un vecteur pour peut-être aplanir et apaiser la situation.

M. le Maire.- Nous allons y travailler.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble

Abstention : le groupe Montrouge en Commun.

Vote contre : les groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire.

4 - Legs Cherbonnier

Rapporteuse : Mme COLAVITA

Délibération n°2021-103

Mme COLAVITA. - Depuis le décès de la fille de M. Cherbonnier, celui-ci a décidé de faire un legs. Depuis 1972, ce legs était très bas, il servait à peine 5 € actuels, la Ville avait décidé de rehausser ce montant. Pour l'exercice 2021, nous vous proposons un montant de 100 € pour la petite Warissath SALIOU, élève à l'école Queneau.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en Commun et Montrouge Ecologique et Solidaire

RESSOURCES HUMAINES

1 - Mise en place du cadre réglementaire pour le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-104

M. le Maire. - Ce RIFSEEP vous a été présenté en détail lors de l'AP3C. Je vous donne rapidement la synthèse du sujet.

Ce régime indemnitaire est composé d'avantages en espèces liés au grade, à l'emploi, aux fonctions, à l'engagement professionnel et aux sujétions des agents municipaux. C'est ce que veut dire le RIFSEEP. C'est un élément de rémunération facultative qui complète la rémunération obligatoire, le traitement indiciaire, les indemnités, etc.

Vous avez ensuite le détail de la manière dont ce RIFSEEP a été mis en place et comment il est décomposé entre l'IFSE et le CIA.

Nous vous proposons :

- de l'adopter pour l'ensemble des emplois auxquels il est applicable, dans ses deux éléments, l'IFSE et le CIA, en se substituant à toutes les délibérations précédentes relatives au régime indemnitaire, ainsi que la prime de présentisme. Le RIFSEEP se substitue donc à tout ce qui existait auparavant ;
- d'en prévoir le versement pour tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2022. Ce RIFSEEP s'applique à partir du 1^{er} janvier prochain, c'est la loi qui nous l'impose ;
- de maintenir son versement en cas de congés annuels ou RTT, pour motif médical ou familial ;
- de prévoir le versement du CIA en deux fractions, l'une en juin, l'autre en novembre, en intégrant la prime de présentisme impactée par les seules absences pour maladie ;

- de définir les groupes de fonctions comme suit – vous avez un tableau avec plusieurs groupes de fonctions, selon les catégories ;
- d'établir une cotation des postes et d'appliquer les critères légaux d'individualisation de montants de l'IFSE et du CIA ;
- de prévoir que les attributions individuelles seront arrêtées par arrêté municipal et que le régime indemnitaire est prévu au budget communal.

M. PASTEAU.- Vous avez fait voter une revalorisation de la rémunération des vacances des psychologues, en doublant presque leur rémunération. C'est une très belle augmentation, que nous désirons tous recevoir un jour. Nous étions plusieurs à nous en étonner. C'était sans doute utile, mais cela pouvait caractériser pour l'employeur qu'est la municipalité un manque de réactivité du volet « rémunérations » des ressources humaines.

Nous avons le RIFSEEP, qui nous vient du mandat de François Hollande. Il fallait que cela soit mis en place le 1^{er} janvier 2022 au plus tard, nous nous y prenons plutôt tard.

Ce que vous présentez comme une simple obligation légale, une mise en conformité avec la loi, presque un vote technique, d'autres communes ont choisi de s'en servir pour travailler à une rémunération plus juste et attractive. Des mairies ont choisi de travailler durant plusieurs années sur leur RIFSEEP, en associant chefs de service et syndicats, afin d'affiner la prise en compte de la pénibilité.

Ma compréhension est que le risque, maintenant, est que sur certaines fonctions où les contraintes sont mieux prises en compte dans le RIFSEEP ailleurs, les personnels choisissent d'aller voir ailleurs, dans des communes comme Paris, aggravant les difficultés de recrutement et de fidélisation sur les postes concernés.

Je vous rappelle que mon collègue M. SAINTOUL vous avait demandé quelle solution trouver face à la tension nationale sur certains métiers. La politique d'indemnisation fait peut-être partie de ces solutions.

M. LE GALL.- Il est tard, certes, mais effectivement, la clarté avec laquelle vous nous avez exposé le point révèle votre implication dans ce domaine et le peu de cas que vous faites des agents, malheureusement. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. PASTEAU, c'est un sujet initié en 2014, applicable au 1^{er} janvier 2022. La Ville est toujours très en retard sur la gestion de ces dossiers. J'ai fait quelques recherches rapides sur Internet. Il faut parfois s'en méfier, mais en 2019, était mentionné que cela serait mis bientôt à l'ordre du jour, mais que le calendrier n'était pas arrêté pour mettre en place ce RIFSEEP. Je n'avais pas la chance d'être élu à l'époque.

Vous aimez vous comparer, souvent. Faisons quelques petites comparaisons avec les communes de Vallée Sud Grand Paris : Clamart l'a déployé dès 2017 et l'a consolidé en 2020, Bagneux en 2018, Anthony dès 2016, Malakoff en 2018, Châtillon en 2018 et consolidé en 2021. Comme l'a dit M. PASTEAU, ces communes ont pris à bras-le-corps le sujet et travaillé sur des critères pour devenir attractives.

Vous nous avez dit expressément que nous avons des difficultés à être attractifs. Il ne faut pas être étonné, quand on s'empare des sujets aussi tard.

Combien de réunions avez-vous eues avec les délégués syndicaux pour déployer cette RIFSEEP ? Quelle est l'enveloppe de rémunération supplémentaire dédiée à ce nouveau régime en 2022 ? Des notions telles que la pénibilité ont-elles été prises en considération, notamment ?

M. SAINTOUL.- Comme d'habitude, quand nous traitons de ressources humaines, je fais la même demande. Pourquoi n'a-t-on pas l'avis des organisations syndicales, ou des représentants du

personnel, à tout le moins ? Ils sont forcément consultés. Ils ont un avis. Pourquoi n'éclaire-t-on pas la décision des conseillers municipaux des avis des premiers concernés ?

M. le Maire.- Vous dites que nous sommes en retard sur ce RIFSEEP. Beaucoup de décrets d'application n'étaient pas sortis, raison pour laquelle beaucoup de communes ne l'ont d'ailleurs pas adopté. Certaines ont commencé peut-être avant nous, mais je ne pense pas que nous soyons en retard. Nous sommes en train de discuter avec les organisations syndicales sur ce nouveau régime. Un Comité technique s'est réuni la semaine dernière. Les organisations syndicales se sont abstenues.

Cela nous permet de vous présenter cette délibération.

Nous discutons avec eux. Nous avons deux mois pour affiner les choses.

C'est en décembre que nous adopterons le nouveau régime indemnitaire ainsi décrit.

Les choses se passent très bien. Le dialogue est en cours.

Ne doutez pas que nous trouverons une solution. Les relations avec les organisations syndicales ici à Montrouge sont excellentes. Le dialogue social est excellent. Nous continuerons ainsi, de façon que chacun puisse, à travers ce RIFSEEP, sujet assez complexe, y trouver un avantage.

Comme le dit M. PASTEAU, l'un des sujets va être le coût de la mise en place de ce nouveau régime. Il faut relier cela au débat que nous avons eu tout à l'heure sur le DOB. La masse salariale va augmenter de façon importante, 5,4 %. Il nous faut avoir cet horizon en ligne de mire, pour que tout cela se passe de bonnes conditions et que nous maîtrisions le paquebot qu'évoquait M. BOUCHEZ.

Nous passons au vote.

M. SAINTOUL.- Attendez, Monsieur !

M. le Maire.- J'ai répondu !

M. SAINTOUL.- Vous nous expliquez que l'abstention des représentants de personnel en Comité technique est signe de leur approbation, mais non, c'est le signe de leur scepticisme, de leur attentisme.

M. le Maire.- Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que le Comité technique avait émis un avis favorable, que les organisations syndicales s'étaient abstenues.

M. SAINTOUL.- C'est ce que je dis.

M. le Maire.- Pour présenter cette délibération, nous avons besoin, c'est nécessaire et obligatoire, de l'avis du Comité technique. L'avis a été émis. Cette délibération installe le cadre de ce régime. Ensuite, nous allons négocier avec les organisations syndicales pour définir la manière dont il sera mis en place. En décembre...

M. SAINTOUL.- J'ai bien compris.

M. le Maire.- Tout cela se passe très bien.

M. SAINTOUL.- Je comprends que la délibération est légale, cela ne me pose pas de problème. Ne nous expliquez pas que les organisations syndicales seraient allantes ou approuveraient. Quand elles s'abstiennent, en général, c'est qu'elles ne sont pas favorables. Elles attendent de savoir à quelle sauce elles vont être mangées.

Nous aurions voulu avoir la teneur des échanges en Comité technique, ce qui aurait pu nourrir notre prise de position. C'est un sujet compliqué, cela nous aurait éclairés.

M. le Maire.- Le dialogue s'engage sous de bons auspices. Nous avons fixé le cadre que nous impose la loi, à partir de ce cadre, une négociation va démarrer et aura son terme en décembre. Nous en reparlerons.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble et Montrouge en Commun

Abstention : les groupes Demain Montrouge et Montrouge Ecologique et Solidaire

2 - Extension du recours à l'apprentissage

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-105

M. le Maire.- En 2019, nous avons recruté plusieurs apprentis au sein des services municipaux : deux au service de la police municipale, qui interviennent au CSU, et un au sein de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information.

Un autre recrutement a eu lieu en 2020 à la direction des espaces verts, puis trois nouveaux apprentis, toujours à la DINSI, et un autre à la direction des ressources humaines.

Nous souhaitons continuer d'étendre le recours à l'apprentissage afin d'étayer notre organisation, qui est fondée sur le mode projet, favoriser le recours aux évolutions techniques récentes et constituer des viviers de recrutement, en anticipant sur des besoins futurs, en particulier sur des métiers en tension, tout en soutenant les actions en direction de la jeunesse.

Les recrutements de jeunes âgés réglementairement de 16 à 25 ans seraient opérés par voie de contrat d'apprentissage. Leur rémunération varie selon leur âge et leur formation. En pratique, leur rémunération correspond à un pourcentage du Smic, qui varie entre 25 et 78 %. Ils sont encadrés par des maîtres d'apprentissage, qui les accueillent, les intègrent et leur transmettent des connaissances et savoir-faire leur permettant d'acquérir une compétence professionnelle, préparer un diplôme ou un titre professionnel donné.

En vertu de la loi de transformation de la fonction publique, les frais de formation des apprentis seront partiellement pris en charge par le CNFPT.

Nous vous proposons :

- d'approuver l'extension du recours au contrat d'apprentissage à travers la conclusion de deux nouveaux contrats d'apprentissage, l'un relatif aux fonctions d'assistant dentaire, au centre municipal de santé, j'imagine, et l'autre relatif à la création, la mise en page et la maquette de supports de communication, au service communication ;
- d'autoriser votre serviteur à signer tous les documents relatifs à ce dispositif, ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

M. SAINTOUL.- Merci Monsieur le Maire. Une question naïve.

Comment faisait-on avant de recourir à des apprentis ? Je suis pour que les collectivités participent à la formation des jeunes, pourquoi pas, aucun problème, mais quelle est l'alternative, pourquoi choisir l'apprentissage ?

M. le Maire.- Nous l'avons expliqué. Pour leur permettre de mettre un pied à l'étrier, de se confronter à des professionnels pendant qu'ils sont en formation, d'apprendre leur métier.

M. SAINTOUL.- C'est la description de l'alternance.

M. le Maire.- C'est l'apprentissage.

M. SAINTOUL.- De l'alternance. D'autres formations en alternance ne sont pas des apprentissages. Ce n'est pas votre spécialité, ce n'est pas grave. Comment faisait-on auparavant ? Vous pouvez me dire : « Nous n'avions pas d'alternants ». C'est possible.

Quelles sont les autres possibilités ? Si nous n'embauchons pas des apprentis, sous quel statut peut-on les embaucher ? Ne peut-on pas avec un contrat de professionnalisation ?

M. le Maire.- Je ne suis pas un spécialiste de la ressource humaine, je note votre question, je la transmets et on vous informera. Je ne sais pas. Je trouve bien de recourir aux apprentis. Trouvez-vous cela bien ?

M. SAINTOUL.- Justement, non. Vous m'expliquez l'alternance. Je suis pour l'alternance, je suis pour le statut de lycéens professionnels, qui ont des temps de pratique professionnelle en alternance. En l'occurrence, je ne suis pas suffisamment spécialiste pour savoir s'il y a des formations de lycéen professionnel pour être assistant dentaire, cela excède largement mes capacités. En revanche, je suis suffisamment informé, je lis la presse, comme vous dites, pour savoir qu'il y a une différence entre alternance et apprentissage.

M. le Maire.- On me souffle que dans la fonction publique, cela s'appelle l'apprentissage et pas l'alternance. Dans le privé, c'est l'alternance, et dans la fonction publique, l'apprentissage.

Vous avez appris quelque chose, ce soir.

M. SAINTOUL.- Vous aussi, manifestement.

M. le Maire.- Nous sommes deux.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité.

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Demain Montrouge et Montrouge en Commun

Abstention : le groupe Montrouge Ecologique et Solidaire

M. le Maire.- M. SAINTOUL, seul, s'abstient, car il préfère l'alternance, mais elle n'existe pas dans la fonction publique.

M. SAINTOUL.- Nous vérifierons.

M. le Maire.- Passons aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M. PASTEAU.- Mes collègues et moi-même avons fait, lors de ce Conseil, plusieurs interventions concernant notre souhait d'une démocratie municipale plus accomplie. Notre groupe, Montrouge Ecologique et Solidaire, ainsi que les citoyens qui choisissent de nous faire confiance, souhaite jouer un rôle constructif pour permettre à notre assemblée, mais aussi à notre collectivité d'avancer dans le respect, la solidarité et le dialogue. J'espère ne pas trop m'avancer en imaginant que chacun et chacune d'entre vous se place également dans une perspective similaire.

Comme vous le savez, nous avons récemment lancé une pétition pour permettre à chacun et chacune d'exprimer sa désapprobation face au dispositif que vous décrivez comme étant « de participation citoyenne », et que nous qualifions de milice en puissance.

Nous avons aussi exprimé notre opposition au dispositif de vidéosurveillance dont vous permettez le déploiement en ville sans véritable débat.

Nous pensons que ces sujets et d'autres nécessitent une réflexion globale et citoyenne. À ce titre, je vous transmets l'invitation de l'association Montrouge Ecologique et Solidaire à débattre le 20 novembre, sur le thème : quelle politique de sécurité pour Montrouge ? Ce n'est pas un piège, pas un traquenard, nous pouvons partager avec vous les modalités d'organisation.

L'important pour nous est d'avoir un débat citoyen sur ce qu'est une politique de sécurité pertinente dans une ville comme la nôtre. Il s'agit d'un débat que nous souhaitons organiser, si vous ne souhaitez pas le faire. Il s'agit de faire vivre la démocratie locale. Nous ne voulons pas de ce dispositif, mais *a minima*, que les Montrougiens et Montrougiennes soient bien informés de ce qui a été adopté par le Conseil municipal en juin.

Ce sera le 20 novembre. Plus d'informations seront prochainement disponibles sur notre site, notamment le lieu et l'horaire, car nous attendons actuellement la réponse du service municipal concerné.

Bien sûr, tout le monde est invité, tous les conseillers et conseillères et nos voisins et voisines. Nous aimerions qu'un représentant de la majorité vienne pour débattre avec nous.

Venez.

M. TIMOTEO.- C'est moins une question qu'une inquiétude, sur laquelle j'aimerais être rassuré. Je ne sais pas si c'est une rumeur, ou en tout cas, une information circule dans Montrouge, indiquant que dans les « cartons » de la Ville se trouverait un projet concernant une catégorie d'agents dont nous avons parlé tout à l'heure, à savoir des agents qui interviennent dans le secteur périscolaire. Il y aurait, paraît-il, à Montrouge comme dans d'autres villes de ce département, un projet de privatisation de ce service.

Pouvez-vous me rassurer ce soir sur le fait qu'il n'y a pas de projet en ce sens dans les cartons ?

Mme VELOSO.- Là aussi, c'est un écho, à voir si vous confirmez, la ligne Montbus serait questionnée, puisque toutes les lignes sont questionnées pour des raisons de rentabilité. L'opérateur vous a-t-il déjà consultés sur ce sujet ?

Certains habitants de Montrouge Habitat, dans différentes résidences, sont un peu choqués parce qu'ils voient des logements vides, des logements vacants, pour Montrouge Habitat. Serait-il possible d'avoir une information précise à ce sujet, le nombre exact de logements vacants à l'heure actuelle à Montrouge Habitat, dans les différentes résidences, et des éléments pouvant expliquer éventuellement cet état de fait ?

M. le Maire.- Je n'ai pas compris ce que vous avez dit sur Montbus ?

Mme VELOSO.- La ligne serait questionnée sur son existence.

Ensuite, un dernier point, sur le groupe scolaire Buffalo qui est une véritable passoire thermique. Les enfants et les professionnels éprouvent de fortes chaleurs ou le froid selon la saison. Il faudrait veiller à leur bien-être et mettre en place assez rapidement des projets d'isolation, efficace, thermique, sur ces groupes scolaires. Au moins pour compatir au bien-être de ces élèves et de ces professionnels, si le projet n'est pas de rendre à 100 % les équipements de la ville avec des isolations thermiques conséquentes, afin de voir si on peut accélérer le mouvement pour ce groupe scolaire.

M. SAINTOUL.- Je suggère que vous répondiez aux questions posées, ainsi, je passe une deuxième « couche » pour être sûr que vous répondiez, car je connais la méthode consistant à prendre six questions et à ne répondre qu'à deux. Nous procédons comme cela, cela vous va ?

M. le Maire.- Ce n'est pas vous qui fixez la méthode. Posez votre question, chacun pose ses questions.

M. SAINTOUL.- Je suis d'une courtoisie parfaite, je suggère une méthode. J'espère que vous répondrez.

M. le Maire.- Vous m'y forcez.

M. SAINTOUL.- Vous avez l'habitude de ne pas répondre, y compris aux mails. Je vous ai envoyé encore un mail resté sans réponse pour une proposition pourtant parfaitement consensuelle, puisqu'il s'agissait de s'inscrire dans un dispositif proposé par le Gouvernement, et cela ne m'arrivera pas souvent. La Convention citoyenne sur le climat a permis au Gouvernement de faire son *green washing* et d'adopter une loi *a minima*. Néanmoins, dans cette loi *a minima*, une disposition est utile, même si elle est insuffisante : le dispositif « oui pub ».

En quoi consiste ce dispositif ? Il est de permettre à des collectivités volontaires de candidater auprès de l'État pour que sur leur territoire, la distribution de publicité soit interdite par principe, sauf quand elle est autorisée explicitement par les habitants. C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir des petits autocollants « stop publicité » sur votre boîte aux lettres, vous auriez désormais un « oui pub » si vous y tenez absolument. L'objectif est de réduire les consommations de publicité, de papier, etc., qui ne sont pas utiles.

Ce n'est pas la fin du monde, mais c'est un progrès.

Je vous ai suggéré que Montrouge cherche à avancer dans le domaine de la lutte contre le gaspillage de toutes sortes et candidate auprès de l'État pour faire partie des 15 collectivités qui pourraient être retenues pour cette expérimentation, qui a vocation de toute façon à s'étendre, je le crois.

Vous ne m'avez pas répondu. Je le regrette. Cela fait déjà plus de deux semaines, même trois semaines, je sais bien que vous êtes très sollicité, mais cela serait bien de nous donner votre avis sur ce genre de chose, de nous expliquer ce que vous en pensez, et cela aurait été bien d'entendre Mme ROSSI, elle aurait eu l'occasion de défendre une mesure du Gouvernement qu'elle soutient et de sa majorité, cela aurait été utile.

La deuxième question concerne bien sûr la commission de terminologie ou des noms de rue, comme vous voulez, que vous m'aviez promise et qui n'est toujours pas installée. Je sais que le sujet vous paraît anecdotique et pas très intéressant, néanmoins, il est manifestement suffisamment gênant pour que vous différiez sans cesse la création de cette commission. Je sais que c'est à Mme FAVRA de s'en occuper. Quand nous mettons-nous au travail ?

Mme FAVRA.- Demain !

M. SAINTOUL.- Cela va poser problème, mais si vous voulez, nous ferons cela en visio.

Mme FAVRA.- Nous y travaillons, sachez-le....

M. SAINTOUL.- On m'a dit que je participerais à cette commission.

Je suis très investi dans ce sujet.

Mme FAVRA.- Il y a des sujets de priorité, vous ne pouvez pas les ignorer. J'ai dans mon bureau un très gros pavé que m'a photocopié la communication, et dès que nous pourrons nous réunir, sachez que nous le ferons. Il n'y a pas une volonté de ne pas organiser... C'est simplement une question de temps. Nous avons énormément de réunions et de travail pour travailler au plus près sur les besoins des Montrougiens.

Ce sujet est très intéressant, nous y viendrons, nous allons le faire, c'est un problème uniquement de temps.

M. SAINTOUL.- Je crains que Giselle HALIMI ne soit « panthéonisée » avant que nous ayons créé cette commission.

Mme FAVRA.- Non, soyez positif.

M. SAINTOUL.- Nous entrons dans une période de campagne électorale, de campagne présidentielle. Ma question est double. Le premier point porte sur votre volonté ou pas de participer à la lutte contre l'abstention. En général, c'est assez consensuel, parmi les forces politiques. Il se pourrait que la commune se montre très allante et propose par exemple un stand hebdomadaire, pourquoi pas sur le marché, cela pourrait être bien ailleurs, d'inscription sur les listes électorales, pour vérifier que l'on est bien inscrit sur les listes électorales. C'est un bon moyen de faire reculer l'abstention, que nous déplorons en général de façon unanime à chaque élection.

Vous avez la responsabilité, en tant que maire, d'organiser le scrutin, mais vous pouvez aussi décider de participer en amont au fait que ce soit un succès.

Le deuxième point porte sur votre prérogative de grand électeur ou de parrain possible d'un candidat à l'élection présidentielle. Vous nous avez gratifiés d'une profession de foi libérale, ou « austéritaire », comme vous voulez, en disant qu'il faudrait par exemple s'atteler à la réduction de la dépense publique. Manifestement, vous avez des convictions, vous avez été affilié à un parti politique, j'aimerais savoir ce qu'en tant que maire, vous comptez faire à l'égard des candidats à l'élection présidentielle. Allez-vous donner votre parrainage et à qui ?

Je ne doute pas que vous ne le donniez pas à Jean-Luc Mélenchon, candidat qui a ma préférence, mais je serai curieux de savoir quel est votre engagement, et les Montrougiens sont curieux aussi.

M. le Maire.- Décidément, on ne s'ennuie pas.

M. BOUCHEZ.- J'ai trois questions. Premièrement, il y a eu, à l'occasion du confinement, une suspension du prix de stationnement pour l'occupation des terrasses par les commerçants. Un certain nombre de Montrougiens et d'entreprises montrougiennes ont dû construire des échafaudages avant le confinement, puis ils ont été bloqués. Est-il possible et envisageable de leur faire un allègement de cette taxe qui leur a été demandée pendant la période de confinement ?

La deuxième question concerne l'espace Colucci, notamment au cinéma. Il y a eu un festival du film social qui était très bien, soutenu par le CCAS. Au cours des représentations, j'ai pu avoir un échange. Deux choses pourraient être améliorées : d'une part, la boucle magnétique que j'ai demandée depuis plusieurs années n'est, semble-t-il, toujours pas en place. Quand va-t-on la mettre en place ? 4 000 personnes sur Montrouge sont concernées. Cela vaut le coup de regarder cela.

Ensuite, sur les derniers sièges, quand on descend, il s'agirait de mettre un garde-corps ou un siège supplémentaire sur les dernières marches, de sorte qu'il n'y ait pas de chute. C'est technique, mais c'est pour faciliter l'accessibilité de ce cinéma à l'ensemble des Montrougiens, dont les personnes en situation de handicap.

Ma troisième question fait le lien avec la non-réponse que j'ai eue tout à l'heure sur le FIPHFP, puisque dans le Débat d'orientation budgétaire, vous avez prévu un « 0 » pour l'année prochaine, je pourrais peut-être *a priori* me réjouir, c'est-à-dire que vous avez des objectifs d'atteindre, voire de dépasser le seuil des 6 % de personnes en situation de handicap au niveau de la commune.

Pouvez-vous me confirmer si mon hypothèse est bonne ? Pouvez-vous aussi me dire si au prochain Conseil, nous aurons une présentation du handicap, avec le rapport annuel que tout le monde attend depuis des années avec impatience ?

M. le Maire.- Sur la proposition de M. PASTEAU d'un débat sur la sécurité, vous avez le droit d'organiser les débats que vous voulez, nous avons une politique assez claire en matière de sécurité, qui a été maintes fois exprimée.

S'agissant de la participation citoyenne, nous allons, comme nous l'avons indiqué, la mettre en Œuvre, notamment lors du prochain CLSPDR qui se réunira bientôt. Tout cela se mettra en Œuvre. Vous pouvez ne pas être d'accord avec la politique de sécurité, c'est votre droit, vous pouvez en débattre, mais nous, nous avançons de façon déterminée.

Sur les rumeurs, je vois que Mme VELOSO et M. TIMOTEO nous font part de rumeurs, je ne les commente pas.

Mme VELOSO.- C'est pour les éteindre, justement.

M. TIMOTEO.- Ne les commentez pas, rassurez-nous, alors.

M. le Maire.- Je n'ai aucun fait à répondre à des rumeurs. Le Montbus n'est pas du tout supprimé. C'est d'ailleurs VSGP qui le gère, moi, je m'occupe des transports.

Montrouge Habitat, sur le logement, il faut leur demander s'il y a des vacances, posez-leur la question en direct.

Buffalo passoire thermique, je pense que nous avons tout un travail en cours, justement, le schéma de rénovation énergétique. Tous nos bâtiments, notamment scolaires, puisque ce sont les plus importants, sont passés au peigne fin pour réduire nos passoires thermiques. Soyez assuré que nous y travaillons.

Monsieur SAINTOUL, concernant le mail sans réponse relatif à « oui pub », si je n'ai pas répondu, j'ai pensé que ce n'était pas une bonne idée ni que c'était une urgence. Néanmoins, je passe le dossier à Mme RABIER, qui va l'étudier avec célérité et bienveillance.

M. SAINTOUL.- Mme ROSSI aurait été ravie.

M. le Maire.- Nous demanderons aussi à Mme ROSSI ce qu'elle en pense. La commission FAVRA a bon nombre de réflexions sur des noms. Il faut beaucoup réfléchir à ce sujet très important. Quand elle sera prête, nous réunirons cette commission. Comme elle vous l'a dit, il y a bon nombre d'autres dossiers en cours.

Nous avons beaucoup de choses à faire.

M. SAINTOUL.- Si au moins, vous le faisiez bien.

M. le Maire.- Quant à la lutte contre l'abstention, nous pouvons y réfléchir. Pourquoi pas ?

Sur le candidat à la présidentielle, il est trop tôt, je pense qu'il faut, il appartiendra à chacun, en son âme et conscience, de choisir le candidat de son cœur. En tout cas, je ne suis pas candidat, si c'est le *scoop* que vous attendiez ce soir.

Monsieur CARRÉ, sur les terrasses, peut-on dire un mot à M. BOUCHEZ ?

M. CARRÉ.- Concernant les terrasses sur les places de stationnement, les terrasses Covid-19 restent gratuites, évidemment, jusqu'au 31 décembre de cette année.

Ensuite, nous allons adresser un courrier à l'ensemble des commerçants qui ont des terrasses, quel que soit le type de terrasse, pour leur demander s'ils en veulent une en 2022. Nous proposerons à ceux qui avaient des terrasses Covid-19 de mettre en place une terrasse qui va être étudiée par les services techniques et sera en adéquation avec la charte des vitrines et des terrasses que nous avons sur la ville.

Sur les places telles que la place Émile CREST, il y avait également l'agrandissement des terrasses. C'était gratuit aussi. Nous verrons après la tarification pour l'année prochaine.

M. BOUCHEZ.- La question était aussi sur les échafaudages.

Pendant la période Covid-19, de confinement, un certain nombre d'entreprises ou d'individus avaient prévu de faire des travaux et avaient mis en place des échafaudages pour pouvoir les faire, il y a donc une occupation de l'espace public. Ces personnes ont dû payer un supplément, alors qu'elles ne pouvaient pas faire des travaux.

Peut-il y avoir soit une suppression soit un allègement de la taxe demandée pendant la période de confinement, où personne ne pouvait travailler ?

M. le Maire.- Cela n'a rien à voir avec les terrasses.

M. BOUCHEZ.- La réponse sur les terrasses était intéressante.

M. le Maire.- Sur les terrasses, une stratégie s'élabore pour tenir compte de ce qu'il s'est passé pendant la Covid-19. En décembre, il y aura de nouvelles stratégies et de nouveaux tarifs. Nous regarderons votre sujet en détail.

Sur l'espace Colucci, très bonne idée, il faut avancer sur la boucle magnétique. Il y a des projets ambitieux sur Colucci, nous allons le faire.

Quant au bilan du handicap, vous dites que nous aurions dû le faire depuis des années. Je vous renvoie la balle, c'est vous qui étiez à la manœuvre. Nous allons le faire à un prochain Conseil.

M. BOUCHEZ.- Je me suis mal exprimé, c'était chaque année. Ce rapport était attendu, j'avais un fan d'ailleurs, M. MOULY.

M. le Maire.- Cela aura lieu, comme chaque année.

Merci à tous pour ces échanges.

M. TIMOTEO.- Je prends votre non-réponse comme une réponse positive à l'interrogation que j'avais.

M. le Maire.- Ce sont des rumeurs.

M. TIMOTEO.- Assumez la position que vous avez. Vous savez très bien de quoi nous parlons. Vous avez un projet de privatisation...

M. le Maire.- Si nous commençons à commenter les rumeurs en Conseil municipal, nous n'en avons pas fini.

Merci. Bonne soirée.

(La séance est levée à 23 h 20.)

Le Secrétaire de Séance,
Marie-Sohie LESUEUR



Le Maire
Etienne LENGEREAU